

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

Cours d'Histoire à l'usage de l'Enseignement moyen

**TROISIÈME PARTIE**

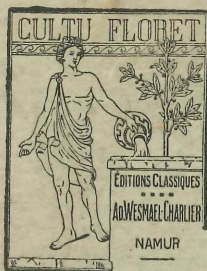
**HISTOIRE DE LA BELGIQUE**

PAR

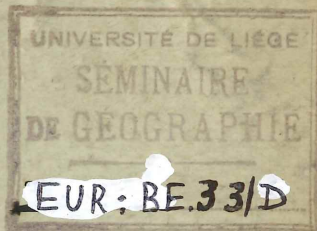
**Joseph HALKIN**

Professeur à l'Université de Liège

*Édition inscrite au nombre des publications dont l'emploi est autorisé pendant les années  
1919-1920 à 1923-1924 dans les établissements d'enseignement moyen du degré  
inférieur soumis au régime des lois organiques*



09 MARS 1906



**NAMUR**

**Maison d'Éditions AD. WESMAEL-CHARLIER**

(Société Anonyme)

81 RUE DE FER. 81

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

Cours d'Histoire à l'usage de l'Enseignement moyen

**TROISIÈME PARTIE**

**HISTOIRE DE LA BELGIQUE**

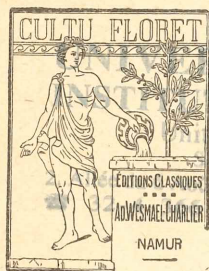
PAR

**Joseph HALKIN**

Professeur à l'Université de Liège

*Édition inscrite au nombre des publications dont l'emploi est autorisé pendant les années 1919-1920 à 1923-1924 dans les établissements d'enseignement moyen du degré inférieur soumis au régime des lois organiques*

09 MARS 1998



UNIVERSITE DE LIÈGE  
INSTITUT DE GEOGRAPHIE  
Bibliothèque de Documentation  
rue Tilman B11 (P12)  
B-4000 LIÈGE 1 (B)  
Tél. 32-4-3632 - Fax 32-4-3633  
EUR:BE.33/D

**NAMUR**

**Maison d'Éditions AD. WESMAEL-CHARLIER**

(Société Anonyme)

81, RUE DE FER, 81

La présente édition est inscrite par le Gouvernement au nombre des publications dont l'emploi est autorisé dans les établissements d'enseignement moyen, soumis au régime des lois organiques, comme manuel classique pendant les années scolaires 1923-1924 à 1925-1926.

PROPRIÉTÉ.

# HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

---

## I. — TEMPS PRÉHISTORIQUES.

---

### I. — Le pays.

A l'arrivée des premiers hommes sur le territoire qui s'appela plus tard la Belgique, le relief de ce pays était, ou peu s'en faut, ce qu'il est aujourd'hui; il présentait trois zones bien distinctes : *la plaine* au Nord, *les plateaux* au centre et *l'Ardenne* au sud-est.

**La plaine.** — Sur les deux rives de l'Escaut s'étendait une immense plaine basse et marécageuse : longtemps ensevelie sous les flots, elle était encore livrée aux débordements du fleuve et de nombreuses rivières. Ces cours d'eau, souvent gonflés par les pluies, coulaient à pleins bords à la surface d'un sol sans pente et sans collines : à l'époque des inondations, ils épanchaient au loin leurs eaux bourbeuses, qui rendaient le climat froid, humide et malsain. — La Campine n'était alors qu'une vaste solitude, peut-être recouverte, en partie, par un golfe de la mer du Nord, et nos riches campagnes des Flandres, une longue suite de marécages; la côte maritime était en deçà du rivage actuel.

**Les plateaux.** — Au midi de cette région inculte, s'étendaient des plateaux fertiles, à l'abri des inondations. Cette contrée, en général favorable à la culture, comprenait la plus grande partie des provinces actuelles de Hainaut, de Brabant et de Liège; elle s'arrêtait aux rives de la Sambre et de la Meuse.

**L'Ardenne.** — Enfin, au sud de ces deux cours d'eau, le pays revêtait un aspect tout à fait sauvage : c'était *l'Ardenne*, contrée montagneuse, inculte et boisée. Sur les bords de la Meuse, se dressaient des rochers escarpés, et,



plus loin, dans le Luxembourg actuel, d'énormes bancs de schiste formaient des montagnes aux flancs arides et grisâtres. Des rivières, profondément encaissées dans des vallées étroites, sillonnaient le pays; d'immenses et sombres forêts, entrecoupées çà et là de landes stériles, couvraient toute la contrée : et ainsi l'Ardenne était comme le rempart naturel de la Belgique du côté du midi.

**Le climat, la faune et la flore.** — Si aucune modification importante du relief de notre pays ne s'est plus produite après l'arrivée des premiers habitants, par contre, le climat, la faune et la flore ne sont pas restés sans varier pendant tous les temps préhistoriques (antérieurs aux temps historiques). — L'ère géologique dite quaternaire ancien se divise en plusieurs périodes glaciaires qui alternent avec des phases interglaciaires : les premières à climat froid, les secondes à climat chaud; de là, des variations très grandes dans la faune et la flore. Aux hippopotames et aux éléphants, qui vécurent dans notre pays pendant la dernière phase interglaciaire (à climat chaud), succédèrent des ours de cavernes, des rhinocéros à corne et des mammoths, pendant la dernière période glaciaire (à climat froid et humide); puis des rennes, des antilopes, des chamois, des bouquetins et des marmottes, pendant la période post-glaciaire (à climat froid et sec). — L'ère géologique dite quaternaire actuel eut d'abord un climat humide, puis un climat tempéré; alors apparaît la faune actuelle.

## II. — Ses habitants.

**Les préhistoriques.** — Pendant de longs siècles, notre pays fut habité par des hommes sur lesquels on ne possède pas de renseignements historiques. Nous les connaissons cependant, soit par les produits de leur industrie : armes, outils, céramique, etc., soit par leurs ossements retrouvés dans des cavernes ou dans des tombes (*âge de la pierre*).

Les plus anciens habitants de la Belgique furent des *paléolithiques*, c'est-à-dire des hommes qui se fabriquaient des armes et des outils avec du bois, de l'os et, surtout, de la pierre (silex) qu'ils taillaient : haches, racloirs, perçoirs, petits couteaux et pointes de flèche. Ils habitaient des cavernes, car à cette époque l'Europe était dans la dernière période glaciaire, à climat froid et humide, puis sec. Ils vivaient des produits de la chasse, de la pêche et de la récolte de fruits et de racines. Les ossements

découverts dans la grotte de Spy (N.-O. de Namur) prouvent que les paléolithiques les plus anciens de notre pays étaient caractérisés par une taille petite (1 m. 60), un crâne allongé et aplati, un front fuyant, des arcades orbitaires très saillantes, une mandibule puissante. Des ossements, découverts dans d'autres cavernes, prouvent que, vers la fin du quaternaire ancien, vivaient en Belgique des paléolithiques plus récents, caractérisés comme les plus anciens par un crâne allongé, mais avec un front large et haut et des arcades orbitaires non proéminentes; leur taille était plus élevée (*Période de la pierre taillée*, dont la dernière partie s'appelle *période du renne*).

Aux paléolithiques succédèrent les *néolithiques* qui, comme leurs prédécesseurs, taillaient la pierre (silex), mais aussi polissaient le quartz et d'autres roches dures pour en faire des haches, des outils et des armes; le travail de l'os et de la céramique était, chez eux, très développé, et l'emploi des couleurs très fréquent. Ils connaissaient aussi le tissage, la corderie et la vannerie, cultivaient des céréales et possédaient des animaux domestiqués. Ce sont ces néolithiques qui ont élevé les monuments mégalithiques, tel le dolmen de Wéris (nord du Luxembourg). Le climat de notre pays, qui d'humide devenait tempéré, leur permit d'abandonner les grottes et les cavernes pour s'établir sur les plateaux et même dans les vallées. Des ossements de ces néolithiques, retrouvés en divers endroits et notamment à Furfooz, prouvent qu'ils avaient le crâne large et la taille petite (*Période de la pierre polie*, dont le commencement coïncide, à peu près, avec les premiers temps de l'ère géologique dite quaternaire actuel).

**Les protohistoriques.** — Des invasions fréquentes venant de l'Est amenèrent dans notre pays de nouvelles peuplades qui connaissaient les métaux, savaient en fabriquer des armes et des outils, et possédaient une civilisation plus avancée (*Age des métaux*). Ces envahisseurs avaient le crâne allongé et une taille élevée. Les premiers d'entre eux, cités par des documents historiques, s'appelaient Celtes.

**Les Belges.** — Enfin vers le troisième siècle avant notre ère, arrivèrent les *Belges*.

---

## II. — PÉRIODE BELGO-CELTE.

---

### I. — Le pays.

**Limites et grandes divisions.** — La Belgique ancienne, qui formait la partie septentrionale de la *Gaule*, avait beaucoup plus d'étendue que la Belgique actuelle : elle était bornée à l'ouest par la mer; au nord et à l'est, par le Rhin; au sud, par la Marne et la Seine. La plus grande partie de ce vaste territoire était arrosée par la Meuse, l'Escaut et leurs affluents. — Notre pays n'offrait pas alors aux regards les belles campagnes, les villes et les villages florissants que nous y voyons de nos jours; mais il comprenait, alors comme précédemment et comme de nos jours, trois zones caractérisées par leur altitude : la *plaine*, les *plateaux* et l'*Ardenne*.

**Le climat, la faune et la flore.** — Le climat de notre pays était alors un climat humide qui se transforma assez rapidement en climat tempéré, sensiblement le même que celui dont nous jouissons. Dans les plaines de la Flandre, vivaient en troupes nombreuses les hérons et les cigognes, et sur ce sol fangeux croissaient pêle-mêle les roseaux, les joncs, les saules et d'autres plantes aquatiques. Les plateaux et l'Ardenne possédaient la plupart des arbres et des arbustes forestiers connus de nos jours, le chêne, le hêtre, le bouleau, le coudrier et le saule. Dans ces bois touffus et impénétrables vivaient des renards, des loups, des sangliers et des cerfs. Des bêtes fauves, l'ours et l'aurochs ou bœuf sauvage, s'y étaient aussi multipliées.

### II. — Ses habitants.

**Les Belges.** — Les *Belges* étaient une nation guerrière, qui, vers le troisième siècle avant J.-C., vint de l'Est, traversa le Rhin et occupa le territoire compris entre ce fleuve, la Marne, la Seine et la mer; leur

nouvelle patrie s'appela dès lors la *Belgique*. — La population de la Belgique se composait donc de descendants des néolithiques et des Belges de civilisation celtique. On peut considérer ces derniers comme formant l'arrière-garde des Celtes.

Alors s'ouvre la première période historique de la Belgique, la période *belgo-celte*, qui dura jusqu'à la conquête romaine.

**Leurs mœurs et coutumes.** — Actifs et industriels, les Belges tiraient grand parti des ressources naturelles de la contrée. Ils se bâtissaient, sur de petites hauteurs, des habitations en bois, en terre glaise ou en pierres brutes : c'étaient des cabanes à parois arrondies, et à toit conique formé de chaume, de roseaux ou de gazon. Elles n'étaient point réunies en bourgades ; mais, disséminées dans les champs et les bois, elles communiquaient entre elles par d'étroits sentiers. — Les Belges s'adonnaient à la pêche, à la culture du sol et à l'élevé des animaux domestiques, dont les principaux étaient les vaches, les moutons, les porcs, les chiens et les oies. Des haies en buis entouraient leurs jardins, où divers légumes, comme l'épinard et la fève des marais, croissaient à côté de plantes médicinales. On y voyait aussi quelques arbres fruitiers : les uns produisaient une espèce de pomme sans pépins, et les autres, une petite cerise d'une saveur agréable, fruit du mérisier qui poussait sur les coteaux arides de la haute Belgique. — Avec leurs céréales, les Belges fabriquaient un pain fort léger ; avec l'orge, une sorte de bière nommée *cervoise*, et, avec le miel de leurs abeilles, une liqueur douce appelée *hydromel*. Ils se tissaient, avec la laine de leurs moutons, des vêtements épais, qui pouvaient défier la rigueur des hivers, et, à l'aide des plantes de la contrée, ils teignaient leurs étoffes de diverses couleurs. — Les habitants de la région montagneuse exploitaient déjà les carrières et les ardoises du pays ; ceux du littoral retiraient du sel de l'eau de mer, en la faisant évaporer ; ils étaient renommés pour la construction de leurs vaisseaux : ceux-ci, grâce à leur fond plat, pouvaient s'avancer à travers les nombreux bancs de sable de la côte, tandis que leur avant et leur arrière relevés tenaient tête aux lames pendant les tempêtes. Les populations côtières étaient aussi connues pour leur habileté dans l'art de la navigation : elles trafiquaient sur les côtes voisines et allaient jusqu'en Angleterre extraire les minerais, ainsi que la marne destinée à amender leurs terres. — Enfin, les Belges aimaient par-dessus tout la *chasse* et la

*guerre.* On les voyait s'enfoncer dans les fourrés les plus épais pour y forcer la bête fauve qui, ordinairement rôtie d'une seule pièce, figurait ensuite sur la table de leurs joyeux festins ; mais, trop souvent, ces repas dégénéraient en orgies et en batailles, car les Belges étaient enclins au jeu et à l'abus des boissons fortes. Dans les combats, ils maniaient la pique, la lance, la hache d'armes, l'arc et le javelot avec une merveilleuse adresse ; ils paraient les coups de l'ennemi au moyen d'un bouclier de cuir ou d'airain. Chaque homme en état de porter les armes était soldat, et les Belges, tenant à leur liberté plus qu'à leur vie, déployaient dans la bataille un courage héroïque. — Leur probité égalait leur bravoure : le voyageur étranger, qui traversait le pays, était accueilli avec bonheur à leur foyer rustique, et il redisait partout la simplicité et l'aisance de leurs cabanes hospitalières.

**Leur religion.** — Les Belgo-Celtes avaient deux religions : d'une part, le druidisme qui est celtique ; d'autre part, le culte des forces physiques, qui provenait des néolithiques. — Le culte des forces physiques consistait dans l'adoration immédiate des phénomènes et des forces de la nature, qui, dans la suite, furent divinisés : dieux du ciel (Bel), de la terre, du feu, des bois, des sources, des rivières, de l'orage, des plantes, du commerce (Teutatès), etc. — Le druidisme était, à l'origine, plus une doctrine philosophique qu'une religion, admettant l'immortalité de l'âme, la destruction de ce monde-ci par le feu et l'eau, l'existence d'un autre monde. Mais ceux qui se chargèrent de l'enseignement de cette doctrine spiritualiste devinrent bientôt des prêtres présidant à des sacrifices rituels et à la cueillette du gui de chêne. — Les Belgo-Celtes attribuaient au *gui* des vertus surnaturelles et, notamment, la propriété de guérir tous les maux ; cette plante parasite, qui croissait en abondance dans la vallée de la Meuse, était l'objet d'un culte particulier. A la sortie de l'hiver, sur la fin de février, la population se rassemblait au bois, pour récolter en grande pompe le gui sacré, qui se balançait en larges touffes aux branches noueuses des chênes ; un prêtre, vêtu d'une robe blanche, montait sur l'arbre et coupait avec une serpe d'or la plante vénérée ; on la recueillait comme un précieux trésor, et la tribu entière passait ce jour de fête dans de grandes réjouissances. — Parmi les prêtres, on distinguait les *bardes* et les *druïdes*. Les bardes, poètes et musiciens, composaient des hymnes guerriers, ou *bardits*, que les Belges chantaient en marchant au combat. Les druides, à la fois prêtres, juges,



magiciens, devins et médecins, jouissaient d'une grande autorité ; leur doctrine était formulée en longues pièces de vers, mais on ne pouvait l'écrire : on la communiquait de vive voix aux jeunes druides, qui employaient de nombreuses années à l'apprendre de mémoire. Elle enseignait que l'âme ne périt pas, et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre. — Les Belgo-Celtes ne bâtissaient point de temples : toutes les cérémonies du culte étaient célébrées dans la profondeur des forêts, au sommet des collines ou dans la solitude des bruyères ; au milieu de la clairière se dressait, en guise d'autel, une large table de pierre, et souvent, le soir, à la lueur des flambeaux, les druides y venaient immoler des animaux et offrir des sacrifices humains à leurs divinités.

**Les tribus belges.** — Les Belges se divisaient en plusieurs peuplades, indépendantes les unes des autres et ayant chacune leur chef : mais elles s'alliaient entre elles pour résister à un ennemi commun. La population de chaque tribu comprenait les *prêtres* et les *nobles*, qui se partageaient les pouvoirs publics, les *hommes libres* et les *esclaves*. — Les principales tribus qui occupaient le territoire de Belgique *actuelle* étaient :

1° Les *Nerviens*, qui habitaient, au *centre* de notre pays, le territoire situé entre l'Escaut, la Dyle et la Sambre, et correspondant à peu près aux provinces actuelles de Hainaut et de Brabant. C'était une nation puissante, composée d'hommes robustes et courageux, vivant du produit de leurs terres et de leurs troupeaux. Ils avaient conservé les habitudes frugales de leurs ancêtres, et ils dédaignaient les étoffes précieuses et les objets de luxe que venaient leur offrir les marchands du Midi. Afin de rendre leurs contrées plus difficilement accessibles aux troupes étrangères, ils entrelaçaient des branches d'arbres en travers des chemins qui y conduisaient, et ils y enfonçaient des pieux.

2° Les *Ménapiens* et les *Morins*, qui habitaient à l'*ouest*, la plaine de Flandre, entre l'Escaut et la mer ; ils se livraient à la culture du sol, à l'élevage du bétail, à la pêche et à la navigation. Ils savaient fabriquer des poteries, des filets, des étoffes de laine et de lin. Leur pays marécageux favorisait l'élevage d'immenses troupeaux d'oisies, et leurs salaisons étaient recherchées de tous les peuples voisins.

3° Les *Aduatiques*, établis sur la rive gauche de la Meuse, à peu près dans notre Hesbaye actuelle.

4° Les *Éburons*, qui occupaient, sur les deux rives de la Meuse, en aval des Aduatiques, le territoire des provinces actuelles de Liège et de Limbourg.

5° Les *Trévires*, qui étaient répandus de la Meuse à la Moselle et au Rhin; ils avaient sous leur dépendance diverses petites peuplades, comme les *Condruses* et les *Pémanes*, fixés dans le Condroz et la Famenne.

6° Les *Ambivarites*, peuplade peu nombreuse, établie dans la Campine anversoise actuelle.

Le reste de la Belgique ancienne était habité par plusieurs autres tribus, parmi lesquelles se trouvaient les *Atrébates* (Arras), les *Véromandois* (Vermandois), les *Suessions* (Soissons), et les *Rémois* (Reims), voisins de nos frontières méridionales.

Tel était notre pays au moment où le général romain Jules César vint en faire la conquête.

---

### III. — PÉRIODE BELGO-ROMAINE.

#### I. — Conquête de la Belgique par Jules César.

(57-53 av. J.-C.)

**Les Nerviens; bataille de la Sambre : Boduognat (57 av. J.-C.).** — Venu de Rome en Gaule, en l'an 59 av. J.-C., Jules César s'était rendu maître d'une partie de ce pays. En 57, il résolut d'en poursuivre la conquête en s'emparant de la Belgique, et franchit la Marne.

Les Belges se concertèrent pour lui tenir tête et se portèrent à sa rencontre sur les bords de l'Aisne. Par d'habiles manœuvres, César les amena à se séparer; alors, sans donner à l'une le temps de venir au secours de sa voisine, comme elles en avaient convenu, il attaqua séparément les tribus belges. Arrivé sur les bords de la Sambre, dans un endroit que les uns placent à Hautmont, près de Maubeuge, et d'autres à Presles, il rencontra l'armée des Nerviens, commandée par l'intrépide *Boduognat* : elle occupait le sommet boisé d'une colline, qui descendait en pente douce vers la rivière. A demi cachée dans le taillis, elle parut peu nombreuse à César, qui envoya contre elle sa cavalerie légère; mais tout à coup les Belges sortent des fourrés, descendent la côte en rangs serrés et culbutent les cavaliers ennemis; puis ils franchissent à leur tour la Sambre, peu profonde en cet endroit, et gravissent à la course les hauteurs occupées par les troupes romaines. Déjà, ils pénètrent dans le camp et se croient sûrs de la victoire; mais César a vu le danger : il vole de légion en légion, excite ses hommes au combat et parvient, après mille efforts, à faire reculer les Nerviens. Ceux-ci, malgré leur courage héroïque furent complètement battus : de leur armée, 500 hommes à peine échappèrent au carnage. Le vaillant *Boduognat*, tombé dans la mêlée, resta parmi les morts.

**Les Aduatiques.** — Les Aduatiques accouraient au secours des Nerviens; mais, quand ils apprirent la victoire de César, ils se retirèrent dans leur

principale forteresse ou *oppidum* : elle était située, soit au mont Falhize, face à Huy, soit à l'emplacement de la citadelle de Namur, et se composait d'une enceinte environnée de rocs escarpés et de profonds précipices et n'ayant d'autre côté accessible qu'une pente douce, mais soigneusement fortifiée. Assiégés par César, ils capitulèrent : la nuit qui suivit la reddition, croyant surprendre les Romains, ils les assaillirent, furent taillés en pièces, et César fit vendre comme esclaves les survivants, au nombre de 53.000.

**Les Ménapiens.** — L'année suivante, il entreprit de soumettre les Ménapiens. Mais ceux-ci, retirés derrière leurs bois et dans leurs marais, harcelaient sans cesse les troupes romaines ; chaque buisson des taillis cachait un Ménapien, et tout soldat qui s'écartait des légions tombait percé d'une flèche. Afin de s'avancer plus sûrement dans ce pays semé d'embûches, César fit percer de larges voies à travers les forêts ; les arbres abattus étaient amoncelés, en guise de remparts, des deux côtés de la route ; mais à tout instant, les travailleurs, attaqués à l'improviste, devaient abandonner la cognée du bûcheron pour l'épée et la lance du soldat. A la fin, les Romains se décidèrent à mettre le feu aux vieilles forêts de la Ménapie : bientôt on vit les flammes, alimentées par les hautes herbes des marécages, briller dans la nuit au sein des bois déserts. Mais déjà l'hiver approchait : des pluies torrentielles transperçaient les tentes des soldats et rendaient le sol impraticable. César dut renoncer, pour cette année-là, à soumettre une tribu si bien défendue par son courage et par la nature. Toutefois, dans la suite, les Ménapiens consentirent à vivre sous les mêmes lois que les autres Belges, avec le titre d'alliés libres des Romains.

**Les Éburons et les Trévires : Ambiorix et Indutiomar.** — En automne de l'an 54, revenant d'une expédition en Grande-Bretagne, César trouva notre pays menacé d'une famine : la récolte avait manqué par suite de la sécheresse. La pénurie des vivres obligea le général romain à répartir ses troupes en différents quartiers d'hiver. Il envoya une légion et demie sous le commandement de deux de ses lieutenants, Sabinus et Cotta, camper au pays des Éburons ; une autre légion, ayant pour chef Quintus Cicéron, le frère du grand orateur, alla hiverner chez les Nerviens ; une troisième, commandée par Labiénus, s'établit aux confins du territoire des Trévires.

Les Éburons avaient alors à leur tête *Ambiorix* et *Cativolc* ; les Trévires, *Indutiomar*. A plusieurs reprises déjà, ce dernier s'était montré ouvertement

hostile aux Romains. Ambiorix et lui se concertèrent pour amener un soulèvement général des Belges et affranchir leur patrie du joug de l'étranger, Ambiorix devait exterminer les troupes de Sabinus et de Cotta campées dans son pays, en un endroit appelé *Aduatuca*, que l'on croit être Tongres, mais que certains situent également à Embourg, près de Liège. — De son côté, Indutiomar attaquerait le camp de Labiénus, que l'on place généralement à Rocroi ou, non loin de là, à Mouzon sur la Meuse, ou encore à Amberloup, entre Saint-Hubert et Bastogne. — Les vainqueurs devaient ensuite se porter ensemble contre Cicéron établi, selon les uns, à Binche, selon d'autres, à Castre-lez-Hal.

Ambiorix réussit dans la mission qu'il s'était donnée. Après avoir tenté une attaque soudaine et fructueuse contre les Romains, il parvint à attirer ceux-ci hors de leurs retranchements en leur faisant croire qu'une armée formidable de Germains s'avancait vers la Meuse, au secours des Belges : trompé par ce stratagème, Sabinus quitta son camp d'*Aduatuca* pour aller rejoindre les autres troupes de César. Mais il venait à peine de se mettre en route, qu'il tomba dans une embuscade que les Éburons lui avaient tendue : attaqués dans un chemin encaissé, que bordaient à gauche et à droite d'épais buissons, les Romains furent taillés en pièces. Bien peu parvinrent à s'échapper, quelques-uns réussirent à rentrer dans le camp : mais trop peu nombreux pour s'y défendre, ils s'entretuèrent, ne voulant point tomber au pouvoir de leurs ennemis.

Fier de sa victoire, Ambiorix courut l'annoncer aux Aduatiques et aux Nerviens, et les entraîna à sa suite à l'attaque du camp de Cicéron. Étroitement bloqué, ce dernier se trouva bientôt dans une situation critique; mais un Nervien, traître à sa patrie, consentit à porter à César un message caché dans le bois d'un javelot : instruit du danger qui menaçait son lieutenant, le général romain accourut à son secours. A son approche, les Belges abandonnèrent le siège et se portèrent à sa rencontre. Usant de ruse, César les attira jusqu'au pied de ses retranchements, les surprit par une sortie générale et les mit en déroute.

De son côté, Indutiomar avait échoué à l'attaque du camp de Labiénus : assailli à l'improviste et mis en fuite, le chef trévire fut atteint et tué au moment où il se disposait à passer un gué. Sa tête fut portée au lieutenant de César, Labiénus, qui l'avait mise à prix.



**Extermination des Éburons (53 av. J.-C).** — César voulut tirer une éclatante vengeance des Éburons et leur infliger un châtement propre à terrifier les autres peuples de la Gaule. Il commença à les isoler, de manière à leur conper toute retraite, déterminant même les tribus voisines à venir prendre leur part des dépouilles de leurs malheureux frères. Puis il entra en Éburonie; ses légions parcoururent le pays en tout sens, mettant tout à feu et à sang : les habitations et les récoltes furent incendiées, les habitants poursuivis, traqués comme des bêtes fauves et massacrés. César nous dit lui-même que tous ceux qui échappèrent au fer et à la flamme durent périr de faim et de misère dans les forêts où ils s'étaient réfugiés. Des deux chefs éburons, l'un, Cativolc, s'empoisonna; mais Ambiorix parvint à se soustraire à la colère du conquérant : plusieurs fois sur le point d'être pris, il fut sauvé grâce au courage et au dévouement des siens. La dernière fois que ses ennemis l'aperçurent, il fuyait vers le Rhin sans autre escorte que celle de quatre cavaliers : sans doute, il gagna d'autres régions et alla mourir, loin du sol natal, glorieuse victime de son patriotisme.

L'an 50 avant J.-C., César quitta définitivement la Belgique; il lui avait fallu sept années pour la soumettre entièrement. Dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules*, César nous a laissé le récit de ses campagnes; il y rend cet hommage éclatant à l'héroïsme de nos ancêtres : *De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves.*

## II. — La Belgique sous la domination romaine.

(53 av. J.-C. — 431 ap. J.-C.)

**Repeuplement : les Tongres et les Taxandres.** — La Belgique demeura près de cinq siècles sous la domination romaine. Pendant ce long espace de temps, elle jouit d'une paix profonde et bénéficia de la civilisation du conquérant. Certaines parties du territoire, que la conquête avait presque changées en déserts, furent repeuplées : des prisonniers de guerre, des tribus entières furent transplantés de Germanie dans le pays des Éburons; les nouveaux venus y formèrent, avec les débris de cette malheureuse nation, une peuplade nouvelle, les *Tongres*, dont le nom s'est conservé dans celui de leur ville principale. Une autre peuplade, celle des *Taxandres*, alla se fixer au nord de la contrée, dans la grande plaine sablonneuse et couverte d'ifs (*taxus* = if), appelée alors *Taxandrie*, et plus tard *Campine*.

**Divisions administratives : les cités.** — Les Romains introduisirent dans notre pays leur division administrative en *provinces* et en *cités*, celles-ci correspondant à peu près au territoire des anciennes peuplades. De la province de *Belgique première*, chef-lieu Trèves, faisait partie la  *cité des Trévires*; — dans la *Belgique seconde*, chef-lieu Reims, se trouvaient la  *cité des Nerviens*, chef-lieu Bavai; la  *cité des Ménapiens*, chef-lieu Tournai, et la  *cité des Morins*, chef-lieu Thérouanne; — enfin, la  *cité des Tongres*, chef-lieu Tongres, dépendait de la  *Germanie seconde*, laquelle avait pour chef-lieu Cologne.

**Les chaussées romaines.** — Dès le règne d'Auguste, le premier empereur, on commença la construction des grandes voies nommées *chaussées romaines* : routes militaires, créées avant tout dans le but de faciliter, du centre vers les confins de l'empire et d'une frontière à l'autre, la marche des légions impériales, elles furent bientôt les grandes artères commerciales du pays. Larges de 10 à 15 mètres, elles étaient construites avec beaucoup de soin. Sur un fond solide soit de maçonnerie recouverte de pierrailles, soit de cailloux ou de schiste, on établissait un pavement de larges pierres cimentées à la chaux, d'où le nom de chaussées. De distance en distance, des *bornes milliaires* signalaient les longueurs en *milles* : on appelait ainsi la mesure itinéraire des Romains; elle valait mille pas ou 1.480 mètres. On y voyait, aussi, le long des accotements, des pierres carrées pour s'asseoir ou pour monter à cheval. — Les routes romaines de notre pays se classent en trois groupes. — Le premier groupe comprend les deux grandes chaussées militaires qui, partant de Reims, atteignaient Cologne; et les deux embranchements vers la Manche et vers Utrecht. L'une contournait le massif ardennais vers l'ouest et le nord et passait à Vervins, Bavai, Gembloux, Tavier, Waremme, Tongres et Maestricht; l'autre, évitant l'Ardenne par le sud et traversant l'Eifel, passait à Mouzon, Carignan, Vance, Arlon, Luxembourg, Trèves et Zülpich; des embranchements partant de Bavai, l'un aboutissait à Boulogne-sur-Mer en passant par Arras, l'autre, à Utrecht en touchant Castre. — Le deuxième groupe comprend les deux routes qui servirent à la pénétration dans la région comprise entre Reims, Bavai, Cologne et Trèves; l'une venait de Carignan, passait à Assenois, Mande-Saint-Étienne, Limerlé, Saint-Vith et aboutissait à Zülpich; l'autre venant d'Arlon, passait à Martelange, Mande-Saint-Étienne, Ortheuville, Marche,

Clavier, Ombret et aboutissait à Tongres. — Le troisième groupe comprend les nombreux chemins qui reliaient les localités habitées, les métairies et les villas, aux routes des deux premiers groupes, formant ainsi un réseau assez serré de voies de communication entre les différents points de la Belgique. — La principale route, allant de Bavai à Cologne, porte encore le nom de *Chaussée romaine*. Elle est bordée, çà et là, de *tombes romaines*, monticules de terre élevés sur des sépultures de cette époque. On en a fouillé un certain nombre et l'on y a trouvé des armes, des médailles, des pièces de monnaie et des urnes funéraires. — Ces larges routes, percées à travers les forêts et les solitudes de la Belgique, contribuèrent puissamment à la civilisation de nos contrées. Elles furent, pour cette époque lointaine, ce que les chemins de fer furent pour la nôtre. Des bourgades, bientôt florissantes, se fondèrent aux points de relais de la poste impériale. Les relations des Belges avec les Romains se multiplièrent : sur ces grandes chaussées se croisaient des gouverneurs romains dans leur litière, des légions, des missionnaires chrétiens et des courriers à cheval ; des Belges conduisant à Rome des troupeaux d'oies, ou y transportant les jambons renommés du pays des Ménapiens ; des colons venant de Gaule.

**Les villes et les villas romaines.** — Sur notre territoire, il n'existait guère que deux villes romaines : Tongres et Tournai. Mais plusieurs bourgades, ayant pour origine un relais de postes, sont signalées sur les cartes romaines ; telles Menin, Wervicq et Courtrai dans la grande plaine du nord ; Gembloux et Perwez au centre, et Arlon dans l'Ardenne. Sur les bords de la Meuse, Dinant, Namur, Huy et Liège durent leur développement à des postes établis par les Romains dans ces positions stratégiques de premier ordre. Enfin Nassogne, dans le Luxembourg, est cité comme résidence de quelques empereurs qui vinrent visiter nos provinces. — Les fonctionnaires impériaux habitaient des villas somptueuses, ornées, comme les palais de Rome, de peintures, de sculptures et de thermes magnifiques. L'une des plus belles était assurément la villa d'*Anthée*, dont les débris, rassemblés au Musée de Namur, nous frappent encore d'admiration. Mais rien n'égalait la splendeur de Trèves et de Bavai, villes situées près de notre frontière méridionale, et dont les ruines disent encore la grandeur passée. Au reste, les nombreuses antiquités romaines, vases, urnes funéraires, armes, monnaies, épingles, fibules et bracelets

retrouvés en Belgique après tant de siècles, prouvent assez le long séjour qu'y firent les Romains et la puissance de leur civilisation dans notre pays.

**Religion et langue.** — Les Belgo-Celtes, éblouis par la civilisation des Romains, adoptèrent bientôt leur manière de vivre, leurs mœurs, leur religion et leur langue, et devinrent des Belgo-Romains. — Après la conquête, le druidisme avait insensiblement disparu de nos contrées, pour faire place au paganisme romain, qui était la religion des conquérants; ce paganisme fut admis d'autant plus facilement qu'il ressemblait beaucoup au polythéisme des Belgo-Celtes : le culte de Jupiter, de Mars et de Mercure succéda à celui de Teutatès, et les augures et les pontifes remplacèrent parfois, au même autel, les druides des anciens Belges. Dès le troisième siècle, des missionnaires prêchèrent l'Évangile en Belgique; mais le christianisme ne fit de réels progrès dans nos contrées qu'à partir du jour où, en l'an 313, l'empereur Constantin proclama la liberté religieuse par l'édit de Milan. Dès lors, apparurent dans nos principales cités des communautés chrétiennes importantes, qui devaient bientôt donner naissance aux diocèses de Tongres, de Tournai, de Cambrai, de Théroouanne et de Trèves. Le plus ancien évêque connu est saint Servais, évêque de Tongres, qui fut enterré à Maestricht vers la fin du quatrième siècle. — Les Romains introduisirent, en outre, dans notre pays leur langue nationale, le *latin*, qui remplaça le celtique et s'implanta surtout dans nos provinces méridionales : car les populations agricoles n'avaient guère dépassé, au nord, les terres fertiles de la Belgique centrale; c'est là une des causes pour lesquelles *la ligne séparative des langues dans notre pays se confond presque avec la limite des zones sablonneuse et limoneuse*. Modifiée par un long usage, la langue latine se transforma peu à peu en un dialecte nouveau, la *langue romane* ou *vieux français*, dont le *wallon* n'est qu'une forme particulière : c'est donc à la période romaine que remonte l'origine de l'idiome populaire de nos provinces wallonnes.

**Les Barbares.** — Les invasions des Barbares mirent fin et à la domination romaine et à la prospérité de la Belgique. Pendant un siècle, des hordes guerrières, avides de richesses et de pillage, traversèrent nos contrées, semant partout la ruine et la mort. Ce fut naturellement la Belgique qui eut le plus à souffrir de ces invasions, puisque c'était le premier pays que les

Germaines rencontraient sur leur route, après avoir franchi le Rhin. Bien des fois elle fut mise à feu et à sang : aussi, quand les dernières nations barbares, n'y trouvant plus rien à piller, l'abandonnèrent pour s'enfoncer plus avant dans la Gaule, ce n'était plus qu'un vaste champ de mort, où gisaient les débris des grandes villes romaines, Trèves, Tongres et Bavai. — Peu à peu, ces solitudes désolées se repeuplèrent, et l'on vit s'y fixer, au v<sup>e</sup> siècle, la nation des *Francs*, qui devait jouer un si grand rôle dans l'histoire.

---



## IV. — PÉRIODE BELGO-FRANQUE.

### CHAPITRE I.

#### LES MÉROVINGIENS.

(431-751.)

##### I. — Les rois mérovingiens.

**Les Francs en Belgique.** — Sous ce titre collectif de *Francs*, qui signifiait *fiers et hardis*, se désignaient des peuplades germaniques répandues primitivement sur la rive droite du Rhin moyen et inférieur. Une de leurs tribus, fixée sur les bords de la *Saala* (l'IJssel), y aurait pris, d'après une étymologie contestée, le nom de Francs *Saliens*; les autres, restés sur les rives du Rhin moyen, furent appelés les Francs *Ripulaires*. — Les Francs Saliens s'avancèrent vers le sud et arrivèrent bientôt dans la grande plaine sablonneuse de la Taxandrie, toute couverte de pins, d'ifs et autres arbustes résineux. Mais ils n'y restèrent pas longtemps, car la contrée était, comme aujourd'hui encore, peu fertile. N'y trouvant pas de moyens d'existence, ils continuèrent leur marche vers le midi; arrêtés par la Forêt Charbonnière, qui couvrait le centre de notre pays, ils gagnèrent la vallée de l'Escaut, à travers les champs dévastés et les ruines encore fumantes. Ils arrivèrent à Tournai (431). C'est là que régna *Clodion*, le premier des rois francs que l'histoire connaisse. Il étendit ses domaines jusqu'à Cambrai et jusqu'à la Somme. — Son fils *Mérovée* fixa, comme lui, sa résidence à Tournai; ses premiers successeurs également : aussi a-t-on pu dire avec raison que cette ville était *le berceau de la monarchie franque*. Mérovée aida le général romain Aétius à tenir tête aux Huns d'Attila, qui furent vaincus, en 451, dans la grande bataille des *Champs catalauniques*, entre Troyes et Châlons-sur-Marne. Il a laissé son nom à sa dynastie. — *Childéric*, son successeur, mourut à Tournai en 481. Son tombeau y fut découvert

en 1653, et reconnu à un anneau d'or, sur lequel étaient gravés l'effigie et le nom du roi. Childéric eut pour successeur à Tournai son fils *Clovis*.

**Clovis (481-511).** — A l'avènement de Clovis, en 481, notre pays tout entier appartenait aux Francs, dont le domaine s'étendait entre la mer, la Somme et le Rhin. Le reste de la Gaule était occupé par plusieurs autres nations, dont les principales étaient : les *Gallo-Romains*, au centre; les *Burgondes*, au sud-est, et les *Visigoths*, entre la Loire et les Pyrénées. Clovis conçut le projet de les soumettre à son autorité et d'établir ainsi sa domination sur toute la Gaule. — Il parvint assez rapidement à réaliser ce vaste dessein, car l'empire romain venait de tomber sous les coups répétés des Barbares (476); et les nations nouvelles fixées en Gaule n'avaient pu encore s'y organiser d'une manière forte et stable. Clovis commença par attaquer le comte romain Syagrius; il le battit à *Soissons*, en 486, et s'empara de ses États. Puis il marcha contre les Alamans, nation germanique qui avait franchi le Rhin pour mettre la Gaule au pillage : vaincus d'abord par les Francs Ripuaires près du Rhin moyen (bataille dite de Tolbiac, aujourd'hui Zülpich), ils furent ensuite mis en déroute dans une seconde rencontre, par Clovis lui-même. C'est après cette victoire que le roi franc, cédant aux instances de sa femme Clotilde, princesse burgonde et catholique, se fit baptiser à Reims par saint Remy, en 496, avec trois mille de ses guerriers. Clovis, seul chef catholique de la Gaule, obtint dès lors l'appui du clergé et des populations orthodoxes de cette contrée. Peu après, il intervint au pays des Burgondes, puis s'en fit des alliés pour lutter contre les Visigoths. Enfin, il vainquit ces derniers et leur roi Alaric à la bataille de *Vouillé*, près de Poitiers, en 507, et porta ainsi les limites de la *France*, ou *pays des Francs*, jusqu'aux Pyrénées.

**Ses successeurs : les rois fainéants.** — Clovis mourut en 511, à *Paris*, ville qu'il avait choisie pour la capitale de son royaume. Après sa mort, ses quatre fils se partagèrent ses États. Sous leurs successeurs, le royaume des Francs resta longtemps divisé en deux grandes parties : l'*Austrasie*, ou terre orientale, à l'est de l'Escaut et de la haute Meuse, et la *Neustrie*, ou terre occidentale, à l'ouest de ces deux fleuves; presque toute la Belgique actuelle se trouvait donc en Austrasie, une faible partie en Neustrie. — Pendant de longues années, les descendants de Clovis furent divisés par des guerres sanglantes, et l'histoire de la plupart d'entre eux n'est qu'une

suite de crimes, de trahisons et de luttes intestines : telle fut notamment la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut. — Les derniers Mérovingiens méritèrent, par leur mollesse, le nom de *rois fainéants* : adonnés aux plaisirs, faibles et incapables de gouverner, ils abandonnèrent l'administration de l'État aux *maires du palais* : le pouvoir de ceux-ci augmenta à mesure que diminuait celui de leurs maîtres, et, en 751, l'un d'eux, Pepin le Bref, se fit proclamer roi et fonda la dynastie *carolingienne*.

## II. — La Belgique sous les Mérovingiens.

**État physique.** — Sous les Francs, la Belgique se releva peu à peu de ses ruines. Au nord-ouest, les flots de la mer continuaient à recouvrir, aux hautes eaux, de grandes étendues de terres le long du littoral. Mais, dans la plaine, les habitants avaient établi des digues solides le long des fleuves et des rivières, et limité ainsi le domaine des flots. Gand et Anvers se trouvaient déjà, à l'état de pauvres bourgades, sur les bords marécageux de l'Escaut; plusieurs siècles pourtant devaient s'écouler, avant de voir la Flandre fertilisée et le pays de Waes devenir le jardin de la Belgique. — A l'autre extrémité du pays, les grands bois, touffus et sauvages, de la *Forêt d'Ardenne* couvraient encore toute la contrée et servaient de repaire aux sangliers, aux ours et aux aurochs; ils se prolongeaient jusqu'au pays des Nerviens, sous le nom de *Forêt charbonnière*. Cette région restait peu peuplée : sur les rives pittoresques de la Meuse, Liège, Namur et Dinant n'étaient encore que d'humbles villages. — Enfin, au centre, la riche plaine de la Hesbaye continuait à se dorner de moissons : c'était la contrée la plus fertile de la Belgique, et c'est là que s'étaient fixés la plupart des seigneurs francs.

**État social.** — Les seigneurs francs s'y étaient approprié, par droit de conquête, les plus vastes et les plus beaux domaines, qui constituèrent les grands *alleux* du royaume. Dès lors, la population de la Belgique se trouva divisée en deux grandes classes : les *conquérants* ou riches, comprenant les familles franques établies dans le pays, et les *vaincus* ou pauvres, presque tous anciens habitants de la contrée. Ceux-ci étaient réduits pour la plupart à une espèce de servitude appelée *servage* : ils ne jouissaient, en droit, d'aucune liberté, et ils cultivaient le sol au profit

des Francs. Leurs pauvres cabanes étaient groupées au pied de la demeure seigneuriale, grande ferme fortifiée et entourée de palissades, qui s'élevait au centre des terres composant le domaine.

**Divisions politiques.** — Sous les Francs, notre pays fut divisé en un certain nombre de régions ou *pagi* (*pagus* = pays), dont plusieurs devinrent le noyau de fiefs futurs.

Les principaux pagi étaient : le *Mempisc*, ou l'ancienne Ménapie, entre l'Escaut et la mer; le *Brabant*, entre l'Escaut et la Dyle; la *Taxandrie*, au nord de nos provinces d'Anvers et de Limbourg; la *Hasbagne* ou *Hesbaye*, entre la Dyle et la Meuse; le *Hainaut*, sur les rives de la Haine; le pagus de *Lomme* ou de Namur; celui des *Ardennes*; et celui de *Woèvre*, au sud du Luxembourg actuel. — Le territoire tout entier se trouvait alors compris dans les royaumes d'*Austrasie* et de *Neustrie*, séparés par l'Escaut.

**État religieux.** — Voir ci-après, § III.

### III. — Le christianisme en Belgique.

**Les missionnaires.** — Nous avons vu que, sous la domination romaine, des missionnaires avaient pénétré en Belgique pour y prêcher l'Évangile. Les invasions barbares réduisirent presque à néant les résultats obtenus, notamment dans le nord du pays. Mais après le baptême de Clovis, le christianisme fit de sérieux progrès dans nos contrées. On vit alors de zélés missionnaires parcourir le territoire de l'ancienne Gaule. S'ils rencontraient sur leur route quelque hameau reculé, ils s'y arrêtaient pour y planter une croix et enseigner aux habitants la religion du Christ. Le missionnaire se mêlait souvent aux travaux des paysans, et bientôt on voyait s'élever une modeste chapelle, entourée des cabanes des nouveaux convertis : telle est l'origine d'un grand nombre de villages d'aujourd'hui.

**Les monastères.** — Ailleurs, des seigneurs francs et de nobles dames de ce temps-là consacrèrent à Dieu leurs biens et leur vie; des princes et des princesses de sang royal quittaient tout : richesses, honneurs, famille, pour vivre dans la paix du cloître. On vit alors se fonder dans nos contrées de grandes abbayes : celles de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand, établies par saint Amand; celles de Saint-Vincent à Soignies; de Saint-Landelin

à Lobbes; de Saint-Remacle à Stavelot et à Malmedy; de Saint-Fuillen à Fosses; de Sainte-Waudru à Mons; de Sainte-Gertrude à Nivelles; de Sainte-Begge à Andenne; de Saint-Trond dans la localité de ce nom. — Ces monastères étaient établis, le plus souvent, aux abords d'un cours d'eau, dans quelque vallée pittoresque et boisée.

Les bâtiments de l'abbaye se trouvaient rassemblés auprès de la rivière, dont les eaux abondantes et limpides étaient utilisées pour les travaux des moines. Ils comprenaient : l'*église*, voisine du *cloître*, vaste cour carrée entourée de colonnes; la *maison de l'abbé* et les *cellules* des moines; le *bâtiment des étrangers*, où les voyageurs et les pèlerins recevaient l'hospitalité; des *jardins* et de nombreuses *dépendances* destinées à divers métiers : car l'abbaye devait se suffire à elle-même par le travail, et produire toutes les choses nécessaires à la vie. On y voyait des *écuries* et des *granges*; une *forge*, un *moulin*, une *boulangerie*, une *brasserie*, et divers *ateliers* de menuiserie, charronnage, cordonnerie, tissage, etc.; enfin, une *école*, où les moines donnaient l'instruction aux enfants d'alentour; et plus tard, une *bibliothèque* remplie de livres précieux, entièrement écrits à la main : car, à cette époque, l'imprimerie n'était pas encore connue.

Dès leur premier établissement, les moines s'étaient adonnés avec ardeur à la culture des terres environnantes : défrichant les bois, desséchant les marais, ils avaient créé des prairies, des vergers, des vignobles et de beaux champs de céréales. Au VIII<sup>e</sup> siècle, les monastères étaient des centres non seulement de travail et de prière, mais encore d'étude littéraire et de formation artistique; c'étaient des foyers de civilisation dont l'influence sur les régions voisines était grande.

A la longue, des fermes, des chaumières se bâtirent autour des riches abbayes : et celles-ci devinrent le berceau de villes importantes, comme celles que nous avons citées. Si les manoirs, avec leurs tours, leurs fossés et leurs remparts, offraient, pendant les guerres, une protection matérielle aux habitants des environs, les monastères et les abbayes étendaient sur les familles installées près d'eux une protection morale souvent plus efficace.

Au IX<sup>e</sup> siècle, l'évangélisation de la Belgique était terminée.



---

## CHAPITRE II.

### LES CAROLINGIENS.

(De 751 au x<sup>e</sup> siècle.)

#### I. — Les maires du palais (622 à 751).

**Pepin de Landen (622-640).** — Parmi les principaux seigneurs francs qui s'étaient fixés en Belgique, se trouvait un robuste et valeureux guerrier nommé *Pepin de Landen*; il habitait, croit-on, le château de ce nom et possédait de vastes domaines dans la Hesbaye. Or, les Frisons, qui vivaient au Nord de la Hollande actuelle, avaient traversé à diverses reprises, le Rhin et la Meuse pour venir piller notre pays. Pepin, à la tête de ses hommes d'armes, les repoussa au delà de ces deux fleuves, qu'ils n'osèrent plus franchir tant qu'il vécut. En récompense de ce service, le roi Clotaire II, qui avait réuni sous son autorité toute la monarchie franque, lui confia les fonctions de maire du palais. Pepin occupa cette dignité avec honneur jusqu'à sa mort, arrivée en 640.

**Pepin de Herstal (656-714).** — *Grimoald*, fils de Pepin de Landen, voulut usurper la couronne au profit de sa famille, mais il fut mis à mort par Clovis II, roi de Neustrie : la descendance mâle de Pepin de Landen se trouva ainsi éteinte. Mais sainte Begge, sœur de Grimoald, avait un fils nommé *Pepin de Herstal*, qui prit les armes contre le roi de Neustrie. Il le vainquit à *Tertry*, près de Saint-Quentin; déjà *duc d'Austrasie*, il s'imposa ainsi comme maire du palais en Neustrie. Il répudia sa femme

---

**Les Carolingiens.** — *Saint Lambert au banquet de Pepin de Herstal* (fig. 1). — Photographie du tableau du peintre liégeois Chauvin (1810-1884). Ce tableau se trouve au Musée communal de Liège. — Il représente saint Lambert, debout, apostrophant Alpaïde et Pepin; la première, parce qu'en mêlant sa coupe à celle des autres convives pour la faire bénir, elle a voulu surprendre la bonne foi de l'évêque; le second, parce qu'en ayant à ses côtés Alpaïde, à la place de sa femme légitime Plectrude, il brave les lois et la défense de l'Eglise.

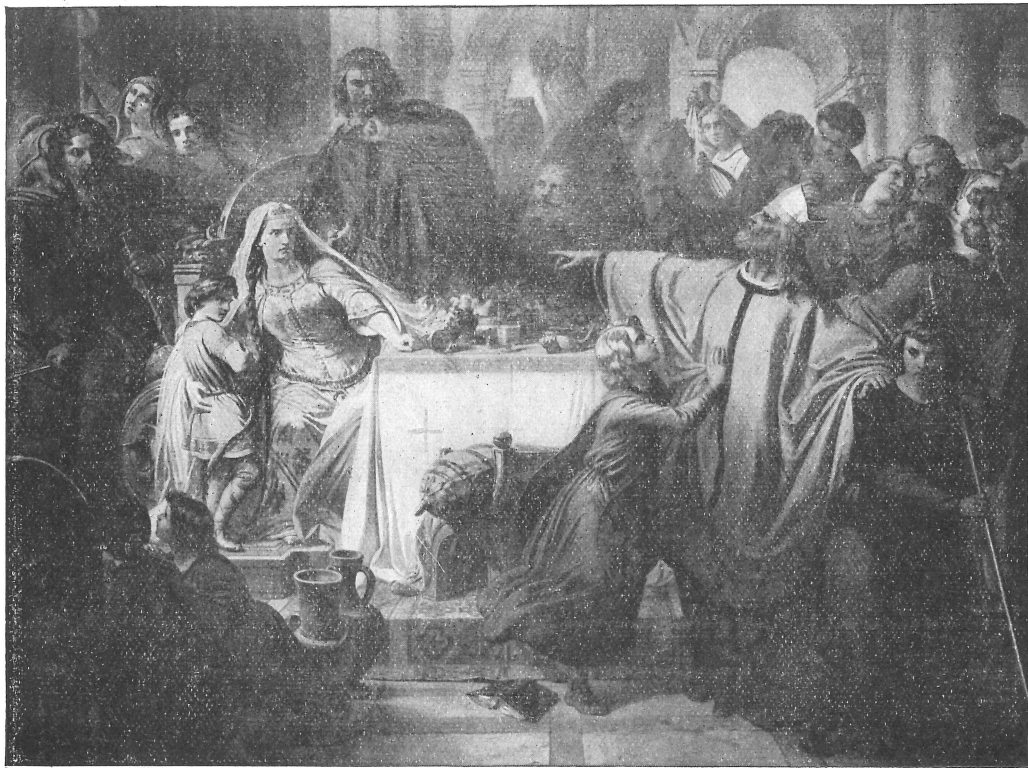


Fig 1. — Saint Lambert au banquet de Pepin de Herstal.

Plectrude pour épouser Alpaïde; et saint Lambert, évêque de Tongres, lui ayant reproché sa conduite, fut assassiné à Liège, à l'instigation du frère d'Alpaïde.

**Charles Martel (714-741).** — A la mort de Pepin de Herstal, en 714, Plectrude prit la direction des affaires; elle fit enfermer à Cologne, dans un étroit cachot, un fils de Pepin et d'Alpaïde, nommé *Charles*. Mais ce dernier parvint à s'évader de sa prison; il se mit alors à la tête des guerriers austrasiens, remporta sur les Neustriens la victoire d'*Amblève*, puis celle de *Vincy* en Artois, et devint le véritable maître de tout le pays des Francs. — Il s'illustra par la grande victoire de *Poitiers*, qu'il remporta en 732 sur les Arabes, et qui sauva le Christianisme de l'Islam et la monarchie franque de la domination des Maures. Les Musulmans vaincus durent rentrer en Espagne, et Charles, qui avait mis un terme à leurs progrès jusqu'alors incessants, reçut le surnom de *Martel* ou *Marteau*, qui marquait bien la force des coups assénés par son bras vigoureux et sa redoutable épée. — A la suite de cette journée mémorable, il récompensa, dit-on, ses compagnons d'armes en leur distribuant des terres, notamment des biens d'Église : données *sous conditions* d'un cens à payer à l'Église, du service militaire et du serment de fidélité envers le prince, ces terres devinrent des *benefices* ou *fiefs*. — A la mort du roi Thierry IV, il se crut assez d'autorité pour gouverner seul et laisser le trône vacant; il partagea même la monarchie entre ses deux fils, Pepin et Carloman, comme s'il eût été le seul et légitime souverain. Il mourut en 741, jouissant de tout le pouvoir d'un roi : l'honneur d'en porter le titre était réservé à son fils, *Pepin le Bref*.

**Pepin le Bref (741-768).** — Peu après la mort de Charles Martel, Carloman se retira dans un monastère, laissant le pouvoir à son frère Pepin, qui devint ainsi maire du palais. Pepin avait lui-même élevé à la dignité royale un enfant, *Childéric III*. Il crut alors le moment venu de poser sur sa propre tête la couronne royale : il fit demander au pape lequel devait être roi, de celui qui en avait le pouvoir ou de celui qui n'en portait que le nom. Le pontife s'étant déclaré en sa faveur, Pepin fit tonsurer et reléguer dans un cloître le dernier des rois fainéants; puis il convoqua à Soissons une assemblée des principaux seigneurs, évêques et abbés du royaume. Il fut sacré roi des Francs par saint Boniface, archevêque de Mayence, puis on

l'éleva sur le pavois, selon l'ancienne coutume de la nation : la dynastie carolingienne était fondée (751).

Pepin mourut en 768, laissant deux fils, Carloman et Charles : ce dernier s'illustra sous le nom de *Charlemagne*.

## II. — Charlemagne (768-814).

**Sa naissance.** — Charlemagne naquit en 742, probablement à Liège ou aux environs : à Herstal, à Jupille ou à Aix-la-Chapelle. Ce qui est certain, c'est qu'il se plaisait à revenir et à séjourner dans nos contrées : il avait fixé sa résidence à Aix-la-Chapelle, dont il aimait les bains d'eaux thermales. Il venait volontiers y passer la saison d'hiver, de Noël à Pâques : il s'y reposait de ses campagnes guerrières, en poursuivant l'aurochs et le sanglier dans les sauvages profondeurs de la forêt des Ardennes.

**Ses conquêtes et son empire.** — Devenu, à la mort de son frère Carloman, le seul souverain des Francs, Charles étendit son royaume dans toutes les directions. En Germanie, il vainquit les Saxons, après trente-trois ans de guerres : pour achever la soumission de ce peuple indomptable, il transporta en Gaule un grand nombre de familles saxonnes. Une partie d'entre elles s'établirent dans la région septentrionale de notre pays : elles s'y mêlèrent à la population et en achevèrent la *germanisation* commencée par les Francs : *ainsi s'implanta définitivement la langue germanique*, base du *flamand* actuel. — Charlemagne vainquit aussi les *Bavarois*, les *Slaves* et les *Danois*, et son fils Pepin s'empara du pays des *Avars*. — En Italie, il mit fin au royaume des *Lombards*, et, en Espagne, les *Arabes* durent lui céder le territoire compris entre l'Èbre et les Pyrénées. — Agrandis par tant de conquêtes, les États de Charlemagne avaient pour limites : à l'ouest et au nord, la mer, des Pyrénées à l'Eider (Jutland) ; à l'est, l'Oder, la Theiss, le Danube, la Save, la Drina, la Narenta ; au sud, la Méditerranée, le Garigliano, en Italie, et l'Èbre, en Espagne : vaste monarchie, qui semblait une renaissance de l'empire romain d'Occident : l'an 800, Charles s'étant rendu à Rome, fut couronné *empereur* de la main du pape.

**Ses institutions.** — A cette époque de peu de civilisation, les masses étaient ignorantes : aussi la grande figure de Charlemagne apparaît, au milieu de cette société, comme le génie créateur d'une nouvelle civilisation.

Ce prince ne se borna pas, en effet, à agrandir son empire : il s'appliqua surtout à l'administrer sagement, et l'organisation qu'il lui donna fit plus pour sa gloire que toutes ses conquêtes. — Ses lois sont connues sous le nom de *Capitulaires*, parce qu'elles sont disposées en *capitula* ou chapitres. Elles étaient d'abord préparées par l'empereur, assisté des hauts fonctionnaires du palais. Puis elles étaient soumises aux principaux seigneurs, évêques et abbés de l'empire : ceux-ci se réunissaient deux fois par an, au printemps (*champ de mai*) et en automne, en une assemblée qui se tenait généralement dans une vaste salle du palais d'Aix-la-Chapelle. Près du trône de l'empereur étaient rangés ses *leudes*, ou fidèles, et Éginhard, son secrétaire, chargé de tenir note des avis exprimés par l'assemblée. Celle-ci examinait les questions relatives à l'administration, soit de l'Église, soit du pays. Les lois et règlements proposés se rapportaient à toute la vie publique et privée des Francs : armée, justice, morale, propriété ; prescriptions relatives aux taxes et péages, aux fêtes religieuses ou civiles, au carême, à la chasse, et même à l'économie domestique. — Mais l'assemblée était seulement *consultée* sur ces divers points, car seule, la volonté de l'empereur faisait loi : si la mesure proposée était sanctionnée par lui, elle était inscrite dans les *Capitulaires*. — Afin de veiller à l'exécution de ses ordonnances, Charlemagne établit à demeure, dans les divers *pagi* ou pays, des fonctionnaires appelés *comtes*, *ducs*, *margraves* ou marquis, ceux-ci spécialement chargés de la surveillance des *marches* ou frontières de l'empire. Les *pagi* étaient divisés en *centenies*, ayant à leur tête un *centenier*. Enfin des *missi dominici*, ou envoyés du maître, allaient régulièrement quatre fois par an visiter les diverses provinces, en contrôler l'administration et recevoir les plaintes que les populations pouvaient librement adresser à l'empereur. — Il réorganisa l'administration de la justice en rénovant les tribunaux des *échevins*, magistrats permanents désignés parmi les notables. — Mais le principal titre de gloire de Charlemagne, c'est d'avoir restauré et protégé efficacement les lettres et l'instruction. Il fonda de nombreuses écoles et il érigea même dans son palais d'Aix-la-Chapelle une espèce d'académie littéraire ; il en confia la direction au savant moine anglo-saxon *Alcuin*, qu'il avait fait venir pour travailler avec lui à l'accomplissement de son œuvre civilisatrice.

**Charlemagne en Belgique.** — Charlemagne, nous l'avons dit, séjournait de préférence à Aix-la-Chapelle et à Herstal : de sorte que le pays de Liège, situé aux portes de sa capitale, était comme le centre politique de son empire. Plus que les autres contrées, la Belgique subit donc l'influence bienfaisante de ce grand homme : on vit s'établir, à côté des riches abbayes, des écoles dont plusieurs, comme celles de Stavelot, restèrent longtemps célèbres. Charlemagne avait même conçu le projet de composer un vocabulaire et une grammaire de la langue des Francs, ainsi qu'un recueil de leurs bardits, de leurs poésies et de leurs chants nationaux. Malheureusement, la plupart de ces réformes tombèrent avec lui, et nos contrées devinrent le théâtre de nouvelles et sanglantes luttes après le *partage de son empire*.

### III. — Démembrement de l'empire carolingien.

**Traité de Verdun (843).** — Charlemagne eut pour successeur son fils *Louis le Débonnaire*, qui ne sut maintenir dans l'obéissance les divers peuples de l'empire, ni même ses propres enfants : ceux-ci ne rougirent point de porter les armes contre leur père, et le malheureux Louis alla mourir de chagrin à Mayence, en 840. — Ses fils se disputèrent encore son héritage pendant quelques années, puis ils conclurent le traité de *Verdun* (843). Le vaste empire de Charlemagne fut alors divisé en trois États : la *France*, à l'ouest de l'Escaut, de la haute Meuse, de la Saône et du Rhône, fut donnée à Charles le Chauve ; — la *Germanie*, à l'est du Rhin, devint l'héritage de Louis le Germanique ; — enfin, entre ces deux royaumes, s'allongeait, de la mer du Nord jusqu'au sud de l'Italie, un État qui fut la part de l'empereur Lothaire. L'empire de Lothaire I fut, en 850, partagé entre ses trois fils : le sud fut donné à Louis, la Bourgogne à Charles, la partie septentrionale échut à Lothaire II ; elle prit le nom de *Lotharingie*.

Notre pays se trouva ainsi divisé pour longtemps en deux parties séparées par l'Escaut : l'une à l'ouest de ce fleuve, appartenant à la France, devint plus tard le comté de *Flandre* ; l'autre, la Lotharingie, royaume sous Lothaire II (855-870) et sous Zwentibold (895-899), finit par tomber au pouvoir des rois de Germanie, plus tard empereurs d'Allemagne (voir p. 39) ; et elle se divisa en un grand nombre de petits États pendant la *féodalité*.

#### IV. — Les Normans en Belgique (IX<sup>e</sup> siècle).

**Les Normans.** — Les Normans ou *hommes du Nord* étaient originaires de la Scandinavie. Ils ne rêvaient que sang et or, combats et pillages. C'étaient des coureurs de mer : leur flotte se composait de grandes barques à voiles et à rames, et de petits bateaux qu'ils transportaient d'un fleuve à l'autre. Ils remontaient les cours d'eau jusqu'au cœur du pays : là, ils mettaient à sac les fermes, les abbayes et les châteaux, et se retiraient chargés de butin. Ils causaient une felle épouvante que, pendant longtemps, on chanta dans les églises : « De la fureur des Normans, délivrez-nous, Seigneur ! »

**Les Normans en Belgique.** — Au ix<sup>e</sup> siècle, les Normans tentèrent, à diverses reprises, de pénétrer dans notre pays pour le mettre au pillage. Tant que vécut Charlemagne, la terreur que leur inspirait son seul nom les tint éloignés de nos rivages ; mais, après sa mort, ses États se trouvèrent livrés sans défense à leurs attaques. Au moyen de leurs barques légères, ces barbares remontèrent la Meuse, l'Escaut et leurs affluents : non seulement des monastères et des bourgades, mais encore des villes, telles Maestricht, Liège, Louvain, Gand et Tournai, furent pillées et saccagées avec une fureur sans pareille.

**Dans le Hainaut.** — Ce pays avait pour seigneur *Regnier au Long Col*, lorsque, vers l'an 880, les Normans vinrent l'attaquer. Ce Regnier était un puissant personnage, apparenté par sa mère avec les souverains carolingiens et possesseur d'immenses domaines, qui s'étendaient un peu partout de l'Escaut à la Meuse et même au delà. Les Normans étaient commandés par un chef intrépide, nommé *Rollon* ou *Rolf le Marcheur* : on l'avait appelé ainsi parce que à cause de sa haute taille et de son poids énorme, aucun des petits chevaux de son pays ne pouvait le porter. — Avec sa flotille de bateaux, il s'était emparé de l'île de Walcheren ; puis, remontant l'Escaut jusqu'à Cambrai, il parcourut le Hainaut, qu'il mit au pillage. Regnier défendit vaillamment ses domaines ; mais un jour, il tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier. Conduit captif, au camp de Rollon, il dut sa mise en liberté au dévouement de sa femme, qui réunit la rançon exigée par le vainqueur. — Regnier devint par la suite duc de Lotharingie.

**En Flandre.** — A la même époque, dominait, sur l'autre rive de l'Escaut, un autre dynaste, non moins renommé que Regnier au long Col et, comme lui, rattaché à la dynastie carolingienne par son mariage avec la fille du roi de France, Charles le Chauve. Il se nommait *Baudouin*, et il défendit le pays contre les incursions des Normans avec une telle énergie qu'il mérita le surnom de Baudouin Bras de Fer. — Il fut le premier comte de Flandre.

**Dans le Brabant.** — D'autres bandes de Normands avaient suivi le Rupel, et, par les nombreuses composantes de cette rivière, ils rayonnaient dans toutes les directions et rançonnaient toute la plaine. Ils avaient établi sur la Dyle, aux environs de Louvain, un camp entouré de fortes palissades. Les Lotharingiens appelèrent alors à leur secours Arnould de Carinthie, roi de Germanie, qui mit les pillards en déroute après un combat acharné (891); cette victoire et la famine des années suivantes délivrèrent notre pays des incursions des Normans.

---



---

## V. — PÉRIODE FÉODALE.

---

### CHAPITRE I.

#### LE RÉGIME FÉODAL EN BELGIQUE.

**Caractère général.** — Après le partage de l'empire de Charlemagne, le régime féodal s'implanta dans toute l'Europe occidentale. Il jeta dans notre pays de profondes racines, et son influence s'y est manifestée jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le régime féodal est caractérisé : par des liens de dépendance entre les personnes : le vassal devait à son suzerain aide, service et hommage, et le suzerain devait à son vassal protection et justice ; — par des liens de dépendance entre les propriétés et par la diminution du nombre des alleux : le bénéfice ou le fief était une terre, ou un domaine, donnée sous certaines conditions à un feudataire ou vassal par son suzerain, lequel était souvent le vassal d'un autre ; — par le morcellement politique des États en une quantité de petits États. Notre territoire se trouva donc subdivisé en une foule de petits États, donc chacun eut son chef jouissant, par concession ou par usurpation, des droits de justice, de législation et d'administration, et possédant un manoir, un gibet et souvent sa monnaie particulière. Ce morcellement du sol, cette multiplicité de petits seigneurs souverains, étaient la ruine du pouvoir central établi par Charlemagne ; et, comme ce pouvoir avait eu, jusqu'alors, son siège en dehors de nos frontières, il en résulta que les divers États de la Belgique parvinrent à se soustraire de plus en plus à l'influence lointaine d'un prince étranger. Toute la vie sociale se trouva concentrée, localisée dans l'étroit horizon du fief *qui formait à lui seul la patrie*, et que dominait fièrement le château fort seigneurial.

**Les châteaux forts.** — La nécessité de se défendre contre les invasions des Normans, contre les attaques de voisins ambitieux ou de brigands si nombreux à cette époque d'insécurité, détermina les seigneurs à fortifier

leurs habitations. Alors s'élevèrent ces fameux châteaux forts dont nous admirons encore les ruines imposantes. Les uns étaient bâtis, comme des nids d'aigle, au sommet d'un rocher escarpé; d'autres, entourés d'étangs et de fossés, apparaissaient dans les vallées ou dans la plaine comme des retraites inaccessibles au milieu des eaux. Leurs murailles épaisses les rendaient imprenables : car, à cette époque, la poudre et l'artillerie n'existaient pas encore. — Aux angles du château, se dressaient de hautes tours *crénelées*; du sommet de la plus élevée, le *donjon*, une sentinelle ou *vigie* sonnait du cor à l'approche de l'ennemi ou d'un voyageur. — Afin de bien assurer la défense de la forteresse, l'entrée n'en était possible que d'un seul côté : là se trouvait un *pont-levis*, et une lourde porte donnant accès sous une voûte que barrait une énorme grille ou *herse* en fer, et menant dans la *cour d'honneur*. Sur celle-ci prenaient jour les appartements du seigneur : la pièce principale, appelée salle d'honneur ou *salle d'armes*, était décorée d'armoiries, d'écussons et de trophées d'armes ou de chasse : épées et boucliers, têtes de cerfs et hures de sangliers. — La plupart de ces sombres manoirs avaient leurs cachots souterrains ou *oubliettes*; des *passages secrets*, débouchant parfois bien loin du château; d'immenses *caves* voûtées, servant de celliers, de magasins de blé et de farine; et un *puits* très profond, assurant la provision d'eau pendant les longs sièges.

**La vie seigneuriale au moyen âge.** — Derrière les hautes murailles de ces forteresses vivaient en sûreté le châtelain, sa famille et ses serviteurs, hommes d'armes, pages et écuyers. L'hiver, quand le vent soufflait dans les hautes tours et que la neige blanchissait au loin les campagnes, les habitants du château se rassemblaient dans la salle d'armes, autour de la vaste cheminée ou brûlaient des troncs d'arbres tout entiers. Parfois, un chevalier errant, un pèlerin ou un voyageur égaré venait demander l'hospitalité au manoir : il racontait ses aventures, et chacun, s'empressant autour de lui, écoutait avidement ses chants ou ses récits merveilleux. Souvent aussi, les seigneurs se livraient à la chasse dans les grandes forêts qui couvraient alors notre pays; eux seuls avaient le droit d'abattre le gibier, et, tandis que le châtelain et ses *damoiselles* s'amusaient à la chasse au faucon, les nobles prenaient plaisir à forcer la bête fauve jusqu'au plus épais des taillis. — A la belle saison, les princes et les riches seigneurs se réunissaient fréquemment pour des fêtes brillantes, appelées *tournois*.

C'étaient des luttes qui avaient lieu au centre d'une vaste arène, entourée de gradins : les deux champions, armés de la lance, protégés par le casque, la cuirasse et le bouclier, et montés sur des chevaux bardés de fer, combattaient l'un contre l'autre, sous les yeux d'une foule innombrable; chacun avait son *écusson*, ses *couleurs* et sa *devise*, et le vainqueur de la lutte était comblé d'honneurs. Ces fêtes, célébrées le plus souvent à l'occasion d'un mariage princier, étaient accompagnées de festins splendides, et toute la noblesse de la contrée s'y donnait rendez-vous.

Outre le droit de *chasse et de pêche*, le seigneur possédait de nombreux privilèges, tels que : la propriété exclusive d'un *moulin* et d'un *four banal*, où les habitants étaient obligés, tout en abandonnant une partie de la matière travaillée, de faire moudre leur grain et cuire leur pain; — le *droit de champart*, qui lui donnait la cinquième ou la septième gerbe de la récolte du paysan; — le *droit d'aubaine*, perçu sur l'héritage d'un étranger mort sur le territoire du fief; — les droits de *garenne* et de *colombier*, qui permettaient au seigneur seul d'élever lapins et pigeons, sans indemnité pour le tort fait aux moissons, etc.

**Population du fief.** — En dehors des habitants du château, la population du fief comprenait les *manants*, se divisant en *hommes libres* et en *serfs*. — Les hommes libres ou *francs hommes* jouissaient de la liberté individuelle, et possédaient le plus souvent une petite culture. Avec le temps, ils devinrent de moins en moins nombreux; trop faibles pour se défendre contre les attaques incessantes des gens de guerre, ils se mirent sous la protection du seigneur, en lui payant une redevance annuelle. — Les *serfs* cultivaient les terres du domaine et vivaient dans de misérables cabanes d'argile, entassées les unes à côté des autres, au pied du donjon féodal. Ils n'étaient pas libres de leur personne. Ils étaient la propriété du châtelain, au même titre que le sol qu'ils habitaient, et qu'ils ne pouvaient quitter sans le consentement du seigneur. C'est pourquoi on disait d'eux qu'ils étaient *attachés à la glèbe*, c'est-à-dire à la terre : lorsque le domaine passait en d'autres mains, par suite d'héritage, d'achat ou de conquête, le serf changeait de maître en même temps que le sol auquel sa naissance l'avait lié. — Les serfs étaient soumis au *droit de poursuite* : s'ils s'enfuyaient, le seigneur pouvait les poursuivre et les reprendre partout où ils se trouvaient; — à celui du *mariage* : le serf ne pouvait se marier qu'avec

la permission de son seigneur, et moyennant une redevance; — à celui de *formariage*, si la femme qu'il épousait habitait un autre fief; — à celui de *main-morte*, en vertu duquel une partie des biens d'un serf décédé revenait au seigneur. — Leur condition généralement dure, sauf pour ceux qui dépendaient d'une église ou d'un monastère, variait d'un fief à l'autre suivant le caractère de leur maître : celui-ci pouvait leur imposer des taxes ou *tailles*, et des travaux supplémentaires et gratuits ou *corvées*, s'il le jugeait à propos. De là est venue l'expression : *taillables et corvéables à merci*, selon le bon plaisir du maître. — Avec les progrès de la civilisation et par l'influence des idées chrétiennes, leur condition s'améliora; les affranchissements se multiplièrent et, vers le xiii<sup>e</sup> siècle, le servage avait à peu près disparu de notre pays.

**Les campagnes.** — C'est aux serfs qu'étaient réservés tous les travaux des champs, car les nobles de ce temps-là voyaient dans la culture du sol, comme dans l'étude, une occupation avilissante. Les campagnes présentaient, en général, le plus triste aspect : on ne cultivait que les terres avoisinant les habitations; encore, les maigres récoltes qu'elles produisaient étaient-elles parfois détruites par les battues des chasseurs, et, fréquemment, pillées ou incendiées par les gens de guerre. Dans la région élevée du pays, s'étendaient d'immenses forêts : elles couvraient toute la contrée depuis la Sambre et la Meuse jusqu'au Rhin, et leurs fourrés impénétrables servaient de repaires aux bêtes fauves, loups, sangliers et cerfs, qui s'y multipliaient en toute liberté. Entre ces grands bois, de vastes portions de territoire restaient improductives : c'étaient des landes stériles, des coteaux brûlés par le soleil, des terres en friche, couvertes de ronces, de genêts ou de bruyères. Dans les vallées, les ruisseaux et les rivières, abandonnés à eux-mêmes, formaient, çà et là, des marécages infects et dangereux. Les ponts étaient fort rares, et il n'existait point, comme de nos jours, des routes commodes et bien entretenues : de mauvais chemins et des sentiers à peine tracés reliaient entre elles de pauvres bourgades. Enfin, des brigands infestaient les bois et les campagnes, de sorte que les plus courts voyages étaient difficiles et périlleux.

**Les villes.** — Les rares villes qui existaient en Belgique dans les premiers siècles du moyen âge n'étaient guère plus florissantes que les campagnes. Des maisons basses, percées de petites fenêtres, et bâties sans alignement,

formaient des rues étroites, sombres et tortueuses ; la plupart de ces rues n'étaient pas même pavées ; au milieu, un petit canal à ciel ouvert servait à l'écoulement des eaux et des immondices. Le séjour des villes était donc fort malsain, d'autant plus que, comme les châteaux forts, elles étaient entourées de murs élevés qui empêchaient la circulation de l'air. Ces murailles étaient percées de quelques portes et flanquées de tours de distance en distance ; des fossés remplis d'eau en défendaient l'approche à l'extérieur. Le soir venu, on fermait les lourdes portes, on relevait les ponts-levis, et, un peu plus tard, on sonnait le couvre-feu : malgré cette précaution, les incendies étaient fréquents et terribles, la plupart des maisons étant construites en bois. L'éclairage public n'existait pas et, la nuit, des bandes de malfaiteurs profitaient de l'obscurité pour dévaliser les passants et les habitations : le plus souvent, ces crimes restaient impunis, faute de police et de tribunaux pour les réprimer.

**Calamités publiques.** — Pendant le moyen âge, de grandes calamités publiques vinrent assez souvent affliger nos ancêtres : c'étaient la *famine* et d'affreuses maladies, telles que la *peste* et la *lèpre*. — La destruction des récoltes par les gens de guerre causait de grandes disettes ; parfois aussi les blés venaient à manquer totalement, à la suite de pluies continuelles ou de longues sécheresses : alors d'horribles famines décimaient les populations, car la pomme de terre n'était pas encore connue, et, les routes faisant défaut, on ne pouvait recevoir de grains de l'étranger. Une foule de personnes mouraient de faim, après s'être nourries pendant quelque temps de racines crues, de fruits sauvages et de chair corrompue. — A la suite des guerres et des famines, des cadavres gisaient sans sépulture au milieu des champs dévastés et sur les bords des chemins : ils s'y décomposaient remplissant l'air de miasmes délétères. Alors éclataient de terribles maladies contagieuses, telles que la *peste*, qui amenait la mort en quelques heures et dépeuplait des contrées entières. — Une autre affection, la *lèpre*, était aussi fort commune en ce temps-là ; ceux qui en étaient atteints devaient vivre séparés du reste de la société ; ils portaient une crécelle, destinée à avertir les passants de leur approche. Généralement, les lépreux habitaient, en dehors des villes et des villages, des hôpitaux isolés, appelés *léproseries*, *ladreries* ou *maladreries*, dont on voit encore les restes dans plusieurs localités de notre pays.

**Guerres privées.** — A ces terribles fléaux, venaient encore s'ajouter les horreurs de la *guerre*. Les seigneurs étaient presque toujours en hostilité les uns avec les autres, car chacun d'eux cherchait à agrandir ses domaines et à augmenter sa puissance au détriment de ses voisins. De plus, ils avaient l'habitude de vider par les armes les différends qui s'élevaient entre eux; la plus légère offense suffisait pour allumer des querelles sanglantes, qui, d'abord limitées aux deux rivaux, s'étendaient bientôt à leurs familles. Souvent même des discordes intestines se transformaient en longues guerres générales : elles étaient marquées par d'affreuses cruautés, que suivaient toujours d'horribles représailles, et les soldats des deux camps promenaient à l'envi la mort et l'incendie par toute la contrée. — Ainsi en fût-il de la *guerre de la vache*, qui ensanglanta une partie de la Lotharingie, et de la *guerre des Awans et des Waroux*, qui décima la noblesse hesbignonne au pays de Liège. — D'un autre côté, il existait alors quelques petits seigneurs qui, ne pouvant suffire à leurs dépenses, demandaient au vol le moyen de paraître avec éclat dans les fêtes et les tournois : c'étaient de véritables chefs de brigands, car ils ne vivaient que de rapines et de pillages. Embusqués au bord des chemins avec leurs hommes d'armes, ils détroussaient les voyageurs et les marchands; puis, comme des oiseaux de proie, ils se retiraient dans leur repaire en emportant leur butin. Ainsi, la paix et la sécurité n'existèrent pas toujours pendant les premiers siècles du moyen âge : l'inquiétude et l'effroi régnaient dans les fermes comme souvent dans les chaumières.

**Trêve de Dieu.** — **Tribunal de la Paix.** — **Paix du Comte.** — Au milieu de ces désordres continuels et des excès de tout genre dus à la force brutale, on est heureux de signaler les tentatives de l'Église et des souverains pour atténuer les maux de la guerre. C'est ainsi que, dès le x<sup>e</sup> siècle, il y avait en vigueur, dans toute la Belgique, une sorte de convention due à l'initiative d'évêques appelée *Loi de paix* ou *Trêve de Dieu* : elle fixait les époques où les hostilités devaient être suspendues, et désignait les personnes et les choses que la guerre ne pouvait atteindre. Ainsi, il était défendu de se battre durant certains jours et à certaines époques; c'était : depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin; de l'Avent à l'octave de l'Épiphanie; durant le Carême, et depuis les Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. En tout temps, les gens de guerre devaient respecter les ecclésiastiques, les femmes, les

laboureurs et les marchands, ainsi que les églises, les monastères et les moulins. — Afin d'assurer l'exécution de cette loi, le prince évêque de Liège, Henri de Verdun, d'accord avec les principaux seigneurs de la Lotharingie, institua, en 1082, le *Tribunal de la Paix* : il siégeait à jour fixe dans la cathédrale de Liège, et il condamnait à des peines sévères les transgresseurs de la Trêve de Dieu. — Peu après, en 1111, le comte de Flandre, Baudouin à la Hache, dans le but de réprimer le brigandage, publia la *paix du Comte*, nommée aussi *paix d'Arras*. Elle stipulait : le meurtre, le vol et l'incendie seront punis de mort ; la *loi du talion* (œil pour œil, dent pour dent) sera appliquée à tout auteur volontaire de coups et blessures ; le port de toute arme sera interdit à quiconque, s'il n'est châtelain, bailli ou officier du comte ; enfin les officiers du comte, coupables d'un délit, recevront double châtiment. — En justicier sévère, Boudouin fit rigoureusement observer la paix du Comte par les nobles comme par le peuple : un jour, un seigneur ayant été accusé d'avoir dérobé la vache d'une pauvre femme, Baudouin s'empara du coupable, et le fit exécuter aux portes mêmes de son manoir ; une autre fois, il fit pendre aux créneaux de son château de Wynendaele, dix chevaliers flamands qui avaient dévalisé de paisibles marchands se rendant à la foire de Thourout.

---

## CHAPITRE II.

### LES FIEFS DE LA BELGIQUE.

---

**Principaux fiefs.** — Les principaux fiefs qui existaient dans notre pays étaient : à l'ouest de l'Escaut, le comté de *Flandre*, qui relevait du roi de France ; — à l'est de l'Escaut, la *Basse-Lotharingie* ou *Lothier*, qui dépendait de l'Allemagne et dans laquelle se formèrent successivement : le comté de *Hainaut* ; le comté de *Louvain*, qui devint, par la suite, le duché de *Brabant* ; le comté, plus tard marquisat de *Namur* ; le comté, plus tard duché de *Luxembourg* ; le comté, par la suite duché de *Limbourg* ; et trois fiefs ecclésiastiques, la principauté de *Liège*, la principauté de *Stavelot-Malmedy* et la principauté de *Cambrai*. — Chacun de ces États

renfermait lui-même des fiefs de moindre importance, les uns *laïques*, comme le comté de Laroche, le duché de Bouillon, la seigneurie de Durbuy; les autres, *ecclésiastiques*, comme les abbayes de Brogne, de Gembloux, de Nivelles, etc. Ainsi, chaque coin du pays, ou, pour mieux dire, chaque village eut son petit souverain, et le morcellement politique du sol belge fut poussé à ses dernières limites.

1° **Le comté de Flandre.** — Le mot *Flandre* semble avoir désigné primitivement le pays maritime situé au nord et à l'ouest de la ville actuelle de Bruges. Lors du partage conclu à Verdun, la Flandre se trouva dans le domaine de Charls le Chauve, roi de France; la fille de ce prince, Judith, épousa *Baudouin Bras de Fer*, qui reçut de son beau-père tout le pays compris entre la mer, l'Escaut et la Canche : ainsi fut constitué, en 863, et comme fief de France, le comté de Flandre. — Un des premiers comtes, *Baudouin le Barbu*, obligea l'empereur d'Allemagne à lui abandonner, en 1012, l'île de Walcheren avec quatre autres îles et les *Quatre-Métiers* (Hulst, Axel, Assenede et Bouchaute). Son successeur, *Baudouin de Lille* (1033-1067), reçut définitivement l'investiture des îles de la Zélande, du pays des Quatre-Métiers et du pays d'Alost. C'est ainsi que la Flandre acquit sa plus grande étendue et que ses comtes relevèrent, à la fois, des rois de France et des empereurs d'Allemagne.

Dès lors, le comté comprit deux grandes divisions : la *Flandre royale* ou *sous la couronne*, et la *Flandre impériale*. Celle-ci renfermait les trois territoires mentionnés ci-dessus. La Flandre sous la couronne se partageait, sous le rapport de la langue, en Flandre flamingante ou flamande, avec les châtellenies de Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Courtrai et Furnes, et en Flandre gallicante ou française, avec Lille, Douai, Orchies et Béthune comme villes principales. Primitivement, le pays d'Arras, qui devint par la suite le comté d'Artois, faisait également partie du domaine des comtes flamands.

---

**Période féodale.** — *La justice de Baudouin à la Hache* (fig. 2). — Photographie du tableau du peintre anversois Lies (1821-1865) Ce tableau se trouve au Musée royal de Bruxelles. — Un seigneur ayant été accusé d'avoir fait enlever par ses gens de guerre la vache d'une pauvre femme, le comte de Flandre Baudouin à la Hache ordonna la restitution de la vaché, et, s'emparant du coupable, le fit exécuter aux portes mêmes de son château et sous les yeux de sa femme. — Le peintre s'est représenté lui-même sous les traits du seigneur attaché au poteau.





Fig. 2. — La justice de Baudouin à la Hache.

Le Tournaisis, avec son chef-lieu Tournai, appartient à la France jusqu'à son incorporation dans les Pays-Bas, sous Charles-Quint (1521), redevint français par le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), et ne nous fut rendu qu'en 1713.

**La Lotharingie**, nous l'avons vu, tirait son nom de son roi *Lothaire II*, fils de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup>. A la mort de Lothaire II, elle fut un instant partagée entre les deux oncles de ce dernier, Charles le Chauve et Louis le Germanique (traité de Meerssen, près de Maestricht, en 870). — Elle passa ensuite, tout entière, dans le domaine germanique et redevint momentanément un royaume sous l'unique règne de *Zwentibold* (895-899), à qui son père, Arnould de Carinthie, en fit don après sa victoire sur les Normans à Louvain. — Elle devint enfin un *duché*, dont *Regnier au long Col* et son fils *Gislebert* sont regardés comme les premiers ducs nationaux. Un de leurs successeurs, *saint Brunon*, la divisa plus tard en duché de Haute-Lotharingie ou Lorraine et duché de Basse-Lotharingie ou *Lothier*. Le duché de Lothier, dont notre pays faisait partie, eut d'abord pour duc *Charles de France*, qui, le premier, fixa sa résidence à Bruxelles, puis des princes de la maison d'Ardenne, dont le dernier et en même temps le plus célèbre fut *Godefroid de Bouillon*. Après le départ de ce dernier pour la croisade, la dignité ducale fut donnée au comte *Henri de Limbourg*, qui dès lors se titra de duc; puis elle fut transférée à *Godefroid le Barbu*, comte de Louvain, dont les descendants la gardèrent et joignirent les titres de ducs de Brabant et de Lothier. Mais elle était alors devenue purement honorifique et ne conférait plus, à ceux qui la détenaient, aucune espèce d'autorité sur les autres seigneurs du duché de Lothier. L'histoire du Lothier disparaît pour faire place à celle des diverses principautés entre lesquelles le duché s'était morcelé.

2° **Le duché de Brabant**. — Le Brabant, l'un des plus grands *pays* de la Belgique franque, s'étendait depuis l'Escaut jusqu'aux bords de la Dyle et aux confins de la Hesbaye. Là se trouvait, entre autres seigneuries, le petit comté de *Louvain*. *Lambert le Barbu*, un de ses premiers comtes, descendant de Regnier au long Col, épousa la fille de Charles de France, duc de Lothier; il reçut de son beau-père la ville de Bruxelles et ses alentours. Ses successeurs étendirent leurs domaines et consolidèrent leur puissance: l'un d'eux, *Henri III*, se fit appeler « comte et défenseur du pays brabançon. » Son fils, *Godefroid le Barbu*, fut nommé duc de Lothier par l'em-

pereur d'Allemagne, en 1106 : il prit alors le titre de *duc de Brabant*, que conservèrent ses successeurs. — Avec sa nouvelle dignité, Godefroid le Barbu avait reçu le *marquisat d'Anvers* : c'était une dépendance directe du duché de Lothier, et elle vint ainsi s'ajouter aux domaines des ducs de Brabant. — Plus tard, d'autres acquisitions, faites dans la Taxandrie, portèrent les limites du Brabant jusqu'aux rives de la Meuse inférieure.

Le duché se trouva alors divisé en quatre quartiers : *Louvain*, avec les villes de Tirlemont, Diest, Aerschot, Léau et Landen ; — *Bruxelles*, avec les terres de Vilvorde, Jodoigne, Wavre, Nivelles, Perwez et Hannut ; — *Anvers*, avec Lierre, Turnhout, Hérenthals et Bréda ; — *Bois-le-Duc*, avec Tilbourg et Eindhoven.

3° **Le comté de Hainaut.** — Le comté de Hainaut tirait son nom de la *Haine*, rivière dont le cours tout entier était compris dans son territoire. Il s'étendait des sources de la Dendre à celles de la Sambre et de l'Escaut, — qui se trouvent aujourd'hui en France, — mais seulement sur la rive droite de ce dernier fleuve, car Tournais et le Tournaisis étaient alors une dépendance de la France. — Comme au Brabant, c'est un descendant de Regnier au Long Col qui apparaît comme premier comte du pays ; il s'appelait *Regnier*, ainsi que son aïeul. L'un de ses successeurs, *Baudouin le Bâtisseur*, agrandit ses États d'importantes seigneuries, telles que Chimay, Ath et Braine-le-Comte. Il étendit et fortifia la ville de Mons, dont l'un des boulevards porte aujourd'hui son nom. Il bâtit quantité de châteaux et d'abbayes, dont plusieurs devinrent célèbres, comme Bonne-Espérance, Cambron et Saint-Ghislain.

Le Hainaut comprenait des *prévôtés*, comme Mons, Binche, Beaumont, Chimay, Avesnes et le Quesnoy ; — des *bailliages*, comme Enghien et Rœulx ; — et des *châtellenies*, comme Valenciennes, Ath et Braine-le-Comte.

4° **La principauté de Liège.** — Sur les bords de la Meuse, au débouché d'un riant vallon arrosé par la *Légia*, s'élevait au v<sup>n</sup>e siècle une humble bourgade, souvent visitée par les évêques de Tongres. C'est là que, vers l'année 700, *saint Lambert* mourut assassiné. — En 709, *saint Hubert* y transféra sa résidence épiscopale, et, dès lors, la modeste bourgade, devenue le siège du diocèse, commença à acquérir de l'importance. La plupart des rois et des princes carolingiens se plaisaient à habiter Liège et ses pittoresques environs : des empereurs, des nobles et des prélats enrichirent l'évêché de

vastes domaines. — Au x<sup>e</sup> siècle, les empereurs prirent pour politique de confier aux évêques le gouvernement d'une partie de pays; ce fut l'origine des fiefs ecclésiastiques, et c'est ainsi que le pays de Liège devint une principauté épiscopale. Le premier prince-évêque fut *Notger*, en 972. Sous son administration éclairée et habile, la ville s'accrut, s'embellit et reçut ses premières fortifications; les écoles, fondées par son prédécesseur *Éracle*, et déjà prospères, se développèrent et firent de Liège l'*Athènes du Nord*.

Le territoire de l'État liégeois s'agrandit également et comprit bientôt : la Hesbaye, de Huy à Tongres; le Condroz, avec Ciney et Dinant; et des possessions lointaines ou enclavées, comme Lobbes, Fosses et Malines. — Après *Notger*, vers l'an 1012, le marquisat de Franchimont fut légué par son dernier titulaire à l'église de Liège. En 1096, le prince-évêque *Otbert* acheta les terres de Bouillon et de Couvin, et *Hugues de Pierreport* recueillit, en 1225, le comté de Moha. Enfin, en 1366, la principauté s'accrut du comté de Looz, qui correspondait en grande partie à notre province de Limbourg actuelle; la dernière acquisition fut celle du comté de Horn, en 1568.

Dès lors, le territoire liégeois s'étendit le long de la Meuse, depuis Fumay, en France, jusqu'au delà de Ruremonde, en Hollande. Il était divisé en quartier : la *Hesbaye*, le *Condroz*, le *comté de Looz*, le *marquisat de Franchimont* et l'*Entre-Sambre-et-Meuse*.

5<sup>o</sup> **Le comté de Namur.** — Ce comté, plus tard marquisat, doit son nom au château de Namur, situé dans une position avantageuse, au confluent de la Sambre et de la Meuse : protégé par ces deux cours d'eau et perché au sommet d'une montagne escarpée, il passait, au moyen âge, pour une forteresse imprenable. Enclavé presque entièrement dans la principauté épiscopale de Liège, le comté de Namur était peu étendu : il comprenait une partie de l'ancien pays de Lomme, et plusieurs localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse : Bouvignes, Walcourt, et plus tard Charleroi. — Son origine remonte au comte *Bérenger*, gendre de Regnier au Long Col, et son histoire ne présente rien de remarquable jusqu'au règne de Henri l'Aveugle, au xii<sup>e</sup> siècle.

Ce fief était divisé en *mairies*, comme Namur, — en *bailliages*, comme Bouvignes et Montaigle, — et en *prévôtés*, comme Poilvache.

6° **Le comté de Luxembourg.** — Ce comté, plus tard duché, doit son nom à la forteresse de *Lutzenberg* ou *Luxembourg*, située sur l'Alzette. *Sigefroid*, comte d'Ardenne, en fit l'acquisition en 963, et l'agrandit. Ses successeurs en firent leur résidence habituelle, et le comté de Luxembourg devint à la longue l'un des fiefs les plus étendus de notre pays, en s'agrandissant successivement des seigneuries de Laroche et de Durbuy, du marquisat d'Arlon et du comté de Chiny. Longtemps, il fut gouverné par une famille de guerriers robustes et batailleurs : ils appartenaient à cette antique et puissante maison d'Ardenne ou de Luxembourg, qui compta tant d'illustres chevaliers et qui donna des empereurs à l'Allemagne, des ducs à la Lotharingie et des souverains à la plupart des fiefs de notre pays.

Le Luxembourg était divisé en *comtés*, comme Montaigu-sur-Ourthe, Rochefort, Salm et Agimont ; — en *prévôtés*, comme Arlon, Laroche, Durbuy et Orchimont ; — en *seigneuries*, comme Houffalize et Neufchâteau ; — et en *terres franches*, comme Nassogne et Bertrix.

7° **Le comté de Limbourg.** — Ce comté tirait son nom du château fort de *Limbourg*, bâti au XI<sup>e</sup> siècle sur la Vesdre, par le comte *Waleran*. Son territoire s'étendait entièrement sur la rive *droite* de la Meuse et comprenait la partie nord-est de la province de Liège actuelle (pays de Herve) et la partie méridionale du Limbourg hollandais. — Le comte *Henri*, fils de *Waleran*, ayant reçu de l'empereur d'Allemagne le duché de Lothier, ses successeurs portèrent le titre de *ducs*.

Ce fief se divisait en *villes*, comme Limbourg ; — en *pays*, comme Eupen ; — en *bans*, comme Herve ; — et en *seigneuries*, comme Esneux et Sprimont.

8° **La principauté de Stavelot-Malmedy**, dont l'origine remonte à saint Remacle (donation de Sigebert III, vers 648), avait pour prince l'abbé commun des deux monastères de Stavelot et de Malmedy. Son territoire comprenait presque toute la vallée de l'Amblève, le comté de Logne, sur l'Ourthe, et quelques enclaves dans les États voisins. Elle ne disparut qu'à la conquête française (1794).

---

## CHAPITRE III.

### LES BELGES AUX CROISADES.

(1096-1270.)

**Première croisade (1096-1099).** — L'esprit de foi fut, avec l'ardeur belliqueuse des peuples du moyen-âge, la cause principale des croisades. Depuis que les Turcs possédaient Jérusalem, ils accablaient de mauvais traitements les chrétiens qui se rendaient en Palestine pour y visiter le tombeau du Christ. Maîtres de l'Asie Mineure, ils menaçaient Constantinople, la capitale de l'empire grec. En 1095, le pape Urbain II convoqua à *Clermont* une assemblée d'évêques, de seigneurs et de fidèles. Il promit aux chevaliers des batailles et des aventures; aux pauvres, les terres fertiles et les trésors de l'Orient; aux débiteurs, la remise de leurs dettes; aux prisonniers et aux serfs, la liberté; à tous, la gloire et le pardon des péchés. Aussi, une foule innombrable répondit à l'appel du pontife par ces mots : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Puis chacun, se plaçant une *croix* d'étoffe rouge sur l'épaule ou la poitrine, s'enrôla sous la bannière du Christ.

En Belgique, une foule de seigneurs, abandonnant leurs châteaux et leurs familles, partirent pour la guerre sainte. Parmi eux, on distinguait le comte *Robert II de Flandre*, dit de *Jérusalem*, que ses exploits firent appeler *l'Épée des chrétiens*; le comte *Baudouin II de Hainaut*, surnommé aussi de *Jérusalem*, qui périt d'une mort obscure en Orient, et le plus célèbre de tous *Godefroid de Bouillon*, duc de Lothier; celui-ci, pour subvenir aux frais d'un aussi long voyage, vendit sa terre de Bouillon à l'évêque de Liège, Othert, tout comme le comte de Hainaut engagea au même prélat sa seigneurie de Couvin. — Le rendez-vous général des croisés était Constantinople : tandis que les guerriers flamands, avec ceux de France et d'Italie, y allaient en traversant la mer, les autres croisés belges s'y rendirent par la vallée du Danube pour continuer vers Constantinople en suivant la vieille voie commerciale passant par Belgrade et Sofia.

Nul pays de l'Europe ne fournit, toutes proportions gardées, autant de croisés que la Belgique. — Au printemps de l'année 1097, l'armée

chrétienne franchit le Bosphore et pénétra en Asie Mineure; les croisés s'emparèrent de la ville d'*Antioche*, malgré les hautes murailles et les 360 tours qui la défendaient. Puis ils continuèrent leur marche vers Jérusalem.

**Prise de Jérusalem (1099).** — Les fatigues, les maladies et les combats avaient fait périr une foule de croisés; un grand nombre d'autres, séduits par le beau ciel de l'Orient, s'étaient fixés dans les contrées que la croisade avait traversées: aussi, des 600.000 hommes qui avaient quitté l'Europe, 50.000 à peine arrivèrent devant Jérusalem. Ils en firent aussitôt le siège. Mais ils furent repoussés par les Turcs, qui, du haut de leurs murailles, versaient sur eux des flots d'huile bouillante. Godefroid de Bouillon fit alors construire de hautes tours roulantes, munies au sommet d'un pont-levis qui pouvait s'abaisser sur les remparts. Des soldats, placés à l'intérieur, les approchèrent des murs, et le vendredi 15 juillet 1099, on livra un assaut général. L'un des premiers, Godefroid s'élança sur les remparts de la place, suivi du reste des croisés: Jérusalem tomba au pouvoir des chrétiens.

**Le royaume de Jérusalem.** — Il fallait organiser sans retard la nouvelle conquête. Entre tous les chefs des croisés, *Godefroid de Bouillon* s'était signalé par sa bravoure et sa sagesse: d'un accord unanime, il fut reconnu comme souverain. Il organisa son royaume selon le régime féodal, en divisant le pays en fiefs. Il mourut après un an de règne, empoisonné, croit-on, par l'émir de Césarée (1100). — Son frère, *Baudouin I<sup>er</sup>*; puis son cousin, *Baudouin II*, lui succédèrent et furent, par leurs conquêtes, les véritables fondateurs du royaume de Jérusalem qui dura 88 ans (1099-1187).

**La Veillée des dames (1100).** — Après la prise de Jérusalem, un certain nombre de croisés belges, désireux de revoir leur patrie et leur famille, se

---

**Les Belges aux Croisades.** — *Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem* (fig. 3). — Photographie du tableau du peintre anversois Verlat (1824-1890). Ce tableau se trouve au Musée royal de Bruxelles. — L'artiste a choisi le moment où les croisés, ayant réussi à approcher de Jérusalem une tour roulante, viennent d'en abattre le pont-levis sur les murs de la ville. Godefroid de Bouillon s'élançait sur les remparts de la place, brandissant d'une main son épée, de l'autre l'étendard de la croix, et suivi d'une multitude de chevaliers. A l'avant-plan, des chrétiens se hissent aux échelles; au sommet de l'une d'elles, un moine, un crucifix à la main, montre aux guerriers qui viennent après lui le chemin du combat. Par un des créneaux, un musulman, s'aidant d'une fourche, précipite dans le vide une autre échelle, au haut de laquelle s'arcboute un soldat chrétien. Derrière et au-dessus de lui, se pressent les assiégés qui déversent sur les assaillants des flots d'huile bouillante.



Ph Alinari.

Fig. 3. - Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem.



remirent en marche pour l'Europe, sous la conduite du comte de Flandre, Robert II, et de *Pierre l'Ermite*, qui avait été l'un des prédicateurs de la croisade. Après avoir échappé au glaive des Turcs et traversé en triomphe toute l'Europe centrale, ils revirent enfin la terre natale. Vers le soir du 19 janvier 1100, les croisés bruxellois arrivèrent à l'improviste devant leur ville, tellement harassés, dit-on, que les personnes accourues à leur rencontre durent les emporter chez eux. Leur retour inattendu causa tant de joie que, pendant longtemps, on fêta l'anniversaire de ce jour mémorable : le 19 janvier de chaque année, à dix heures du soir, la cloche de Sainte-Gudule annonçait aux Bruxellois la *Veillée des Dames* ou le *Vrouwken 's avond*, en souvenir de cet épisode.

**Deuxième et troisième croisades (1147 et 1189).** — La discorde ayant éclaté en Palestine parmi les croisés, le royaume de Jérusalem s'affaiblit rapidement. Une nouvelle croisade fut prêchée par saint Bernard, et le comte de Flandre, *Thierry d'Alsace*, s'y distingua par sa valeur; mais les efforts des croisés n'aboutirent à aucun résultat. — L'Europe chrétienne s'émut de nouveau en 1187, quand on apprit que le sultan Saladin venait de reconquérir la Palestine sur son dernier roi, Gui de Lusignan. Les trois monarques les plus puissants de la chrétienté partirent alors pour la Terre Sainte : c'étaient Philippe-Auguste, roi de France, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne. Le comte de Flandre, *Philippe d'Alsace*, accompagna son suzerain, le roi de France. Les croisés assiégèrent Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre. Philippe d'Alsace mourut de la peste devant cette ville; d'un autre côté, Richard et Philippe-Auguste s'étant brouillés, revinrent en Europe, après la prise de Saint-Jean-d'Acre, sans avoir pu enlever Jérusalem aux musulmans.

**Quatrième croisade (1204).** — Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle croisade fut dirigée contre l'Orient. De tous les seigneurs qui y prirent part, le plus vaillant et le plus célèbre fut Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, connu plus tard sous le nom de *Baudouin de Constantinople*. — Au printemps de l'année 1202, il traversa la Bourgogne et les Alpes, suivi d'une foule de croisés et de chevaliers belges. Ils allèrent s'embarquer à Venise : les Vénitiens, qui possédaient une puissante marine, s'étaient engagés à transporter les croisés en Palestine. Mais ces derniers durent d'abord aider leurs alliés à reprendre la ville de Zara; ce but atteint,

l'expédition se trouva encore détournée de sa destination : la flotte chrétienne fit voile vers Constantinople, où l'appelait l'empereur grec, détrôné par un usurpateur. Mais les croisés en vinrent par la suite à attaquer la ville pour leur propre compte, s'en emparèrent après huit jours de siège, et livrèrent au pillage ses temples et ses palais.

**Baudouin, empereur de Constantinople.** — Il fallait donner au nouvel État un souverain capable de le défendre par sa bravoure et de l'organiser par de sages lois : le choix des croisés se porta unanimement sur Baudouin, qui fut proclamé et sacré empereur dans l'église de Sainte-Sophie : et ainsi la Belgique, qui avait déjà donné à Jérusalem son premier roi, eut l'honneur de voir un de ses fils assis sur le trône d'Orient. — Après avoir célébré son avènement par des fêtes splendides, Baudouin s'occupa d'achever et de consolider sa conquête : dans ce but, il alla assiéger la ville d'Andrinople ; mais les troupes de *Joannice*, roi des Bulgares, parurent bientôt alentours et engagèrent avec l'armée chrétienne un terrible combat. Malgré des prodiges de valeur, les soldats de Baudouin furent défaits ; lui-même fut fait prisonnier par les Bulgares, puis mourut ou fut tué. — Après lui, son frère *Henri* eut un règne glorieux de dix années ; puis son beau-frère *Pierre de Courtenai*, comte de Namur, et le fils de ce dernier, *Baudouin II*, occupèrent successivement le trône impérial qui finit néanmoins par revenir, en 1261, à la dynastie grecque des Paléologues. — L'empire latin de Constantinople avait duré 57 ans.

**Dernières croisades.** — Par la suite, le comte de Flandre, *Gui de Dampierre*, suivit Louis IX en Égypte (septième croisade) et fut fait prisonnier avec lui. A la huitième et dernière croisade, son fils, *Robert de Béthune*, et le comte *Henri II de Luxembourg* accompagnèrent le même souverain devant Tunis, et quand le pieux roi fut mort de la peste au siège de cette ville (1270), le comte de Luxembourg fut investi du commandement général de la croisade, qui toutefois n'atteignit pas son but. — Rappelons enfin le nom du moine brabançon *Guillaume de Ruysbroek (Rubruquis)*, envoyé par saint Louis en mission lointaine auprès du khan des Mongols, et qui fit de ce voyage à travers les régions jusque-là inconnues de l'Asie centrale une relation du plus haut intérêt pour l'époque.

**Résultats des croisades.** — Ainsi, parmi les croisés, les guerriers belges se distinguèrent entre tous par leur nombre et leur bravoure, et les deux

seules croisades qui aboutirent à quelque résultat, la première et la quatrième, furent dirigées par deux Belges illustres, Godefroid de Bouillon et Baudouin de Constantinople, dont le nom et les exploits restèrent longtemps célèbres en Orient. — D'autre part, si les croisades n'atteignirent pas le but direct qui les avait fait entreprendre, elles eurent, sous d'autres rapports, des conséquences nombreuses et importantes, notamment pour notre pays. (Pour les résultats *généraux* des croisades : résultats politiques, religieux, économiques et sociaux, voir le *Cours d'histoire universelle* dans la Collection ROLAND et DUCHESNE.)

L'éloignement ou la mort d'un grand nombre de seigneurs favorisa l'émancipation de leurs serfs ; des chevaliers, obligés de s'équiper à grands frais, durent octroyer, en retour de dons pécuniaires, des libertés à leurs sujets : ce qui contribua au développement des communes.

Les relations commerciales, déjà établies entre l'Occident et l'Orient dans le but d'échanger les produits si différents de l'Europe et de l'Asie, prirent un grand développement : grâce au trafic avec le Levant, d'immenses richesses vinrent s'entasser, non seulement dans les pays riverains de la Méditerranée, mais encore dans les ports du Nord, et notamment dans celui de Bruges, où abordaient de nombreux navires venant des côtes d'Asie, et qui devint la *Venise du Nord*.

Une foule de serfs étant partis pour les croisades, les campagnes se dépeuplèrent ; des villages entiers, devenus déserts, tombèrent en ruines, et les terres restèrent en friche. Mais les croisés rapportèrent de l'Orient des procédés et des produits utiles à l'industrie et à l'agriculture : ainsi, pour ne citer que ceux qui s'implantèrent en Belgique, la mécanique des moulins à vent, des cultures diverses, le travail perfectionné des métaux, l'art de fabriquer les glaces, de tremper l'acier et de tisser des étoffes en laine et en soie, entremêlées de fils d'or et d'argent.

---

---

## VI. — PÉRIODE COMMUNALE.

---

### CHAPITRE I.

#### LES COMMUNES BELGES.

---

##### ORGANISATION INTÉRIEURE, PROSPÉRITÉ ET INFLUENCE.

**Leur origine.** — Pendant la féodalité, il se forma dans notre pays des associations de marchands, unis dans un but de se défendre en cas d'attaque, et de s'entr'aider dans le travail ou le malheur. On les appelait *gildes*, du mot allemand *geld* (argent), parce que chacun de leurs membres devait payer sa quote-part dans les dépenses communes. Pendant les troubles incessants du moyen âge, les gildes se multiplièrent rapidement : pour échapper à la tyrannie des seigneurs, aux pillages des hommes d'armes et des voleurs de grand chemin, une foule d'artisans abandonnèrent les campagnes. Les uns se réfugièrent dans les villes voisines; ils s'y associèrent avec les hommes habitant le même quartier ou exerçant la même profession. D'autres se rassemblèrent autour des grandes abbayes, fortifiées ainsi que les fermes et les châteaux; mais le plus grand nombre se mirent sous la protection de quelque seigneur puissant et généreux, et allèrent se fixer dans le voisinage de son château fort. Ils purent y vivre et travailler en toute sécurité, à l'ombre du manoir de leur protecteur. A la longue, les gildes tentèrent de s'affranchir de l'autorité seigneuriale : celles qui y réussirent devinrent des *communes*. — Les croisades surtout contribuèrent à l'établissement des communes : beaucoup de petites villes profitèrent de la longue absence de leur seigneur pour se rendre indépendantes. D'autre part, un grand nombre de chevaliers étaient trop pauvres pour entreprendre des expéditions aussi coûteuses; ils s'adressèrent aux bourgeois des villes qui s'étaient enrichis par le travail, et, en retour des sommes d'argent qu'ils en reçurent, ils leur accordèrent d'importants privilèges. — On vit

aussi, en plusieurs endroits, des seigneurs généreux octroyer des libertés aux habitants d'une localité, à l'occasion de leur avènement ou en reconnaissance d'un service rendu.

**Franchises communales.** — Il est aisé de comprendre que ces libertés n'étaient pas, comme de nos jours, les mêmes pour tout le pays : elles variaient nécessairement selon les *temps*, les *villes* et les *contrées*. En général, les bourgeois des communes possédaient :

1° *La liberté individuelle* : contrairement aux serfs, — *attachés à la glèbe*, — ils peuvent aller et venir selon leur bon plaisir ; voyager et résider où ils veulent, sans être jamais inquiétés par le droit de poursuite.

2° *Le droit de propriété* : ils peuvent acheter et vendre, commercer à leur fantaisie ; convertir en immeubles le fruit de leur travail ; en disposer à leur gré, et hériter de la fortune d'autrui ; — tandis que les serfs devaient le droit de *main-morte*, bientôt réduit, en fait, à peu de chose.

3° *L'inviolabilité du domicile* : à Liège notamment, *pauvre homme en sa maison est roi* ; il n'est permis ni au maître, ni au seigneur même, d'entrer dans une maison de la cité sans un mandat de justice.

4° *L'exemption des taxes arbitraires ou l'impôt consenti* : contrairement aux serfs, — en droit, *taillables et corvéables à merci*, — ils ne paient que les taxes qu'ils ont librement acceptées.

5° *Le droit d'association* : ils peuvent s'associer, soit pour leur agrément, soit pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

6° *La franchise de justice* : ils ne peuvent être jugés que par le tribunal des échevins, et *selon la loi*, — tandis que les serfs étaient justiciables du seigneur. — Exempts des épreuves judiciaires, comme celle de l'eau et du feu, ils invoquent seulement la preuve par témoins.

La condition des bourgeois des communes était donc très supérieure à celle des serfs ; celle-ci, en fait, s'améliora considérablement à partir du XIII<sup>e</sup> siècle surtout.

**Les chartes ou keuren.** — Afin de pouvoir invoquer en tout temps les franchises accordées, celles-ci étaient généralement écrites sur un parchemin, destiné à faire foi dans la suite des âges. Le seigneur le revêtait de son sceau, et, à leur avènement, ses successeurs devaient confirmer les privilèges ainsi octroyés à la commune. Ces parchemins, véritables contrats, se nommaient *chartes* ou *keuren* ; ils étaient, pour les bourgeois des villes,

le gage des libertés publiques : aussi, les conservait-on, comme de précieux trésors, dans une chambre secrète du beffroi communal, au fond d'un coffre en fer à plusieurs serrures, dont les clefs étaient tenues par les magistrats.

Après la charte que le prince-évêque Théoduin accorda à la ville de *Huy*, en 1066, l'une des chartes les plus anciennes est celle que le comte de Flandre Baudouin VI donna, en 1068, aux habitants de la ville de *Grammont*. Elle consacrait en leur faveur la plupart des franchises indiquées ci-dessus : elle était donc comme l'expression des libertés les plus étendues que possédaient sans doute dès lors plusieurs autres localités, et elle resta comme le type ou le modèle des autres chartes qui, dans la suite, affranchirent la plupart des villes du pays flamand.

**Autorités et attributs de la commune.** — Après l'établissement des communes, on vit se former dans la plupart d'entre elles deux classes de citoyens : les *grands* et les *petits*. Les grands constituaient une aristocratie, composée des familles de *riches bourgeois* (aristocratie d'argent), qui se rapprochèrent des *lignages nobles* (aristocratie de race), pour partager ensemble les magistratures et l'administration de la cité. Aussi les communes furent-elles à leur début essentiellement patriciennes. — Les petits, c'étaient les gens de métier, artisans, petits bourgeois et boutiquiers. Ils n'avaient aucune part à l'administration communale et d'abord ne songèrent nullement à y prétendre. Mais bientôt ils se groupèrent en corps de milice et, plus tard, en corporations professionnelles. Dès lors, ils devinrent redoutables et disputèrent aux grands la gestion des affaires communales.

Chaque commune était une unité indépendante. Comme une personne civile, elle était liée au seigneur par des droits et des devoirs réciproques stipulés dans les chartes; elle formait, dans son ensemble, un *petit État* ayant son organisation particulière. Les autorités de la commune et leurs pouvoirs variaient donc de l'une à l'autre, comme les franchises elles-mêmes. Mais, en général, elles comprenaient les corps suivants, que l'on retrouve dans presque toutes les communes :

1° Le *bailli*, *maieur* ou *amman*, qui représentait le seigneur ou le souverain, veillait au maintien de ses droits, et présidait le tribunal des échevins, sans y avoir droit de vote.

2° Le *tribunal des échevins*, composé de quatre à quatorze membres. Il était chargé de rendre la justice, de gérer les deniers publics et d'enregis-

trer les contrats de vente, de mariage et les testaments. — D'abord nommés par le prince, puis élus par leurs concitoyens, les échevins étaient ordinairement choisis parmi les hautes et puissantes familles de la cité (*lignages*).

3° Les *maîtres* ou *bourgmestres*, au nombre de un ou deux, présidaient le *commun conseil* — on dit aujourd'hui conseil communal, — et commandaient les milices communales.

4° Le *commun conseil* ou *large conseil*, comptant parfois jusqu'à cent membres ou *jurés*, délégués des métiers de la commune. Parmi ses attributions, très variables, on cite le vôte de l'impôt, l'organisation de la police, et le partage de l'administration avec le tribunal des échevins.

Comme signes visibles de leur indépendance, les communes possédaient : un *sceau* ou cachet pour légaliser leurs actes; — une *caisse* communale, où était enfermé le trésor de la cité; — une *bannière*, qui guidait les bourgeois aux fêtes et aux combats, — et des édifices remarquables : un *hôtel de ville*, des *halles* pour la tenue des marchés, et une haute tour nommée *beffroi*, qui se dressait fièrement dans les airs, comme pour attester la puissance et la richesse des hommes libres qui vivaient alentour. Il renfermait une cloche, que l'on sonnait en cas d'incendie, d'inondation ou d'appel aux armes; dans les étages inférieurs, se trouvaient ordinairement un arsenal et la chambre à secrets, où l'on conservait les chartes communales. — Pour défendre leurs précieuses libertés, les communes eurent le droit de se fortifier : on vit la plupart d'entre elles s'entourer de fossés profonds et de hautes murailles crénelées et flanquées de tours de distance en distance.

**Les confréries.** — Mais si, au dehors, « les communes étaient des forteresses, en dedans, elles étaient des fraternités. » — Toute leur organisation était, en effet, basée sur l'union, qui fait la force : la commune était un faisceau composé non seulement de plusieurs familles, comme de nos jours, mais encore d'associations nombreuses et puissantes : associations militaires ou *confréries*, et associations industrielles appelées *métiers* ou *corporations*. — Malgré leurs chartes d'affranchissement, les communes eurent plus d'une fois à lutter contre les seigneurs pour défendre leurs privilèges : c'est pourquoi il se forma partout des sociétés ou confréries, dont les membres s'exerçaient au maniement des armes employées en ce temps-là : la pique, l'arc et l'arbalète. Chaque société avait son *roi*, qui était le vainqueur du tir annuel et qui portait pour insigne un riche collier :

telle est l'origine des sociétés d'archers et d'arbalétriers qui existent encore aujourd'hui dans un grand nombre de localités de notre pays. — Les gens des communes maniaient aussi avec une habileté étonnante le terrible *goedendag* (bonjour), composé d'une masse en fer hérissée de pointes et rattachée par une chaîne à l'extrémité du manche. Armés du *goedendag*, les communiers flamands assommaient les chevaux, démontraient les cavaliers et brisaient les armures : ils semèrent ainsi bien des fois la terreur dans les rangs de la chevalerie française.

**Les métiers ou corporations.** — Dans les communes du moyen âge, tous les hommes exerçant la même profession ou une profession similaire se réunissaient en une seule association et ne formaient qu'un seul corps : ces groupements, appelés *métiers* ou *corporations*, avaient pour but de défendre les intérêts de la profession commune et de venir en aide soit aux confrères malades, soit ensuite à leurs veuves et à leurs orphelins. Chaque commune eut ainsi son corps de maçons, de tisserands, etc., et certaines grandes villes, comme Gand et Bruges, comptèrent même jusqu'à cinquante-deux métiers (trente-deux à Liège). — A notre époque le travail et le commerce sont libres, c'est-à-dire que tout homme peut, à son gré, fabriquer ou vendre telle marchandise qu'il lui convient. Il n'en était pas de même au moyen âge, car l'industrie et le commerce ne pouvaient être exercés que par les gens de métiers : ainsi, pour fabriquer du cuir, on devait nécessairement faire partie de la corporation des tanneurs ; les ferronniers pouvaient seuls travailler le fer, et les maçons manier la truelle. — Pour être admis dans un métier et proclamé *compagnon*, il fallait être âgé de vingt et un ans, fournir un certificat de moralité, pratiquer la religion catholique et avoir fait un apprentissage d'au moins six ans chez un *maître* ou *patron*. Le *compagnon* ne pouvait lui-même devenir patron qu'au bout de plusieurs autres années de travail, et après avoir montré ses capacités en produisant le *chef-d'œuvre* du métier : c'était, par exemple, un chapeau de feutre pour les chapeliers, une roue pour les charrons, etc.

Dans chaque corporation, les heures et les jours de travail étaient bien déterminés : il était défendu de travailler à prix réduit et en dehors du temps fixé. Ordinairement, les artisans de chaque métier habitaient la même rue ou le même quartier de la ville : d'où les noms de *rue des Brasseurs*, *des Fripiers*, *des Tanneurs*, etc. Les ateliers résonnaient



du bruit des marteaux et des chants des compagnons, et ainsi chaque commune était comme une ruche bruyante de gais travailleurs. Quant aux marchandises, elles étaient d'abord vérifiées par les autorités du métier ou de la commune, qui en fixaient le prix; puis on les exposait en vente sur le marché public, qui se tenait, le plus souvent, dans de vastes bâtiments appelés *halles*. Chaque négociant y avait sa place mesurée et marquée, où se trouvait son étal ou son échoppe; mais il lui était défendu d'appeler les acheteurs et surtout de les tromper : les règlements étaient si sévères, qu'un marchand de Douai fut pendu pour avoir usé de faux poids.

Cette organisation eut pour résultat de perfectionner le travail de chaque artisan, les produits de chaque industrie, et de donner aux métiers une grande influence. Ceux-ci acquirent bientôt une large part dans la nomination des magistrats, à ce point que, dans plusieurs villes, à Liège notamment, il devint impossible d'arriver à la magistrature sans faire partie de l'une ou de l'autre corporation. C'est pourquoi les nobles qui aspiraient aux fonctions publiques se faisaient d'abord inscrire sur les registres d'un métier puissant : ainsi, dans les communes, *le pouvoir appartient finalement au peuple et à la bourgeoisie*.

Les métiers formaient donc des associations professionnelles à but économique, mais qui jouèrent aussi un rôle politique considérable. Leur organisation intérieure différait de ville à ville; cependant, dans ses grandes lignes, elle présentait beaucoup de traits communs : la distinction entre apprenti, compagnon et maître; l'élection d'un ou de plusieurs chefs ou gouverneurs; la nomination d'un greffier; l'usage d'un sceau; la possession d'armoiries distinctives et d'une bannière; la propriété d'un local pour les réunions; l'existence d'un règlement très détaillé déterminant les droits et devoirs tant des officiers du métier que des membres, fixant le montant de la cotisation annuelle, édictant des amendes contre les membres qui le transgressaient, etc.

**Prosperité et influence des communes.** — Comme on n'admettait dans les halles que des marchandises de première qualité, chacun dut s'efforcer d'améliorer de plus en plus son travail : nos artisans acquirent une telle habileté, que les produits de nos industries furent recherchés dans toute l'Europe. On fabriquait des toiles dans la plupart des villes de la Flandre et du Brabant; Bruges, Gand, Ypres et Louvain étaient renommés pour leurs

draps et leurs étoffes de laine, et Malines pour ses cuirs dorés. Quant à l'industrie métallurgique, elle avait son siège principal dans la vallée de la Meuse : Dinant et Bouvignes étaient célèbres pour leurs ustensiles de cuivre ou *dinanderies* ; les forges et les fabriques d'armes s'étaient rapidement multipliées à Liège, après que, vers l'an 1200, on eut découvert d'importantes mines de *houille* dans les environs de cette ville.

Les produits fabriqués étaient exposés en vente, non seulement sur les marchés publics, mais encore dans les *foires*, qui se tenaient à jour fixe en diverses localités. Ces réunions, fort nombreuses, étaient très utiles à cette époque, car elles servaient de rendez-vous à une foule d'acheteurs et de vendeurs, qui n'auraient pu, sans cela, se mettre en relations, comme nous le faisons aujourd'hui, grâce à la poste et au chemin de fer. — De toutes les foires de cette époque, la plus célèbre était celle de *Thourout*. Chaque année, elle attirait dans cette ville une foule extraordinaire. Plusieurs jours à l'avance, les routes aboutissant à Thourout étaient sillonnées de voyageurs et d'équipages de toutes sortes : rouliers conduisant les lourds chariots de ce temps-là, tirés par six chevaux ; camions plats chargés de marchandises débarquées au port de Bruges ; jongleurs, musiciens et porteballes couverts de la poussière de toutes les routes de l'Europe. Ces troupes d'étrangers s'engouffraient dans les rues étroites de la ville, dans les hôtelleries regorgeant de monde, et où l'on entendait parler toutes les langues. — Afin d'éviter l'encombrement et de multiplier les affaires, chaque espèce de marchandises avait son jour de vente. On voyait ainsi exposés successivement : les draps et les cuirs ; les armes ; les objets en cuivre ; les poteries et ustensiles de cuisine ; les vins, etc. Une foule d'acheteurs circulaient entre les étalages ; des malheureux estropiés, aux plaies hideuses, imploraient la charité des passants ; et plus loin, les acteurs d'un théâtre en plein vent appelaient le public à une représentation de la *Passion*.

Mais de toutes les villes commerçantes d'alors, la première était assurément celle de *Bruges*. Elle communiquait avec le port de Damme, situé, à cette époque, sur le golfe du Zwin. C'est à Bruges, surnommée *la Venise du Nord*, que des marchands de toutes les nations venaient échanger les vins du Midi, les soieries et les parfums de l'Orient contre les étoffes et les armes fabriquées par les métiers.

Grâce à l'industrie et au commerce, les communes se développèrent et s'enrichirent rapidement. Bruges, Gand, Ypres, Liège et Louvain comptaient

au delà de 150.000 habitants; d'autres villes aujourd'hui déchuës, Menin, Poperinghe, Thourout, retentissaient du bruit des métiers et des foules qui se pressaient dans leurs murs. Partout éclatait la richesse, fruit du travail et de la liberté; les métiers déployaient dans leurs fêtes et leurs cortèges un luxe inouï; l'or et les pierreries brillaient sur les vêtements, et l'on cite ces paroles de la reine de France, épouse de Philippe le Bel, faisant son entrée à Bruges : « Je croyais être seule reine en ces lieux, et j'en vois des centaines autour de moi. » — L'opulence se manifestait dans les habitations comme sur les vêtements; des vases et des meubles précieux remplissaient les salons des bourgeois. L'architecture avait, du reste, fait de grands progrès; ce sont les libres citoyens des communes qui ont doté la Belgique de ses plus beaux monuments publics : les beffrois de Gand et de Bruges; les halles d'Ypres et de Louvain; les hôtels de ville de Bruxelles, d'Audenarde et de Louvain; les cathédrales de Tournai, d'Anvers et de Bruxelles. Après cinq ou six siècles d'existence, ces admirables édifices témoignent encore de la splendeur et de la puissance des communes qui les élevèrent.

---

## CHAPITRE II.

### DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME COMMUNAL.

**Aperçu général.** — Les communes se développèrent rapidement; elles acquirent surtout une puissance considérable dans la *Flandre*, dans le *Brabant* et dans la principauté de *Liège*. — Plusieurs de nos princes se distinguèrent par l'octroi de franchises communales et méritèrent à ce titre la reconnaissance de leur peuple. Tels furent : *Philippe d'Alsace*, en Flandre; — *Jean I<sup>er</sup>*, dans le Brabant; — *Baudouin III*, dans le Hainaut; — *Albert de Cuyck*, dans la principauté de Liège; — et *Henri l'Aveugle*, dans les comtés de Namur et de Luxembourg.

**1<sup>o</sup> Philippe d'Alsace.** — Philippe d'Alsace, qui régna sur la Flandre de 1168 à 1191, fut l'un des princes les plus éclairés de son temps. Il s'appliqua surtout à doter son pays de sages institutions, ce qui lui valut le nom de *premier législateur de la Flandre*. A cette époque, la plupart des villes de la Flandre possédaient déjà des franchises communales. Il les confirma

ou les étendit, à Gand, Bruges, Ypres, Audenarde et Alost, et dota Orchies, Damme et Dunkerque de leurs premières chartes. — Mais son œuvre capitale fut de réunir en un seul code les lois et coutumes de la Flandre, et de les rendre applicables dans toute l'étendue du comté : ce règlement général, suivi partout, devint la véritable charte de la Flandre. Les attributions des baillis y étaient nettement déterminées : ces fonctionnaires pouvaient faire arrêter un accusé, mais le jugement était réservé au tribunal des échevins. L'administration de la justice et la répression des délits occupaient une large place dans cette charte, car Philippe d'Alsace voulait avant tout assurer la tranquillité du pays et la sécurité du commerce. Il favorisa celui-ci en obtenant des privilèges pour les marchands flamands qui allaient trafiquer en Hollande ou sur les bords du Rhin ; en augmentant le nombre des foires et des marchés ; et en creusant ou agrandissant les ports de Gravelines, Dunkerque et Nieuport, ainsi que le canal de Furnes à Dixmude. De vastes marécages existaient encore en West-Flandre, dans des régions autrefois submergées par l'océan : Philippe les fit dessécher ; il promit aux cultivateurs qui viendraient s'y établir des exemptions de taxes, et il y fit bâtir des églises.

Comme la plupart des seigneurs de ce temps-là, Philippe d'Alsace se rendit en Palestine pour y combattre les musulmans. Dans un premier voyage, il tua, dit-on, un chef ennemi, et s'empara de son bouclier, sur lequel était gravé un lion noir sur un fond d'or ; Philippe adopta ces armoiries, qui devinrent le *Lion de Flandre*. — Plus tard, il prit part à la troisième croisade, avec les rois de France et d'Angleterre. Dans cette expédition, les Anglais portaient la croix blanche, et les Français la croix

---

**Les communes.** — *Les halles et le beffroi de Bruges* (fig. 4). — Les halles, avec le beffroi qui les surmonte, constituent le plus ancien monument de la puissance commerciale de Bruges. C'est un vaste édifice quadrangulaire, dont la construction fut commencée en 1284 et qui subit d'importantes modifications dans les trois siècles subséquents, particulièrement en 1364. — La tour, ou beffroi, fut commencée en 1291 et achevée à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Elle a 107 mètres d'élévation et elle était surmontée d'une flèche en bois, haute de 19 mètres, qui fut détruite par la foudre en 1741. Elle se compose, dans la partie inférieure, de deux étages carrés, flanqués de tourelles, et se termine par un troisième très élevé, de forme octogone. — Au fond et à droite de la photographie, se profile la flèche de Notre-Dame, l'église qui renferme les tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille Marie de Bourgogne. Sur la place, à l'avant-plan, le monument Breidel et De Coninc.

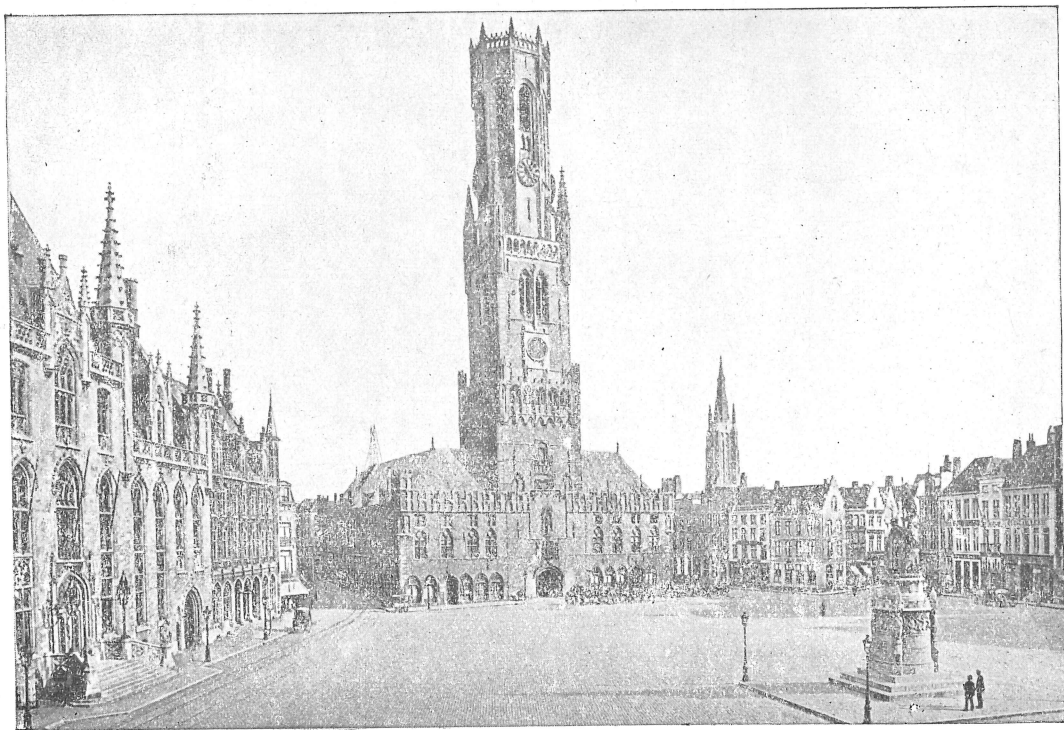


Fig 4. — Les nalles et le beffroi de Bruges.

rouge : pour montrer que ses Flamands formaient un peuple distinct des deux autres, Philippe leur fit prendre la croix verte. L'armée chrétienne débarqua devant Ptolémaïs, mais une peste affreuse ne tarda pas à décimer le camp : Philippe d'Alsace en fut atteint, et il mourut devant cette ville, en 1191. — Pour doter sa nièce, Isabelle de Hainaut, qu'il maria au roi de France Philippe-Auguste, il avait promis d'abandonner à ce dernier le territoire de l'Artois : ce fut le *premier démembrement de la Flandre* et l'origine de longs démêlés entre rois de France et comtes de Flandre.

2<sup>o</sup> **Jean I<sup>er</sup> de Brabant.** — *Jean I<sup>er</sup>, le Victorieux*, gouverna le Brabant de 1261 à 1294. Il s'illustra par la fameuse bataille de *Worringen*, qui amena la réunion du Brabant et du Limbourg, en 1288. — Après cette victoire, il récompensa les Brabançons de leur courage et de leur dévouement en leur accordant de nombreux privilèges. Il fut décidé, notamment, que les sujets du duc ne pourraient être taxés sans leur consentement et qu'ils ne seraient astreints à aucun service militaire en cas de guerre étrangère. Comme Philippe d'Alsace, Jean I<sup>er</sup> voulut assurer dans ses États l'ordre et la tranquillité ; à cette fin, il publia un recueil de lois nommées *landkeuren* ou *chartes du pays* : on peut les considérer comme le code pénal brabançon. Elles décrétaient des peines sévères contre les criminels et les fauteurs de troubles. Voici quelques-unes de leurs dispositions : En cas de perte d'un membre, on appliquera la loi du talion. — Si un manant frappe un chevalier de la main ou du pied, on lui coupera la main ou le pied qui aura frappé. — Celui qui viole une trêve proclamée sera écartelé, et ses membres seront exposés aux quatre coins de la seigneurie. — Sont punis de fortes amendes ou même de la peine de mort, le vol, le parjure, l'attaque à main armée et les blessures plus ou moins graves.

Jean I<sup>er</sup> favorisa aussi l'agriculture en faisant défricher une partie des terres de la Campine. En même temps, il protégeait le commerce et l'industrie, les arts et les lettres : on lui doit plusieurs poésies remarquables, ainsi qu'à son père et à sa sœur, *Marie de Brabant*. Sous son règne, la cour de Brabant devient l'une des plus brillantes de l'Europe, et lui-même était le prince le plus accompli de son temps.

3<sup>o</sup> **Baudouin III de Hainaut.** — La ville de Valenciennes était, au xiii<sup>e</sup> siècle, la plus importante du Hainaut, et les chefs du comté y avaient leur résidence. L'un d'eux, *Baudouin III*, reçut de la ville d'importants subsides,

et en retour il accorda aux habitants une charte célèbre, connue sous le nom de *paix de Valenciennes* (1114). En voici les principales dispositions : Tout serf habitant la ville depuis un an et un jour est déclaré libre. — Le bourgeois de Valenciennes est justiciable du tribunal des échevins et les chevaliers, du comte et de son conseil. — Le comte est responsable, vis-à-vis du bourgeois, du dommage qu'il lui a causé. — Sera puni d'amende, le chevalier qui insulte un bourgeois ou qui trouble la tranquillité publique.

La paix de Valenciennes servit de modèle aux chartes octroyées dans la suite par les comtes de Hainaut à leurs bonnes villes. Mais, en dehors des principales localités, les libertés communales firent peu de progrès dans le Hainaut qui resta, avec la Hesbaye, la terre classique de la chevalerie.

4° **Albert de Cuyck.** — Les libertés des Liégeois s'accrurent encore après Notger. Une de leurs chartes les plus célèbres est celle qui leur fut accordée, vers 1196, par le prince-évêque *Albert de Cuyck*. — Cette charte n'a pas été retrouvée, mais on en connaît les principales dispositions que voici : Les bourgeois de Liège sont gens libres et servent de témoins en cette qualité. Ils ne sont justiciables que du tribunal des échevins; on ne peut les arrêter que par décision de ce tribunal. — Le domicile est inviolable. (*Pauvre homme en sa maison est roi.*) Il n'est permis au maieur, ni aux échevins, d'entrer dans une maison de la cité, si ce n'est du gré de celui qui l'habite. — Les Liégeois sont exempts du duel judiciaire et sont admis à la preuve par témoins. — La propriété est insaisissable; la confiscation des biens ne peut être prononcée, même à l'égard des condamnés à mort. — Les bourgeois de Liège ne doivent ni tailles, ni corvées, ni aucune redevance extraordinaire. — Ils ne sont astreints à suivre l'évêque à la guerre que pour la défense du territoire, et seulement quinze jours après l'entrée en campagne des hommes d'armes du prince.

Sous l'égide de ces libertés salutaires, Liège devint rapidement une ville florissante : d'habiles artisans vinrent s'y fixer; on vit s'y élever des forges, des fabriques d'armes et de drap; enfin, l'exploitation des mines de houille découvertes dans les environs contribua puissamment à développer dans le pays l'industrie métallurgique.

5° **Henri l'Aveugle et Ermesinde.** — *Henri l'Aveugle*, comte de Namur et de Luxembourg, passa sa vie à guerroyer contre ses voisins et mourut presque centenaire, en 1196. Ce prince chevaleresque voulut aussi doter

plusieurs de ses bonnes villes de chartes d'affranchissement. Celle de Namur, qui remonte sans doute à la fin du x<sup>e</sup> siècle, ne nous est pas entièrement connue; mais elle a servi de modèle à celles de *Floreffe* et de *Brogne*, qui en reproduisent les principales dispositions. Dans la première, concédée par Henri, en 1151, on lit : « Les habitants de Floreffe ne payeront rien pour droit d'étalage en quelque marché que ce soit; ils jouiront du mort bois dans la Marlagne et mes autres forêts; ... et, pour être bref, *de même que les bourgeois de Namur*, ils demeureront affranchis des droits de formariage et de mortemain. » — En 1154, Henri l'Aveugle publia la *loi de Brogne*, en faveur de cette commune, siège de l'abbaye de Brogne, fondée par *saint Gérard*, sur l'emplacement du village actuel de ce nom. Elle confirmait les privilèges déjà concédés à cette localité, déclarant que « tout serf qui aura demeuré un an et un jour à Brogne sera entièrement libéré envers son ancien seigneur, *de la même manière que sont affranchis les bourgeois du comté à Namur.* » Elle prescrivait ensuite diverses mesures relatives au droit civil ou criminel : Quiconque frappera une personne jusqu'à effusion de sang, payera septante sols. — Celui qui enlèvera un membre à un autre ou le tuera, perdra vie pour vie et membre pour membre. — Quiconque cause un dommage à autrui est tenu de le réparer. — Pour la vente et l'achat des choses vénales, on suivra absolument les dispositions en usage à Namur.

*Ermesinde*, fille de Henri l'Aveugle, succéda à son père dans le comté de Luxembourg. Comme lui, elle accorda de nombreux privilèges aux communes, et des franchises aux villes de Luxembourg, d'Echternach et de Thionville. C'est à cette époque que remonte la célèbre *loi de Beaumont* : octroyée en 1182 à la ville de Beaumont en France par l'évêque de Reims, elle fut bientôt en usage, en tout ou en partie, dans de nombreuses communes du Luxembourg. « C'est la seule qui ait proclamé le principe de l'indépendance communale la plus large, presque la plus souveraine » (KURTH). — Qu'on en juge : L'administration de la commune, y est-il dit, est confiée à quelques bourgeois élus par les notables. — Les habitants reçoivent sur la commune les terrains nécessaires pour en vivre, eux et leur famille. — Ils ont l'usage des eaux et des bois communaux. — Ils sont exempts du service militaire, moyennant un droit payé au seigneur par chaque bourgeois.

---



### CHAPITRE III.

#### RIVALITÉ ENTRE L'ARISTOCRATIE DES VILLES ET LES MÉTIERS AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Après l'établissement des communes (voir page 49), deux partis bien distincts se formèrent dans la plupart d'entre elles : celui des *Grands* et celui des *Petits*. De longues luttes intestines éclatèrent entre eux, principalement au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Elles aboutirent, en général, au triomphe de la cause populaire et à la concession, par les princes, de chartes célèbres : la *Paix de Fexhe*, dans la principauté de Liège, et la *Joyeuse Entrée*, dans le Brabant.

#### I. — Principauté de Liège.

**Henri de Dinant.** — Malgré les franchises accordées aux Liégeois par Albert de Cuyck, la tranquillité de la cité ne tarda pas à être troublée par la guerre civile. En 1253, les gens des métiers et la petite bourgeoisie s'armèrent contre la noblesse et le prince. Celui-ci était alors *Henri de Gueldre*, seigneur orgueilleux et avide ; il ne portait que le titre d'*élu*, parce qu'il n'avait pas encore reçu les ordres ecclésiastiques. Les nobles et les riches bourgeois avaient seuls accès aux fonctions publiques ; ils formaient une classe privilégiée, et ils auraient volontiers maintenu le peuple dans la sujétion. Mais celui-ci trouva un défenseur énergique dans la personne de *Henri de Dinant*. — Bien qu'issu d'une famille noble, ce dernier défendit la cause populaire avec autant de zèle que d'éloquence, et il mérita d'être appelé le *tribun wallon*. Il acquit un tel ascendant sur les masses que les grands, désireux de ménager son influence, se décidèrent à accorder aux métiers l'élection des deux *maîtres de la cité*, dont eux-mêmes s'étaient jusque-là réservé la désignation. Les petits portèrent leur choix sur Henri de Dinant, qui fut ainsi, en 1253, le *premier* bourgmestre de Liège nommé par le peuple. Aussitôt en fonctions, il organisa militairement les forces populaires : la ville comprenait alors six *viñdves* ou quartiers ; à la tête de chaque quartier fut préposé un *capitaine*, ayant sous ses ordres un certain nombre de *vingteniers*, commandant chacun vingt hommes du même voisinage ou de la même rue. D'autres villes de la principauté, Huy, Saint-

Trond, et Dinant adoptèrent immédiatement cette organisation. — Ces mesures excitèrent la défiance de la noblesse et du prince, et la lutte éclata entre les deux partis rivaux. Vaincu une première fois en 1254 et amnistié, Henri de Dinant renoua ensuite la ligue entre Liège, Huy, Saint-Trond et Dinant et recommença la guerre. Aux forces communales, Henri de Gueldre, qui s'était retiré à Namur, opposa l'alliance des forces féodales : le duc de Brabant, les comtes de Looz, de Gueldre et de Juliers réunirent leurs armées à celles du prince de Liège. Saint-Trond et Huy succombèrent tour à tour; Dinant aussi renonça à la lutte; et les Liégeois, investis par leurs adversaires, durent traiter et se rendre. La fédération intercommunale fut dissoute et interdite; les vingtaines furent abolies et la nomination des maîtres rendue aux échevins. — Henri de Dinant fut proscrit. Il se réfugia à Valenciennes, à la cour de Marguerite de Constantinople, et y termina, dans une tranquille obscurité, sa courte et orageuse carrière.

**Le Mal Saint-Martin (1312).** — La lutte entre grands et petits reprit plus ardente encore au commencement du siècle suivant. La guerre privée des Awans et des Waroux, qui sévissait alors, avait déjà coûté la vie à des centaines de braves chevaliers et affaibli considérablement la puissance des lignages. — Un autre événement tragique acheva d'abattre momentanément le parti des grands. Ceux-ci, résolus à se débarrasser de leurs adversaires et à se rendre maîtres de la cité, organisèrent un complot et tentèrent un audacieux coup de force. Ils convinrent de s'assembler secrètement et de profiter de la nuit pour surprendre et massacrer les chefs populaires et leurs principaux adhérents. Mais ceux-ci veillaient. Au moment où les nobles, réunis à minuit sur la place du Marché, se préparaient à mettre à exécution leurs affreux desseins, ils furent soudain attaqués par ceux-là même qu'ils croyaient surprendre. Trop braves pour reculer ou s'enfuir, ils tinrent tête héroïquement aux masses ennemies. Au point du jour seulement, exténués et décimés, mais luttant toujours, ils battirent en retraite à travers les rues de la ville. Deux cents d'entre eux durent chercher un refuge dans l'église Saint-Martin. Ils y furent aussitôt enfermés : on entassa devant la porte, des fagots, de la paille et d'autres matières combustibles : on y mit le feu, et bientôt tout le temple fut en flammes. Ceux qui s'y trouvaient périrent asphyxiés, brûlés ou écrasés sous les décombres de l'édifice. Cette lugubre catastrophe a été appelée, dans l'histoire, *le Mal Saint-Martin*.

**Paix de Fexhe (1316).** — Cette lutte se termina par la *paix d'Angleur*, conclue en 1313. Elle accordait au peuple de grands avantages : elle stipulait, notamment, que nul ne pouvait être maître ou juré (administrateur de la commune), s'il n'était pas inscrit dans l'un des vingt-cinq bons métiers (alors existant) de la ville. — Trois ans plus tard, et après de nouveaux troubles, l'évêque Adolphe de la Marck confirma, par la *paix de Fexhe*, les anciennes libertés du pays. Voici les principales dispositions de cette charte mémorable, véritable constitution nationale, qui ne concernait plus seulement une ou plusieurs villes, mais qui réglait l'administration générale de la principauté tout entière :

Les anciennes franchises des bonnes villes et du commun pays sont maintenues et seront conservées. — Nul ne peut être arrêté que par ordonnance des échevins ; chacun doit être mené par *loi et jugement*. — Les officiers de l'évêque devront jurer, à leur entrée en fonctions, qu'ils mèneront chacun par loi et jugement ; l'évêque s'engage à punir tout officier qui aurait manqué à son serment ; si l'évêque lui-même méconnaît son engagement ou transgresse la Paix, tout le pays se mettra contre lui. — « Si la loi et les coutumes du pays sont trouvées trop larges ou trop raides ou trop étroites, il doit y être pourvu, en temps et lieu, par le *Sens du pays*. »

Or, le sens du pays, c'était la volonté nationale, l'accord unanime des trois *États* : le *clergé*, la *noblesse*, la *bourgeoisie* de la principauté. C'était donc à la nation qu'il appartenait de faire, de modifier et d'interpréter les lois. Ainsi fut admis le *principe de la souveraineté nationale*.

**Le Tribunal des XXII (1343).** — La paix de Fexhe, appelée la *grande charte des Liégeois*, devint la loi fondamentale du pays de Liège. Cependant, maintes contestations s'élevèrent entre le prince-évêque et plusieurs de ses bonnes villes : afin de vider, d'une manière pacifique, les différends qui pourraient survenir dans la suite, Adolphe de la Marck institua, en 1343, le *tribunal des XXII*, ainsi appelé parce qu'il était composé de vingt-deux membres : quatre députés y représentaient le clergé, quatre la noblesse, et les quatorze autres les diverses villes de la principauté. La bourgeoisie y figurait ainsi en majorité. Le tribunal siégeait régulièrement à certains jours pour entendre les plaintes portées contre les officiers publics. Quiconque avait été mené hors la loi par ces derniers pouvait s'adresser aux XXII afin d'obtenir justice. Il appartenait aussi à ce tribunal de faire

des enquêtes contre les magistrats soupçonnés ou accusés de corruption ou de malversation. Il pouvait condamner les coupables à la réparation des dommages causés par eux, les priver de leur charge et même les bannir du territoire. L'évêque seul échappait à la juridiction du tribunal. Mais, par le fait que les officiers exécuteurs de ses ordres ou instruments de ses volontés y étaient soumis, les XXII pouvaient à l'occasion faire échec aux desseins arbitraires du pouvoir princier : aussi, cette institution devint, pour les Liégeois, la garantie la plus précieuse, la sauvegarde de leurs libertés.

## II. — Le Brabant.

**Charte de Cortenberg (1312).** — Sous le règne de *Jean II*, fils et successeur de Jean I<sup>er</sup> le Victorieux, des luttes acharnées éclatèrent entre les nobles et les gens de métiers, et des troubles ensanglantèrent les principales villes du Brabant. Pour y mettre un terme, Jean II publia, en 1312, la *charte de Cortenberg* : comme la paix de Fexhe, elle sanctionnait d'abord les libertés octroyées antérieurement ; elle stipulait ensuite qu'un conseil composé de quatorze membres, dont quatre pour la noblesse et dix pour les villes brabançonnes, se réunirait périodiquement à Cortenberg, à mi-chemin entre Bruxelles et Louvain : il était chargé de veiller à l'exécution des lois et de réprimer la tyrannie des seigneurs envers le peuple. Les décisions et les sentences de ce conseil — appelé l'*Assemblée de Cortenberg*, — avaient force de loi dans toute l'étendue du Brabant.

**La Joyeuse Entrée (1356).** — Jean III, successeur de Jean II, mourut en 1355, ne laissant que des filles ; l'aînée, *Jeanne*, qui recueillit la succession paternelle, épousa *Wenceslas de Luxembourg* ; ainsi se trouvèrent réunies pour quelque temps les trois couronnes ducales de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg. — A l'avènement de leurs nouveaux souverains, les villes du pays brabançon résolurent de réunir en un seul corps de lois les principales franchises qu'à diverses époques les ducs de Brabant leur avaient déjà concédées : c'est ce qu'on appela la *Joyeuse Entrée*. Jeanne et son époux, et plus tard leurs successeurs, ne prirent possession du pouvoir qu'après avoir juré d'observer la Joyeuse Entrée, et cette charte célèbre resta, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la loi fondamentale du Brabant. Véritable constitution, elle réglait tout ce qui concerne l'administration générale du pays.

Voici les clauses principales qu'elle renfermait :

Nulle décision importante ne peut être prise, nul traité d'alliance ne peut être conclu sans l'assentiment des villes. — Le prince ne peut faire la guerre avant d'en avoir délibéré avec les États. — Les magistrats des communes doivent rendre compte de leur gestion. Ils en sont responsables. — Nul n'est admis aux fonctions publiques s'il n'est né et domicilié en Brabant. — Les États du Brabant sont convoqués deux fois l'an. — L'indépendance des députés et la liberté de leurs votes sont garanties. — Les fonctionnaires et le prince jurent d'observer la Joyeuse Entrée. — Les Brabançons sont déliés de leur serment d'obéissance au prince, si celui-ci viole les libertés consacrées par la charte.

**Décadence de Louvain (1383).** — Cependant, Wenceslas ne fut pas heureux dans l'administration intérieure de son duché. Des discordes éclatèrent dans plusieurs villes entre le peuple d'un côté, la noblesse et la riche bourgeoisie de l'autre. A Bruxelles, ce dernier parti obtint facilement le dessus ; mais à Louvain, les gens des métiers furent soutenus par le maieur *Pierre Coutereel*, et le duc ne fit rien pour étouffer la révolte : on l'accusa même de favoriser le parti populaire et d'en tirer de grosses sommes d'argent. Mais, plus tard, l'insurrection devint si redoutable qu'il se vit forcé de sévir contre les émeutiers : ceux-ci, s'étant emparés de dix-sept magistrats de la noblesse, les trainèrent à l'étage de l'hôtel de ville et les précipitèrent par les fenêtres sur les piques des soldats rassemblés sur la place publique. Wenceslas pénétra alors dans la ville à la tête de ses troupes et reçut la soumission des habitants, qui vinrent lui demander pardon, pieds nus et à genoux (1383). — Mais ces agitations et ces désordres continuels avaient ruiné les affaires : incertaine du lendemain, la classe ouvrière abandonna le pays et alla porter au dehors, et particulièrement en Angleterre, l'industrie de la draperie. On vit alors déchoir de plus en plus la ville de Louvain, qui avait compté plus de 150.000 habitants au temps de sa splendeur.

Peu après, Wenceslas alla mourir en son château de Luxembourg ; Jeanne garda le Brabant et le Limbourg, qui passèrent par la suite à la maison de Bourgogne, sa sœur Marguerite ayant épousé le comte de Flandre, Louis de Maele, beau-père de Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne.

## CHAPITRE IV.

### LUTTES DES COMMUNES FLAMANDES CONTRE LE ROI DE FRANCE.

#### 1. — Breidel et De Coninc; — Zannekin.

**Confiscation de la Flandre (1300).** — Grâce aux libertés dont jouissaient les communes et aux travaux des métiers, la Flandre était, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'une des contrées les plus florissantes de l'Europe : c'est alors que les rois de France songèrent à rattacher directement à leur domaine ce comté, un des principaux fiefs de leur couronne. Il s'était formé en Flandre deux partis. L'un, qui s'appuyait sur le roi de France, se composait surtout des grands seigneurs et riches bourgeois : c'étaient les *Leliaerts*, ainsi appelés du mot *lelie* (lis), à cause des fleurs de lis qui figuraient dans les armoiries de la France; l'autre, le parti populaire, attaché au comte, comprenait les petits bourgeois et les gens de métiers : on les nommait les *Klauwaerts*, du mot *klaw* (griffe), par allusion aux griffes du lion de Flandre. — La rivalité séculaire de la France et de l'Angleterre divisait déjà ces deux pays : aussi, le roi de France, Philippe le Bel, vit-il de fort mauvais œil les fiançailles du prince de Galles avec la fille du comte de Flandre *Gui de Dampierre*. Sous prétexte de faire ses adieux à cette princesse, qui était sa filleule, Philippe l'attira en France avec son père, puis il les fit jeter tous deux en prison. Gui obtint néanmoins sa liberté, et il en profita pour s'allier avec le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne contre Philippe le Bel : celui-ci, qui ne cherchait qu'une occasion pour occuper la Flandre, accusa son vassal de félonie, l'emprisonna de nouveau et déclara le comté confisqué au profit de sa couronne (1300). — L'année suivante, il vint visiter son nouveau domaine avec son épouse, Jeanne de Navarre, et ils firent à Bruges leur entrée solennelle : le peuple garda une froide réserve vis-à-vis du monarque français; mais les *Leliaerts* déployèrent en son honneur une si grande magnificence qu'elle éblouit les souverains eux-mêmes.

**Breidel et De Coninc : les Matines brugeoises (1302).** — En quittant la Flandre, Philippe le Bel confia le gouvernement du comté à un seigneur français, *Jacques de Châtillon*, oncle de la reine. C'était un acte impolitique, car Châtillon, pas plus que les officiers de son entourage, n'avait aucune connaissance des mœurs, des institutions et des libertés des communiens flamands. Aussi les Français se firent-ils bientôt détester par leur arrogance, et ils tentèrent même de dépouiller la ville de Bruges de ses antiques privilèges. Ils excitèrent ainsi, parmi le peuple, une vive opposition, et deux Brugeois, *Jean Breidel et Pierre De Coninc*, se concertèrent sur les bords du Zwin, avec plus de 5.000 bannis, pour organiser la résistance : tous jurèrent de délivrer la patrie de la tyrannie étrangère. La nuit du 18 mai 1302, ils rentrèrent à Bruges ; ils se répandirent silencieusement dans les rues et s'arrêtèrent ensuite, par petits groupes, devant chaque maison habitée par des Français. A un signal donné, ils enfoncèrent les portes, surprirent les étrangers et égorgèrent sans pitié tous ceux qui ne pouvaient prononcer correctement les mots *schild en vriend* (bouclier et ami). Cet horrible massacre dura jusqu'au matin et coûta la vie à plus de 5.000 Français : il a reçu dans l'histoire le nom de *Matines brugeoises*.

**Bataille des Éperons d'or (1302).** — Jacques de Châtillon n'avait échappé à la mort qu'à la faveur d'un déguisement ; chevauchant à bride abattue, il était allé informer le roi de France de ce qui venait de se passer. A la nouvelle de ce carnage, Philippe le Bel jura d'en tirer une vengeance éclatante. Il lança sur la Flandre une armée de 60.000 hommes, sous le commandement de son cousin Robert d'Artois ; elle comptait dans ses rangs la fleur de la chevalerie française : les fiers barons, couverts d'armures dorées, déployaient au soleil leurs riches étendards ; tous bouillaient d'impatience, car le roi leur avait ordonné de piller les villes, de ravager les campagnes et d'exterminer les populations flamandes. — Les Français s'avancèrent sans résistance jusqu'à Courtrai ; à l'est de cette ville, dans la plaine de *Groeninghe*, le 11 juillet 1302, ils se trouvèrent tout à coup en face des bataillons serrés des communes, commandés par Breidel et De Coninc et forts d'environ 20.000 hommes. — Les chevaliers français croyaient écraser au premier choc ces vilains, qu'ils accablaient de leur mépris. Mais les Flamands avaient à défendre leurs biens et leur vie, l'indépendance de leur pays et l'honneur de leurs familles : au moment d'engager l'action, et

pendant que leurs chefs communiaient, les soldats portèrent pieusement à leurs lèvres un peu de cette terre de la patrie pour laquelle ils allaient combattre, et qu'ils étaient prêts à arroser de leur sang. — Un petit ruisseau, qui traversait une prairie marécageuse, séparait les deux armées : dans leur impatience d'en venir aux mains, les chevaliers français voulurent le franchir au galop; mais comme ils étaient couverts de pesantes armures, ils s'embourbèrent dans la vase avec leurs chevaux. Alors les gens des communes s'avancèrent en rangs pressés, au cri de *Flandre au lion!* Ils repoussèrent les arbalétriers ennemis et firent un horrible carnage des seigneurs français : 63 princes, plus de 7.000 chevaliers et de 20.000 fantassins périrent dans cette journée; Robert d'Artois et Jacques de Châtillon restèrent parmi les morts. Au milieu des cadavres amoncelés, meurtris, couverts de sang et de boue, on recueillit environ sept cents éperons dorés, que l'on suspendit à la voûte de l'église de Notre-Dame, à Courtrai : c'est de là que vint le nom de bataille des *Éperons d'or* donné à cette grande victoire des communes flamandes sur le roi de France.

**Bataille de Mons-en-Pévèle (1304); les traités d'Athis-sur-Orge (1305) et de Paris (1320).** — La Flandre était sauvée. Elle était libre de nouveau; mais la lutte recommença bientôt. Désireux de venger la sanglante défaite de Groeninghe, Philippe le Bel vint en personne attaquer les Flamands, et leur livra bataille à *Mons-en-Pévèle*, entre Lille et Douai, en 1304; la victoire resta indécise. Le roi alla ensuite mettre le siège devant Lille; les habitants du pays accoururent en foule au secours de la place et, à leur vue, Philippe ne put s'empêcher de s'écrier : « En vérité, je crois qu'il pleut de ces Flamands ! » — Il leur proposa alors la paix, à des conditions très onéreuses pour la Flandre : le comté devait payer au monarque français une amende de 400.000 livres, et une rente annuelle de 20.000 livres; le roi pouvait condamner 3.000 bourgeois à de longs pèlerinages; les fortifications des cinq grandes communes flamandes, Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai, devaient être rasées; les trois châtellenies de Lille, Douai et Béthune resteraient comme gages aux mains du roi, en garantie de l'exécution du traité, qui fut conclu à *Athis-sur-Orge*, près et au sud de Paris, et que le peuple surnomma le *traité des iniquités*.

Le fils aîné de Gui de Dampierre, *Robert de Béthune*, détenu jusqu'alors en prison, dut accepter ces conditions rigoureuses afin d'obtenir sa liberté;



mais la Flandre poussa un nouveau cri de guerre, et enfin, après de longs pourparlers, fut conclu, en 1320, le traité définitif de *Paris* qui annulait le traité précédent, mais stipulait la cession définitive de Lille, Douai et Béthune à la France. Ainsi la Flandre, déjà amoindrie de l'Artois sous Philippe-Auguste, perdait maintenant la Flandre française ; ce fut le *second démembrement de la Flandre*.

**Zannekin : bataille de Cassel (1328).** — Robert de Béthune eut pour successeur son petit-fils, *Louis de Nevers* ou de *Crécy*. Elevé en France et n'aimant que ce pays, marié à la fille d'un roi de France, Louis ne pouvait comprendre les aspirations des Flamands : aussi son administration fut-elle toujours maladroite et désastreuse. Pendant son absence, des troubles éclatèrent en Flandre, à cause des taxes onéreuses qu'il avait établies. Le peuple des campagnes se souleva et mit au pillage quantité de châteaux et de grandes fermes. Puis les insurgés placèrent à leur tête *Nicolas Zannekin* ; ils prirent villes sur villes et se virent bientôt maîtres de toute la partie occidentale de la Flandre. — Le comte alla demander au roi Philippe II de Valois, qui venait d'être appelé au trône de France, de l'aider à rétablir son autorité sur la Flandre : Philippe accourut à la tête d'une nombreuse armée ; il rencontra, au pied du mont *Cassel*, une troupe de 12.000 Flamands, commandée par Zannekin : les milices flamandes, accablées par le nombre, furent taillées en pièces, et leur chef périt dans la mêlée (1328).

La journée de Cassel, qui porta le premier coup à la puissance des communes, rétablit en Flandre l'autorité du comte Louis de Nevers ; mais, peu après, la grande lutte entre la France et l'Angleterre lui suscita de nouvelles difficultés, et dans ces circonstances, il trouva un redoutable adversaire dans le célèbre tribun de Gand, *Jacques Van Artevelde*.

## II. — Jacques Van Artevelde.

**Sa jeunesse.** — *Jacques Van Artevelde* naquit à Gand, vers l'an 1285. Il appartenait à une famille de riches marchands drapiers, d'après les uns ; d'après les autres, il faisait partie de la corporation des brasseurs. Ses manières simples avec les petits, ses vues élevées avec les grands lui gagnèrent rapidement la confiance de ses concitoyens ; et dans l'exercice

des fonctions publiques auxquelles ils l'appelèrent, il travailla avec succès à la grandeur de sa patrie.

**Neutralité de la Flandre.** — Une longue et terrible lutte, la guerre de Cent ans, venait d'éclater entre la France et l'Angleterre, et les deux nations rivales recherchaient à l'envi l'alliance des riches et puissantes communes de la Flandre. Le comte Louis de Nevers, tout dévoué à Philippe de Valois, voulait entraîner les Flamands dans le parti de la France. Il fit arrêter les marchands anglais qui se trouvaient en Flandre; ce que voyant, le roi d'Angleterre, Édouard III, interdit la sortie des laines de son pays : et comme la principale industrie de la Flandre était la fabrication des draps, il tarit dans sa source la fortune des Flamands, qui avaient jusqu'alors tiré de l'Angleterre la plus grande partie des laines nécessaires à leur travail. La navette tomba des mains du tisserand, et le peuple se trouva réduit à une affreuse misère (1337). Dans leur détresse, les Gantois coururent demander conseil à Jacques Van Artevelde : le *sage homme* n'eut pas de peine à démontrer que leurs véritables intérêts leur commandaient de rester, avant tout, amis de l'Angleterre, sans, pour cela, combattre le roi de France : il fallait donc, en un mot, *garder la neutralité* entre les deux nations ennemies. Tout le monde l'approuva : il fut aussitôt chargé des négociations, et, pour lui donner à cette fin tous les pouvoirs nécessaires, on lui décerna le titre de *hoofdman* ou *capitaine* de la paroisse Saint-Jean, avec le commandement suprême de la cité. On vit alors ce simple bourgeois traiter avec les deux monarques les plus puissants de l'Europe, qui reconnurent et garantirent la neutralité de la Flandre : les relations commerciales furent renouées avec l'Angleterre; les laines d'outre-mer reparurent; le travail reprit et Van Artevelde, le sauveur et, dès lors, l'idole du peuple flamand, devint l'arbitre des destinées de son pays, sans qu'il exerçât jamais d'autre fonction que celle dont il avait été d'abord revêtu. — En 1339, il réussit à conclure, entre la Flandre et le Brabant, un *traité d'union*, auquel le Hainaut adhéra quelque temps après. Il était destiné à établir entre ces pays une entente durable, au moyen d'une alliance offensive et défensive, de la liberté du commerce et de l'uniformité des monnaies. Ces *traités de 1339*, qui comprirent les sept principautés de Flandre, Brabant et Limbourg, Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, constituaient, en plein xiv<sup>e</sup> siècle, comme une ébauche de notre future nationalité. Ils multi-

plèrent les relations de pays à pays, de ville à ville, et le travail et l'aisance succédèrent partout à la misère.

**Alliance avec l'Angleterre.** — Au milieu de cette prospérité générale qui était son œuvre, Jacques Van Artevelde conservait ses mœurs simples d'autrefois, et il continuait à habiter sa modeste demeure de la place de la Calandre : « Quand vous me verrez bâtir une grande et somptueuse maison, disait-il à ses amis, ne vous fiez plus à moi, et dites que je suis bien changé. » Il ne songeait qu'à affermir la puissance de sa patrie, et c'est dans ce but, qu'il se décida, enfin, à faire alliance avec les Anglais. Édouard III, qui avait pris le titre de roi de France, promettait d'ailleurs aux Flamands, en échange d'une alliance offensive, de sérieux avantages commerciaux, ainsi que le retour à la Flandre des villes de Lille, Douai et Béthune, enlevées au comté par les traités d'Athis et de Paris. Enfin, Louis de Nevers ayant fait décapiter Sohier de Courtrai, qui avait reçu en grand honneur les envoyés anglais, Van Artevelde n'hésita plus, et toute la Flandre se rangea avec lui dans le parti d'Édouard III. — Voulant tenter un suprême effort, Philippe de Valois fit lancer l'*interdit* sur le comté de Flandre : l'évêque de Senlis vint à Tournai pour y fulminer l'excommunication générale; on ferma les églises, on cessa de sonner les cloches et de célébrer les cérémonies religieuses. Un deuil immense semblait s'être abattu sur les villes et les campagnes. Mais les Flamands, malgré leur foi profonde, refusèrent d'abandonner le parti de l'Angleterre.

**Bataille de l'Écluse (1340).** — Sûr désormais de la fidélité de ses alliés, Édouard III dirigea ses vaisseaux vers les côtes de la Flandre : il y rencontra une flotte de 140 gros navires français, qu'il réussit, par une habile manœuvre, à enfermer dans le port de l'Écluse; avec l'aide des Flamands, il les fit couler à fond jusqu'au dernier. Profitant de ce succès, le roi d'Angleterre courut assiéger Tournai, alors ville française; mais une trêve vint bientôt interrompre les hostilités. Jacques Van Artevelde, toujours soucieux des intérêts flamands, fit stipuler dans cette trêve que l'*interdit* serait levé et que les dettes du comté envers la France seraient annulées : elles se montaient à environ trente millions, et l'on en brûla les titres sur la place publique de Gand.

**Administration intérieure.** — Ces précieux avantages ramenèrent en Flandre le calme et la tranquillité, et augmentèrent encore l'influence du

sage homme. Louis de Nevers était revenu dans ses États; mais, comme la puissance du tribun gantois lui portait ombrage, il reprit bientôt le chemin de la France. On confia alors à Van Artevelde l'administration du comté; il fut secondé dans sa mission par les *trois Membres de Flandre* : on appelait ainsi un collège composé de trois députés de chacune des trois principales villes du comté, Gand, Bruges et Ypres. Il était chargé de veiller aux intérêts généraux du pays. — Van Artevelde protégea aussi le commerce : il fit rétablir le canal de la Lieve, afin de faciliter le transport des marchandises qui arrivaient dans les ports de Damme et de l'Écluse; grâce aux progrès de l'agriculture, la Flandre produisit assez de céréales pour en exporter de grandes quantités vers les pays voisins.

**Mort de Van Artevelde (1345).** — En administrateur habile, Van Artevelde favorisa surtout l'industrie, qui restait pour la Flandre la principale source de richesse; mais il ne put empêcher la rivalité et les querelles des diverses communes qui fabriquaient les mêmes produits : on vit s'armer ville contre ville, et métier contre métier. A Gand, les tisserands et les foulons se livrèrent bataille sur la place du Vendredi, où restèrent plus de cinq cents morts. Au milieu de ces luttes acharnées, la voix du tribun n'était plus écoutée, et des citoyens ambitieux ou jaloux ne perdaient aucune occasion de miner son pouvoir. Au mois de juillet 1345, il se rendit à l'Écluse pour une entrevue avec Édouard III : aussitôt, ses ennemis répandirent le bruit qu'il voulait placer la couronne de Flandre sur la tête du prince de Galles, et d'autres ajoutèrent qu'il s'était enrichi en enlevant le grand trésor du comté. — A son retour, il vit avec tristesse ses anciens partisans détourner la tête sur son passage; puis, rentré dans son hôtel, il entendit les clameurs de la foule, et les cris mille fois répétés : « A mort! à mort! » — La populace en fureur se porta vers sa maison, dont les portes furent enfoncées; le tribun s'avança, croyant apaiser la multitude, mais il vit des centaines de bras armés et menaçants s'élever vers sa tête : d'un seul coup de hache, un de ses ennemis personnels, Gérard Denys, l'étendit mort à ses pieds, à la place même où, huit ans auparavant, les Gantois l'avaient proclamé leur chef. Les forcenés s'acharnèrent sur son cadavre, le criblèrent de blessures et le jetèrent à la voirie. Puis sa maison fut saccagée et ses meubles brûlés dans un feu de joie. Enfin, les Gantois confisquèrent ses biens et exilèrent

sa femme et ses enfants. — Ainsi périt, victime de l'ingratitude populaire, l'un des plus illustres enfants de la Belgique.

Louis de Nevers ne lui survécut pas longtemps : il fut tué l'année suivante à la bataille de *Crécy*, où il combattait sous l'étendard du roi de France. Son fils, *Louis de Maele*, lui succéda. Le nouveau comte eut, comme son père, à soutenir la lutte contre les communes flamandes : celles-ci trouvèrent un vaillant défenseur dans le fils du grand tribun, *Philippe Van Artevelde*.

### III. — Philippe Van Artevelde.

**Louis de Maele.** — Ce prince fut ainsi appelé parce qu'il était né au château de *Maele*, près de Bruges. Les débuts de son règne furent heureux pour la Flandre. Il avait épousé, ainsi que Wenceslas de Luxembourg, une fille de Jean III, duc de Brabant, et, comme son beau-frère se refusait à payer la dot assignée à son épouse, Louis se fit céder en échange le marquisat d'Anvers et la seigneurie de Malines. — D'un autre côté, il décida le roi de France à restituer au comté les villes de Lille, Douai et Béthune, réclamées depuis si longtemps. En retour de cette cession, Louis de Maele s'engagea à donner en mariage sa fille Marguerite à *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne et frère du roi de France : cette union, qui devait avoir pour notre pays de si grandes conséquences, fut célébrée à Gand en 1369.

**Les chaperons blancs.** — Cependant, Louis de Maele ne tarda pas à mécontenter les Flamands, en exigeant d'eux de lourds impôts, qu'il dissipait ensuite dans des plaisirs ruineux. A la fin, les Gantois refusèrent de les payer, mais les Brugeois s'offrirent à le faire, à condition de pouvoir creuser un canal de Bruges à Deynze : ils comptaient ainsi détourner à leur profit les marchandises qui arrivaient à Gand par la Lys. Aussitôt, il se forma, dans cette dernière ville, un parti qu'on appela des *Chaperons blancs*, à cause de la coiffure adoptée comme signe de ralliement. Sous la conduite de leur chef, *Jean Yoens*, doyen des bateliers, les Chaperons blancs sortirent de la ville, dispersèrent les ouvriers occupés aux travaux du canal et allèrent piller les châteaux du comte et de ses partisans. Mais peu après, Yoens mourut à Eecloo; les Gantois, repoussés dans leur ville, y furent assiégés et réduits à une extrême disette : dans ce péril, ils songèrent à *Philippe Van Artevelde*, le placèrent à leur tête et le proclamèrent *ruwaert* ou gouverneur général de la Flandre.

**Bataille de Beverhout (mai 1382).** — Dès qu'il fut investi de l'autorité suprême, Philippe Van Artevelde se montra le digne fils du grand citoyen dont les Gantois avaient appris à vénérer la mémoire. Il réussit d'abord à faire entrer dans la ville assiégée du blé, de la farine et des bestiaux; puis, voyant que ces nouvelles ressources allaient être épuisées, il décida les Gantois à tenter une sortie plutôt que de se soumettre ou de mourir de faim. A la tête de 5.000 citoyens résolus, il sortit de la ville et rencontra les troupes du comte, fortes de 40.000 hommes, dans la bruyère de *Beverhout* (1382). Les Gantois étaient un contre huit; mais ils combattirent si vaillamment qu'ils remportèrent la victoire. Ils poursuivirent les ennemis jusque dans Bruges et pillèrent le palais de Louis de Maele: le comte ne dut la vie qu'au dévouement d'une vieille femme, qui le cacha sous un matelas dans une pauvre mansarde. Le lendemain, déguisé en paysan, il acheta un cheval, gagna la campagne et courut implorer, contre ses sujets, l'appui du roi de France.

**Bataille de Roosebeke (novembre 1382).** — Le roi Charles VI vint à son aide, à la tête de ses grands vassaux et d'une brillante armée. Mais déjà les Gantois avaient gagné à leur cause toutes les villes du comté. Philippe Van Artevelde se vit plus puissant que ne l'avait jamais été son père, et il attendit, plein de confiance, l'arrivée des Français. Le combat s'engagea à *West Roosebeke*, près de Roulers, en 1382; il fut, pour la chevalerie française, la revanche de Groeninghe: Philippe Van Artevelde y trouva la mort, et les milices flamandes furent taillées en pièces. — On raconte que Charles VI ayant fait mettre aux fers quelques Gantois, l'un d'eux lui dit: « Détrompez-vous, sire, nous sommes libres; un roi de France peut bien nous charger de chaînes; mais ces chaînes ne sauraient lier que nos bras, jamais notre cœur et notre pensée. » — La plupart des villes durent toutefois se soumettre, et ainsi Roosebeke fut le premier tombeau des libertés des communes: il était réservé à la *Maison de Bourgogne* de porter le dernier coup à leur puissance.

---

## VII. — PÉRIODE BOURGUIGNONNE.

(1384-1482.)

**Avènement de la maison de Bourgogne.** — Louis de Maele mourut en 1384, laissant pour unique héritière sa fille Marguerite de Maele. *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne, devint ainsi, du chef de sa femme, souverain de la Flandre, de l'Artois, de Malines, d'Anvers et de la Franche-Comté. Dès lors, les ducs de Bourgogne possédèrent deux groupes d'États séparés et distincts : l'un, adossé au Jura, était traversé par la Saône, et l'autre, longeant la mer du Nord, renfermait les riches communes des Flandres. — Par des alliances avantageuses, Philippe augmenta l'influence de sa famille : son fils aîné, *Jean sans Peur*, épousa la fille du comte de Hainaut, Marguerite de Bavière; le frère de cette princesse, Guillaume de Bavière, s'unit à Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean, et devint peu après comte de Hainaut. Enfin, Antoine de Bourgogne, second fils de Philippe le Hardi, fut choisi comme héritier présomptif par Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg, et veuve de Wenceslas. — Ainsi se préparaient lentement la grandeur et la puissance de la *maison de Bourgogne*.

**Jean sans Peur : bataille d'Othée (1408).** — A Philippe le Hardi, mort en 1404, succéda son fils *Jean sans Peur*. Ce prince, résidant presque toujours en France, où le retenait sa querelle avec le parti d'Orléans, ne prit une part active aux affaires de notre pays que dans l'une des journées les plus néfastes de notre histoire. Liège avait alors pour élu un beau-frère de Jean sans Peur, *Jean de Bavière*, prince vaniteux, arrogant et débauché. Ses allures despotiques et ses mœurs dissolues déterminèrent les Liégeois à le chasser de leur cité, et il alla implorer contre eux le secours de son frère et de son beau-frère, le comte de Hainaut et le duc de Bourgogne. Ceux-ci se mirent en marche à la tête d'une brillante armée, qui vint du Hainaut au pays de Liège, en suivant l'ancienne chaussée romaine : ils rencontrèrent les milices liégeoises dans les plaines d'Othée, au sud de Tongres, en 1408. Le choc fut terrible, et des deux

côtés on fit des prodiges de valeur ; mais, finalement, les gens des communes furent mis en déroute : plus de 12.000 Liégeois y périrent.

L'élu profita de cette sanglante victoire pour tirer de son peuple une terrible vengeance : par sa cruauté, il mérita le nom de *Jean sans Pitié*, comme la journée d'Othée avait valu à son beau-frère celui de *Jean sans Peur*. Son entrée dans la ville de Liège fut marquée par d'horribles exécutions : une foule de bourgeois, de notables et même de femmes et de vieillards furent décapités, écartelés ou précipités dans la Meuse, liés deux à deux. — De plus, une sentence inique, rendue par le prince, dépouilla les Liégeois de leurs anciennes franchises : elle portait que tous les magistrats seraient désormais nommés par l'évêque ; que les métiers seraient abolis et leurs bannières détruites ; qu'une chapelle serait érigée en l'honneur des vainqueurs, aux frais des Liégeois, et que ceux-ci devraient payer à leur prince la somme exorbitante de 220 000 écus d'or. — Jean sans Peur avait participé à cette odieuse sentence comme à la funeste bataille d'Othée : aussi les Liégeois, victimes de l'une et de l'autre, vouèrent-ils, dès lors, une haine implacable à la maison de Bourgogne.

Jean sans Peur, rentré en France où la lutte entre Bourguignons et Armagnacs était plus vive que jamais, demeura étranger aux affaires de notre pays. Un jour qu'il s'était rendu à *Montereau*, pour une entrevue avec le dauphin, il fut traîtreusement attaqué et tué par les gens du parti armagnac, en 1419.

#### I. — Philippe le Bon (1419-1467).

**Guerre en France.** — Jean sans Peur eut pour successeur son fils *Philippe le Bon*. A la nouvelle de l'attentat commis à Montereau, Philippe réunit ses vassaux à Arras et fit célébrer en l'honneur de son père de magnifiques funérailles. Puis, au milieu des seigneurs assemblés, il fit apporter un *faisan*, et, selon la coutume de l'époque, chacun jura sur l'animal de tirer vengeance du meurtre de Jean sans Peur. — Dans ce but, Philippe fit alliance avec les Anglais ; ensemble, ils envahirent la France et mirent le royaume à deux doigts de sa perte. Mais les Anglais ayant mécontenté leur puissant allié, celui-ci se retira de la lutte ; par la paix d'*Arras*, conclue en 1435, le roi de France donna à Philippe toute satisfaction pour le meurtre de Jean sans Peur : il l'exempta personnellement de tout lien de vassalité à son égard et lui céda, en outre, toutes les villes de la Picardie situées sur la Somme.



A. — Réunion des provinces belges sous la domination bourguignonne.

Philippe le Bon, qui possédait à son avènement le duché de Bourgogne et la Franche-Comté, les comtés de Flandre et d'Artois, parvint à réunir sous son sceptre tous les États des Pays-Bas, à l'exception toutefois de la principauté de Liège, qui était terre d'Église. Il acquit successivement le marquisat de Namur; — les duchés de Brabant et de Limbourg; — les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et la seigneurie de Frise, — et enfin le duché de Luxembourg. — En outre, il établit sur le trône épiscopal de Liège son neveu *Louis de Bourbon* et se fit reconnaître lui-même comme *mambour perpétuel et héréditaire* de la principauté.

1° **Le marquisat de Namur (1429).** — Guillaume II, marquis de Namur, s'était ruiné par le luxe qu'il déployait dans les fêtes et les tournois. Afin de payer les dettes de son frère, à qui il avait succédé, *Jean III* vendit son marquisat au duc de Bourgogne pour la somme de 132.000 couronnes d'or (plus d'un million de notre monnaie). Il mourut en 1429, et Philippe le Bon prit alors possession du pays de Namur.

2° **Le Brabant et le Limbourg (1430).** — La duchesse Jeanne ayant abdiqué en 1405, le Brabant et le Limbourg échurent à son petit-neveu *Antoine de Bourgogne*, frère de Jean sans Peur. Comme celui-ci, il se préoccupa plus des affaires de France que de son duché, et il périt à Azincourt en 1415, laissant deux fils. L'aîné, *Jean IV*, lui succéda : il épousa sa cousine, *Jacqueline de Bavière*, fille unique du comte Guillaume de Hainaut; mais cette union fut malheureuse et bientôt rompue. Jean IV mourut un an après avoir fondé, en 1426, *l'université de Louvain*, qui acquit, dans la suite, une si grande célébrité. Comme il n'avait pas d'enfant, son frère, *Philippe de Saint-Pol*, lui succéda. Ce dernier mourut lui-même sans postérité, en 1430 : le Brabant et le Limbourg passèrent alors à Philippe le Bon, cousin germain des derniers ducs.

3° **Le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise (1433).** — Après la mort de leur comte Guillaume de Bavière, ces pays furent gouvernés par sa fille, *Jacqueline de Bavière*. Cette princesse, célèbre par sa beauté et ses malheurs, était, à double titre, cousine de Philippe le Bon, puisque leurs pères avaient épousé la sœur l'un de l'autre. Aussi le duc de Bourgogne

s'appliqua-t-il de bonne heure à s'assurer pour l'avenir le riche héritage de sa propre parente. — Aucun enfant n'était issu du mariage de Jacqueline avec Jean IV de Brabant : c'était donc au Bourguignon que devaient revenir les États de Jacqueline. Mais celle-ci, du vivant de son premier époux, contracta un nouveau mariage avec un seigneur anglais, Humphroi, duc de *Glocester*. Elle vint avec lui dans les villes du Hainaut pour s'y faire inaugurer; mais Philippe assiégea dans Mons la jeune comtesse, la fit prisonnière et la tint longtemps enfermée dans le château de Gand. Elle parvint cependant à s'échapper, grâce à un déguisement, et reparut plus tard en Zélande; vaincue à *Brouwershaven*, elle dut signer, en 1428, le *concordat de Delft*, par lequel elle reconnaissait Philippe le Bon comme son unique héritier. Cependant, peu après, Jacqueline s'unit encore, par un mariage secret, à un gentilhomme hollandais nommé *Frans van Borselen*; Philippe retint ce dernier quelque temps prisonnier et feignit même de vouloir le mettre à mort. Pour sauver la vie de son troisième mari, Jacqueline consentit à céder immédiatement tous ses États à Philippe le Bon, ne se réservant que quelques maigres revenus (1433). — Cette infortunée princesse mourut trois ans après.

4° **Le Luxembourg (1443).** — Il ne restait plus au puissant duc qu'à acquérir le Luxembourg. Ce duché était gouverné par *Élisabeth de Görlitz*, qui avait épousé successivement Antoine de Bourgogne et l'infâme Jean sans Pitié, à la fois l'élu et le bourreau de Liège. Comme elle ne laissait pas d'enfant, elle engagea ses États à son neveu Philippe le Bon, moyennant une rente viagère de 8.000 florins. Elle mourut en 1443, et Philippe recueillit alors sa succession.

**Puissance de Philippe le Bon.** — Philippe réunit ainsi sous son sceptre, outre la Bourgogne et la Franche-Comté, la vaste et riche contrée désignée depuis sous le nom de *Pays-Bas*. Habile politique et puissant souverain, il se fit estimer et respecter de tous les princes de l'Europe, qui l'appelaient *le grand duc d'Occident*. Malgré tout son pouvoir, il eut cependant à lutter plus d'une fois contre les principales communes belges, dont il voulait restreindre les libertés.

B. — Luites des communes contre Philippe le Bon.

1° **Les Brugeois (1437).** — Dans l'intérêt de leur commerce, les Brugeois voulaient se rendre maîtres des forteresses de Damme et de l'Écluse, occupées par des officiers du duc de Bourgogne. La duchesse elle-même, qui se trouvait pour lors à Bruges, tenta de les apaiser; mais ils répondirent à ses paroles conciliantes par des outrages. Aussitôt, Philippe résolut de pénétrer dans la ville à la tête de 1.400 chevaliers; mais à peine y était-il entré avec quelques hommes, que les portes se refermèrent sur eux : les compagnons du duc furent massacrés, et lui-même ne dut la vie qu'au dévouement de deux bourgeois qui, entr'ouvrant les portes, lui permirent de s'échapper dans la campagne. Bientôt, aidé des villes voisines, il punit sévèrement les auteurs de cette révolte et fit rentrer les Brugeois dans l'obéissance.

2° **Les Gantois : bataille de Gavere (1453).** — Les guerres successives du duc de Bourgogne et le luxe de sa cour l'obligeaient à établir de lourds impôts. Déjà, il s'était attiré la méfiance du peuple en altérant les monnaies, qui n'avaient plus que les deux tiers de leur poids. Aussi, quand il voulut faire payer une taxe sur le sel, les Gantois se soulevèrent. Ils remportèrent d'abord de sérieux avantages; mais quelques traîtres leur ayant dit que les troupes de Philippe se dispersaient faute de solde, ils s'avancèrent, pleins de confiance, dans la plaine de *Gavere*, entre Gand et Audenarde. Le duc, averti, les y attendait avec toute son armée, et ils durent engager le combat. Mais ils avaient perdu dans un long repos l'habitude des armes, et ils ne purent tenir contre les vieilles troupes bourguignonnes : 20.000 d'entre eux périrent, et il n'y eut pas, ce jour-là, à Gand, une famille qui n'eût à pleurer un père, un fils ou un époux. Philippe voulut parcourir le champ de bataille; mais, à la vue de tant de cadavres, il s'écria consterné : « Qu'ai-je gagné à cela, c'étaient mes sujets! » — La ville de Gand dut faire sa soumission, livrer au duc les bannières des métiers et payer une somme de 250.000 pièces d'or. Comme Bruges, elle dut renoncer à l'indépendance quasi-souveraine et au pouvoir territorial dont elle avait joui jusqu'alors.

3° **Les Liégeois : bataille de Montenaeken (1465).** — Nous avons vu quel abîme la bataille d'Othée et les horribles cruautés qui la suivirent avaient

creusé entre les Liégeois et la maison de Bourgogne. Après le règne de Jean sans Pitié, Liège recouvra pourtant ses vieilles franchises, et le tribunal des XXII fut rétabli. Mais, en 1455, la nomination de *Louis de Bourbon*, neveu de Philippe le Bon, en qualité d'*élu*, fit présager de nouvelles luttes. Louis, à peine âgé de dix-huit ans, était un prince hautain, prodigue et frivole, qui encourut bientôt la défiance et le mépris des Liégeois. Ceux-ci étaient d'ailleurs excités à la révolte par le roi de France, Louis XI, à qui la puissance du Bourguignon portait ombrage : d'un commun accord, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie prononcèrent la déchéance de l'élu, qui alla aussitôt réclamer l'assistance de son oncle. Les Liégeois se mirent en campagne; mais ils furent battus par l'armée du duc à *Montenaeken*, entre Waremme et Landen, en 1465. Liège, comme Gand jadis, dut se soumettre au vainqueur : Louis de Bourbon fut rétabli sur le siège épiscopal, et Philippe se fit reconnaître comme *mambour perpétuel et héréditaire* du pays de Liège.

4° **Les Dinantais : sac de Dinant (1466).** — Les Dinantais, sujets de l'évêque de Liège, s'étaient montrés particulièrement agressifs envers leur voisin bourguignon. A la suite de la fausse nouvelle que le comte de Charolais, fils de Philippe le Bon, avait été défait à Montlhéry par le roi de France Louis XI, ils se laissèrent entraîner à de sanglants outrages à l'égard des membres de la maison de Bourgogne : ils allèrent promener jusque sous les murs de Bouvignes, ville bourguignonne située sur l'autre rive de la Meuse, un mannequin représentant le comte de Charolais. Ils l'attachèrent ensuite à une potence, avec ces mots : « Voici le faux traître que le roi de France a fait ou fera pendre. » — Le duc et son fils Charles allèrent assiéger Dinant; les habitants placèrent alors, sur les murs de leur ville, la statue d'une femme qui filait, avec cette inscription :

Quand de filer cette femme cessera,  
Le duc Philippe cette ville aura.

Mais l'artillerie bourguignonne eut bientôt abattu les remparts de Dinant : la ville fut prise et livrée à un pillage de quatre jours, puis brûlée, et enfin démolie par les habitants des villages voisins, qui reçurent chacun trois sous par jour pour cette besogne. De plus, huit cents Dinantais furent, dit-on, précipités dans la Meuse, liés deux à deux; et Philippe, surnommé

*le Bon*, n'eut pas honte de se faire conduire sur le bord du fleuve pour assister à cet affreux spectacle. — Les Dinantais qui échappèrent au massacre allèrent porter en France et en Angleterre l'industrie et le travail du cuivre, qui avaient fait si longtemps la fortune de leur patrie.

La destruction de Dinant fut le dernier acte remarquable du règne de Philippe le Bon : il mourut à Bruges l'année suivante, d'une attaque d'apoplexie (1467). Il avait tenu le sceptre pendant près d'un demi-siècle et accompli l'un des plus grands faits de notre histoire nationale : *la réunion des provinces belges sous l'autorité d'un même prince.*

## II. — Charles le Téméraire (1467-1477).

**Charles le Téméraire et Louis XI.** — Du vivant de Philippe le Bon, Louis XI, alors dauphin de France, exilé par son père, avait trouvé une généreuse hospitalité au château de Genappe. ce qui fit dire au roi de France : « Mon cousin de Bourgogne nourrit le renard qui mangera ses poulets. » Jamais prédiction ne fut plus vraie, car, dès son avènement au trône, Charles trouva dans le roi Louis XI un adversaire d'autant plus dangereux qu'il était plus dissimulé. Charles et Louis étaient d'ailleurs deux caractères entièrement opposés. Le premier se distinguait par sa franchise et sa bravoure; mais il était orgueilleux, brutal et emporté. Louis XI, au contraire, était dissimulé, faux et traître, rusé et très adroit. Le premier marchait droit à l'obstacle; le second prenait de préférence des chemins détournés. — Charles eut à combattre l'hostilité de Louis XI dans les deux grands faits qui marquent son règne : 1° ses luttes contre *les communes*; — 2° son projet de fonder un *royaume de Bourgogne.*

### A. — Ses luttes contre les communes.

1° **Les Gantois.** — Peu de temps après la mort de son père, Charles se rendit à Gand pour s'y faire inaugurer. Le peuple s'attroupa et réclama à grands cris l'abolition de l'impôt sur la mouture. Aussitôt le duc, irrité, sort de son palais, se fraye à coups de bâton un passage à travers la foule : il arrive ainsi sur la place publique et, du haut d'un balcon, il tente de calmer la populace ameutée. Mais un bourgeois, revêtu de son armure, parvint à escalader le balcon, et, frappant sur la rampe, menaça du geste le nouveau

duc. Alors, quand il entendit redoubler les clameurs populaires et résonner sur le pavé les lourdes piques des communiens flamands, Charles comprit qu'il devait céder. Il le fit la rage au cœur, et se promettant bien d'en tirer vengeance plus tard : « Vous autres, Flamands, disait-il, avec vos dures têtes, vous avez toujours méprisé ou haï vos princes ; j'aime mieux être haï par vous que méprisé. »

**2<sup>e</sup> Les Liégeois : bataille de Brusthem (1467).** — Pendant que les Gantois se soulevaient ainsi contre leur nouveau souverain, les Liégeois excités par le perfide Louis XI, avaient cru l'occasion favorable pour chasser de nouveau leur prince, Louis de Bourbon, cousin et allié de Charles. Il se retira à Namur, tandis que les Liégeois s'emparaient de Huy et de Saint-Trond ; mais, près de cette dernière ville, à *Brusthem*, les milices communales furent taillées en pièces par les troupes du duc de Bourgogne (1467). — Profitant aussitôt de sa victoire, Charles courut surprendre Liège, dont il abattit les murs, les tours, les portes et les remparts : il abolit les métiers et les privilèges de la cité. Enfin, pour effacer jusqu'à la dernière trace des libertés communales, il fit transporter à Bruges la colonne de bronze appelée le *Perron*, que les Liégeois regardaient comme le symbole de leur indépendance.

**Les 600 Franchimontois : sac de Liège (1468).** — Malgré cette terrible destruction, les Liégeois reprirent les armes, dès l'année suivante, contre le duc de Bourgogne : ils comptaient être soutenus dans cette lutte par Louis XI, qui les avait excités à la révolte et leur avait promis son appui. Or, le roi de France se trouvait précisément au château de Péronne, en Picardie, chez le duc Charles, quand celui-ci apprit la rébellion de Liège et la perfidie de son hôte. Outré de colère, il fit enfermer Louis XI, dans le donjon du château, et il s'arrêta même un instant à l'idée de le mettre à mort. Mais il crut mieux faire de l'associer à sa vengeance : il lui rendit donc la liberté, après lui avoir fait jurer de marcher avec lui contre les malheureux Liégeois. A la fois traître et ingrat, le roi abandonna lâchement les malheureux qui se perdaient à cause de lui, et il n'eut pas honte de se joindre au duc de Bourgogne pour aller combattre ses propres alliés. — Au mois d'octobre 1468, les deux armées vinrent camper sur les hauteurs de Sainte-Walburge, qui dominent la ville de Liège. Celle-ci, n'ayant plus ni portes, ni murailles, ni fossés, ni canons, était à la merci du vainqueur.

Mais quelques centaines d'hommes vaillants, accourus du pays de Franchimont, résolurent de la délivrer ou de mourir. A la tête de cette petite armée de héros, se trouvaient deux valeureux capitaines, dont les noms, comme celui de Léonidas, méritent de passer à la postérité : c'étaient *Vincent de Buren*, gentilhomme gueldrois, et *Gossuin de Streel*, d'origine hesbignonne. Dans la nuit du 29 au 30 octobre, Gossuin rassemble ses soldats; ils gravissent la montagne en silence, arrivent au camp ennemi et se précipitent vers la maison occupée par Louis XI et le Bourguignon. Ils allaient y pénétrer, quand un cri d'alarme retentit. Aussitôt, le camp est sur pied : les Bourguignons, croyant à une nouvelle trahison de Louis XI, tuent indistinctement Français et Liégeois. Une horrible mêlée s'engage dans l'obscurité. Mais bientôt, à la lueur de l'incendie qui vient de prendre à plusieurs tentes, les alliés reconnaissent le petit nombre de leurs ennemis et les assaillent d'autant plus vigoureusement. Beaucoup de Liégeois tombèrent les armes à la main; les autres, voyant le coup manqué, regagnèrent la ville. — Le lendemain et les jours suivants, la ville de Liège fut détruite de fond en comble : toutes les habitations, tous les édifices, à l'exception des églises et des demeures des prêtres et de leurs serviteurs, furent livrés au pillage et à l'incendie; une foule de Liégeois furent massacrés ou précipités dans la Meuse; d'autres, qui s'étaient réfugiés dans les bois des environs, furent traqués comme des bêtes fauves par les Bourguignons. C'est ainsi que la ville de Liège, jadis si florissante et animée, se trouva tout à coup transformée en un monceau de ruines, et dépeuplée de ses courageux habitants : Louis XI avait déclaré que « le meilleur moyen de chasser les oiseaux, c'était de détruire le nid. »

**Soumission des Gantois.** — Les Gantois, effrayés du terrible châtement des Liégeois, se hâtèrent de faire leur soumission. Leurs députés, après une longue attente dans la neige, furent introduits dans le palais du duc à Bruxelles : là, en présence d'une foule de seigneurs et d'ambassadeurs étrangers, ils demandèrent humblement pardon à Charles; puis ils lui remirent, avec leurs bannières, les nombreux privilèges de leur ville.

B. — Projet d'un royaume de Bourgogne.

**Projet monarchique.** — La soumission des grandes communes permit à Charles le Téméraire de s'occuper d'un projet qu'il méditait depuis

longtemps. Les deux importants groupes d'États qu'il possédait étaient séparés par deux grandes contrées, le comté d'Alsace et le duché de Lorraine : or, Charles voulait relier la Bourgogne aux Pays-Bas en acquérant les pays intermédiaires, former de tous ces territoires une vaste et puissante monarchie, et se faire décerner les titres de *roi de Bourgogne* et de *vicair de l'empire*. — S'il eût réalisé ce beau dessein, notre pays aurait été le cœur d'un royaume florissant, possédant de rares éléments de prospérité : vignobles en Bourgogne, minières inépuisables dans la région élevée, plaines fertiles et industrie manufacturière en Flandre, excellents débouchés commerciaux par les ports de la Zélande et de la Hollande. De plus, ce nouvel et puissant État, placé entre la France et l'Allemagne, aurait sans doute empêché, dans la suite, bien des querelles sanglantes et des guerres acharnées entre ces deux pays.

**Entrevue de Trèves (1473).** — Charles après avoir conquis la Gueldre et agrandi ainsi ses domaines vers le nord, acheta l'Alsace à l'archiduc Sigismond d'Autriche. Il se rendit alors à Trèves, où se trouvait l'empereur d'Allemagne, Frédéric III, afin d'obtenir de ce souverain le titre de roi de Bourgogne. Frédéric était d'abord tout disposé à lui accorder cette dignité ; mais Louis XI fit agir secrètement auprès de l'empereur. Par ses intrigues et ses conseils, il dissuada si bien le monarque de sa première résolution, que Frédéric quitta furtivement la ville de Trèves, la veille du jour fixé pour la cérémonie du couronnement.

**Batailles de Granson et de Morat (1479).** — Charles s'engagea ensuite dans une guerre au profit de l'archevêque de Cologne, qui avait été chassé de sa ville épiscopale ; mais il mit en vain le siège devant *Neuss*, au nord de Cologne, qui sut résister à plus de cinquante assauts. Il se jeta ensuite sur la Lorraine, et parvint à s'emparer de Nancy, dont il comptait faire la capitale de son futur royaume. — De là, il tourna ses armes contre les Suisses, qui avaient fourni des secours à ses adversaires. Il prit d'abord la ville de *Granson*, sur le lac de Neuchâtel, dont il fit pendre les 800 hommes de la garnison. A cette nouvelle, les Suisses accoururent en grand nombre pour venger leurs frères ; ils battirent, à Granson même, les Bourguignons et s'emparèrent de leurs trésors ; on les vit se partager les riches dentelles de Flandre, et mesurer à pleins chapeaux l'or, l'argent et les pierreries des vaincus. — Charles ordonna alors de lever en Bourgogne un homme sur



six et de fondre les cloches des églises pour en faire des canons. Avec ces nouvelles ressources, il vint attaquer les Suisses à *Morat*, au bord du lac de ce nom ; mais il essuya une dernière et sanglante défaite : la plupart de ses soldats y trouvèrent la mort.

**Mort de Charles le Téméraire (1477).** — Dans l'aveuglement de son désespoir, Charles le Téméraire ne prétendit point renoncer à la lutte. Avec la poignée d'hommes qui lui restait, il voulut reprendre Nancy au duc de Lorraine, qui était rentré dans sa capitale ; mais il fut tué devant cette ville, le 5 janvier 1477. Quelques jours après, on retrouva son corps pris dans les glaces d'un étang : les loups l'avaient à moitié dévoré, et son visage était tellement défiguré que ses propres serviteurs eurent peine à le reconnaître.

### III. — Marie de Bourgogne (1477-1482).

**Le Grand Privilège (1477).** — *Marie de Bourgogne* n'avait pas vingt ans quand la mort de son père l'appela à régner. Jeune et faible, sans expérience, sans armée et sans argent, elle eut à la fois à lutter contre les ennemis les plus acharnés de la maison de Bourgogne : les grandes communes et le roi de France. En effet, dès qu'elles eurent appris la mort du Téméraire, les principales villes du pays réclamèrent le rétablissement de leurs anciens privilèges. Marie se hâta de rendre aux Liégeois leur cher Perron, tandis que Bruxelles, Gand et Bruges recouvraient les libertés que Charles leur avait arrachées. — De plus, les États généraux, réunis à Gand, imposèrent à la jeune princesse, comme prix de leur concours, une charte générale, appelée le *Grand Privilège* de Marie de Bourgogne. Ce Grand Privilège est la première charte commune à toutes les provinces des Pays-Bas. Elle maintenait les anciennes franchises de chaque province ; elle supprimait deux institutions bourguignonnes, le Parlement de Malines et le

---

**Le règne de Charles-Quint.** — *Hommage rendu par les Gantois à Charles-Quint enfant* (fig. 5). — Ce tableau est d'Albert De Vriendt, peintre gantois (1843-1900). Il appartient au Musée royal de Bruxelles. — Charles-Quint naquit à Gand, le 24 février 1500, à la Cour du Prince, qui avait remplacé, depuis 1350, l'ancien château des Comtes comme résidence des souverains de Flandre. Le futur empereur repose dans son berceau : les magistrats de la ville, les chefs de corporations, portant les attributs emblématiques de leurs fonctions ou de leurs métiers, viennent lui rendre hommage.



Ph. Alinari

Fig. 5. — Hommage rendu par les Gantois à Charles-Quint enfant.

Franc de Bruges; elle établissait un conseil supérieur de vingt-cinq membres qui suivrait la duchesse; celle-ci et ses successeurs ne pouvaient faire la guerre qu'après avoir pris l'avis des États, le service militaire des vassaux cessant d'ailleurs aux frontières du pays; enfin les États, tant les États généraux que les États particuliers de chaque province, pouvaient se réunir sans avoir besoin d'autorisation, et tout édit contraire aux privilèges était nul. — De son côté, Louis XI n'avait pas perdu une si belle occasion d'agrandir son royaume et d'abaisser la maison de Bourgogne : il envoya en Flandre des émissaires secrets chargés d'exciter le peuple contre la jeune souveraine; en même temps, ses armées occupaient le duché de Bourgogne — qui, comme apanage, fut définitivement rattaché à la France, — et envahissaient la Picardie et l'Artois, dégarnis de troupes. — Dans ce péril extrême, Marie envoya au roi de France une députation composée de deux anciens conseillers de son père, les sires *Hugonet* et *Humbercourt*, de quelques nobles flamands et des bourgmestres de Bruges et de Gand. Louis XI, qui savait à merveille « diviser pour régner, » ne manqua pas d'exciter les Flamands contre les conseillers ducaux. Au cours d'une nouvelle ambassade, qui, cette fois, ne comprenait plus que des représentants des États généraux, le rusé souverain persuada les délégués de son désir de conclure le mariage de Marie de Bourgogne avec le dauphin et représenta Hugonet et Humbercourt comme hostiles à cette union et, partant, comme les obstacles à la paix. A leur retour, les Gantois firent arrêter les deux conseillers et instruire illégalement leur procès par les échevins, qui les condamnèrent à mort. On les exécuta sur le Marché du Vendredi, malgré les supplications de la duchesse pour obtenir leur grâce.

**Son mariage (1477).** — Il fallait à la jeune duchesse un époux capable de la protéger contre tant d'ennemis et de défendre les Pays-Bas contre les tentatives de Louis XI : on se hâta de l'unir à l'archiduc *Maximilien*, fils de l'empereur Frédéric III. Charles le Téméraire avait déjà, de son vivant, projeté ce mariage : le 19 août 1477, il fut célébré à Bruges sans aucune pompe, la duchesse étant encore en deuil de son père. Cette union eut pour conséquence de faire passer dans la suite notre pays sous le sceptre des *Habsbourg* ou de la *Maison d'Autriche*, comme autrefois le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritière de la Flandre avait préparé l'avènement de la maison de Bourgogne.

**Sa mort (1482.)** — Secondée par son époux qui avait déjoué, par la victoire de *Guinegate* (aujourd'hui Enguinegatte, près de Théroouanne), les entreprises de Louis XI, la duchesse s'appliqua à faire le bonheur de ses sujets, dont elle était l'idole. Malheureusement, son règne fut de courte durée. Comme tous les seigneurs et les nobles dames de ce temps-là, Marie aimait beaucoup la chasse à l'oiseau : un jour qu'elle se livrait à cet exercice dans la campagne de Bruges, son cheval s'abatit en franchissant un tronc d'arbre renversé. Elle fut jetée à terre avec violence et blessée grièvement : elle mourut quelques jours après, à l'âge de vingt-cinq ans. — La puissante maison de Bourgogne avait régné près d'un siècle sur notre pays.

#### IV. — État politique, intellectuel et social de la Belgique sous la maison de Bourgogne.

**État politique.** — Bien que réunis sous un même sceptre, les divers États de la Belgique conservèrent chacun leurs institutions particulières et leurs anciennes coutumes, et ils n'eurent d'abord de commun que leur souverain. Mais, peu à peu, les ducs de Bourgogne travaillèrent à l'*union du gouvernement* en instituant : 1° les *États généraux*, qui furent réunis par Philippe le Bon en 1463. Ils étaient composés des délégués des divers États du pays ; on les convoquait dans les circonstances solennelles, comme l'inauguration du prince, pour l'octroi des subsides ou lorsqu'une décision importante devait être prise concernant les intérêts communs de tous les États ; — 2° le *Grand Conseil ambulatoire* institué par Philippe le Bon dans son ordonnance de 1446. Ce tribunal suprême, établi auprès de la personne du duc, veillait à la bonne administration de la justice « dépêchant les requêtes, principalement celles des pauvres et des petits qui faisaient plainte contre les riches et les grands. » Il prononçait en appel sur les sentences rendues par les cours de justice de chaque État. Charles le Téméraire le remplaça, en 1473, par le *Parlement*, dont il fixa le siège à Malines : il avait pour but d'en faire une institution analogue au Parlement de Paris ; — 3° la *Chambre des comptes*, établie à Malines également, compléta la centralisation financière. — Le 10 janvier 1430, Philippe le Bon institua, à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, un ordre célèbre, appelé la *Toison d'or*. Il avait pour chef suprême le duc de Bourgogne, et il se composait de trente et un chevaliers choisis parmi les plus illustres

de l'époque. La mission de l'ordre était de défendre et de conserver « la foi catholique, la tranquillité et la prospérité de la chose publique. » Son principal insigne était un collier composé de briquets ou fusils faisant jaillir des étincelles de leurs pierres et auquel était appendu un bélier d'or (toison).

**État intellectuel.** — Les lettres et les arts, encouragés par Philippe le Bon, brillèrent d'un vif éclat pendant le règne de ce prince ; mais il n'en fut plus de même pendant les guerres et les troubles qui marquèrent les règnes de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. Philippe le Bon avait ajouté de nombreux manuscrits à ceux que sa famille possédait déjà et qui provenaient, en partie, des anciens comtes de Flandre. Il en forma la plus fameuse collection de ce temps-là : elle existe encore à la Bibliothèque royale de Bruxelles, et elle est connue sous le nom de *Bibliothèque de Bourgogne*. — Cette époque florissante fut également signalée par l'apparition de plusieurs hommes célèbres. Le chroniqueur *Philippe de Comines*, né dans le village de ce nom, vécut longtemps à la cour de France ; il dépeignit, dans ses récits, les grandes luttes de l'époque contemporaine. Avant lui, *Georges Chastellain*, d'Alost, et *Olivier de la Marche* avaient commencé déjà la chronique de Bourgogne. — Mais l'instruction se répandit surtout dans les Pays-Bas après que l'imprimerie y eut multiplié les travaux des écrivains. Ce fut *Thierry Maertens*, d'Alost, qui établit dans cette ville, en 1473, la première imprimerie de notre pays. S'étant rendu en Italie, il étudia dans un atelier de Venise les procédés de l'art nouveau perfectionné par Gutenberg. Rentré à Alost, il créa une modeste imprimerie, dont il dut fondre lui-même les premiers caractères. Son installation comprenait une presse à bras, mise en mouvement par un levier ; une casse pour les caractères, une table et deux tampons à encre. Il put ainsi publier, en 1473, le premier livre qui ait paru dans nos provinces. Dans la suite, il alla s'établir à Louvain, où il travailla pour les professeurs de l'Université. Jusqu'à la fin de sa carrière, il n'imprima pas moins de deux cents ouvrages, nombre extraordinaire pour l'époque.

Les arts, en grand progrès, vinrent ajouter un nouvel éclat aux splendeurs de la cour des ducs de Bourgogne. Une foule de monuments remarquables furent édifiés ou achevés pendant leur règne : entre tous, citons la cathédrale d'Anvers, les hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain

qui élancèrent dans les airs leurs flèches ou leurs façades chargées de sculptures. — Des peintres de génie se distinguèrent par leurs travaux : les frères *Jean et Hubert Van Eyck*, de Maeseyck, vinrent travailler à la cour de Philippe le Bon, et l'on a attribué au premier l'invention de la *peinture à l'huile*; il avait remarqué que l'huile de noix ou de lin, mêlée aux couleurs, donnait à celles-ci un éclat remarquable et possédait, en outre, de grandes propriétés siccatives. *Hans Memlinc* peignit, pour l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, des toiles d'une finesse d'exécution vraiment prodigieuse. — Vers le même temps, la fabrication des *dentelles* commença à faire la fortune de Bruxelles et de Malines. En 1476, le Brugeois *Louis Berèhem* trouva le moyen de *tailler le diamant* et quelques années plus tard, on construisit à Alost le premier *carillon* connu.

**État social.** — a) *La cour et la noblesse.* — Philippe le Bon, qui surpassait en puissance la plupart des princes de son temps, les éclipsait tous par l'éclat de sa cour : comme plus d'un grand conquérant, il voulait faire oublier les coups qu'il avait portés à la liberté, par le spectacle d'un luxe inouï et d'une étonnante prospérité matérielle. Souvent, des repas somptueux étaient donnés au palais ducal : dans l'un de ces festins, apparurent successivement des lions enchaînés, des éléphants et un immense pâté renfermant un orchestre de vingt-huit musiciens. — Les nobles, imitant le luxe du prince et de la cour, prodiguaient sur leurs habits l'or et les pierreries; ils déployaient dans les tournois une magnificence sans égale; mais cette opulence ne pouvait cacher la corruption générale des mœurs qui régnait à cette époque et qui, de la cour, s'était répandue dans toutes les classes de la population.

b) *La bourgeoisie.* — De leur côté, les habitants des villes rivalisaient de luxe avec les seigneurs. Ils organisaient des cortèges et des fêtes splendides : tels, les *Landjuweelen*, organisés par les gildes et les célèbres *Chambres de rhétorique*. Quand Philippe le Bon fit son entrée solennelle à Bruges, les fontaines versèrent du vin, et l'on vit une maison dont les murs étaient recouverts d'or et d'argent. C'est que le commerce avait enrichi les bourgeois des communes : ils envoyaient au loin les produits de leur industrie, les draps, les armes et, plus tard, les tapisseries et les dentelles, tandis qu'ils recevaient dans leurs ports les fruits et les vins du Midi, les étoffes précieuses et les parfums de l'Orient. Le commerce était

si prospère qu'en un seul jour, on vit entrer cent-cinquante vaisseaux étrangers dans le bassin de Bruges : cette ville restait la reine du commerce dans nos contrées. Mais cette situation changea sous les derniers princes bourguignons, par suite des guerres continuelles et du lent ensablement du Zwin : Anvers supplanta peu à peu la Venise du Nord si longtemps florissante.

*c) Le peuple.* — Comme nous l'avons vu, les princes de la maison de Bourgogne portèrent un coup mortel à la puissance des communes et à l'organisation des métiers : ceux-ci, à diverses reprises, virent leurs privilèges abolis et leurs bannières détruites. Et lorsque, dans la détresse de Marie de Bourgogne, les institutions populaires furent momentanément rétablies, des émeutes d'une violence inouïe éclatèrent dans la plupart des villes : des notables, de riches bourgeois étaient accusés d'avoir dilapidé les deniers publics, puis trainés au supplice par une foule en délire. — Ainsi se creusait de plus en plus l'abîme entre la bourgeoisie et le peuple. — Sous Philippe le Bon, la condition matérielle des gens de métier avait profité de la prospérité générale : l'aisance régnait dans le modeste logis du travailleur des villes, comme dans les chaumières des campagnards. Mais sous ses successeurs, les guerres désastreuses, les levées incessantes de troupes et d'impôts amenèrent partout la ruine et la misère : des bandes de malfaiteurs, rançonnant les habitants sans défense, répandaient la terreur et la désolation dans tout le pays, jadis si prospère.

## VIII. — LA BELGIQUE

SOUS LA MAISON D'AUTRICHE-BOURGOGNE.

(1482-1555.)

**Philippe le Beau (1482-1506).** — Marie de Bourgogne, en mourant, laissait deux enfants : *Philippe*, surnommé *le Beau*, et *Marguerite*. Maximilien partagea leur tutelle avec les États de Flandre, jusqu'au moment où la mort de Frédéric III le rappela en Allemagne : il y ceignit la couronne impériale (1493). Philippe le Beau était alors âgé de quinze ans. Sa jeunesse, le souvenir encore vivace de sa mère, sa physionomie aimable et l'éducation toute nationale qu'il avait reçue l'avaient, de bonne heure, rendu cher à ses futurs sujets. Peu après son inauguration, il s'unit à l'infante *Jeanne d'Espagne*, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, tandis que sa sœur Marguerite épousait *don Juan*, frère de cette princesse et héritier de la couronne d'Espagne. La mort de don Juan, en 1498, fit retomber ses droits sur la tête de sa sœur, et ainsi Philippe le Beau devint l'héritier présomptif des vastes et riches possessions espagnoles. — Mais il mourut prématurément, à Burgos (Castille), en 1506, et son épouse en éprouva un tel chagrin qu'elle devint, dit-on, folle de douleur : elle a conservé dans l'histoire le nom de *Jeanne la Folle*.

**Charles-Quint (1506-1555).**

**Sa jeunesse.** — Charles, né à Gand le 24 février de l'an 1500, n'avait que six ans à la mort de son père, Philippe le Beau ; sa mère se trouvant incapable de régner, il fut placé sous la tutelle de son aïeul Maximilien. Mais comme celui-ci ne pouvait quitter l'Allemagne, il confia la régence des Pays-Bas et l'éducation du jeune prince à sa fille *Marguerite d'Autriche*, dont nous ferons connaître plus loin la sage administration. *Adrien Boyens*, professeur de théologie à Louvain, et plus tard pape sous le nom d'Adrien VI, fut chargé de l'éducation littéraire de Charles. — Son éducation militaire fut confiée à *Guillaume de Croy*, seigneur de Chièvres, qui lui apprit le



maniement des armes et l'art de l'équitation, exercices pour lesquels Charles avait un goût extrême. — Enfin, sa tante Marguerite voulut se charger elle-même de son éducation politique : guidé par cette princesse sage et habile, il s'initia peu à peu à la science des affaires et aux travaux de l'administration.

**Sa puissance.** — C'est ainsi que l'enfance et la première jeunesse de Charles-Quint se passèrent dans nos contrées. A l'âge de quinze ans, il fut déclaré majeur et reconnu souverain des Pays-Bas (1515). L'année suivante, la mort de Ferdinand d'Aragon le rendit maître de l'Espagne, des Deux-Siciles et des riches contrées d'Amérique récemment découvertes. En 1519, à la mort de son aïeul paternel Maximilien, il hérita de l'Autriche, et, malgré la compétition de François I<sup>er</sup>, roi de France, le collège des princes-électeurs allemands, réuni à Francfort, le proclama empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles V ou *Charles-Quint*. — Le jeune élu, qui était alors en Espagne, revint aux Pays-Bas et passa par Bruxelles pour aller ceindre la couronne impériale à Aix-la-Chapelle : les États lui votèrent, à cette occasion, un subside extraordinaire, et une partie de la noblesse l'escorta en grande pompe à travers nos provinces. — A peine âgé de vingt ans, Charles était déjà le monarque le plus puissant de l'Europe, et il aurait pu dire avec raison que le « soleil ne se couchait jamais sur ses États. »

**Régence de Marguerite d'Autriche.** — Le règne de Charles-Quint est rempli par les guerres qu'il entreprit contre la *France*, contre les *Turcs* et contre les *protestants*. Ces luttes successives appelaient l'empereur tour à tour en Italie, en Afrique, en Espagne et en Allemagne : il ne put donc consacrer tous ses soins à l'administration de nos provinces, qui continuèrent à être gouvernées, comme pendant sa minorité, par sa tante Marguerite d'Autriche. Cette princesse intelligente et éclairée fit fleurir, au sein de la paix, les lettres, les sciences et les arts. Elle favorisa la Renaissance et fut pour nos provinces ce qu'étaient le pape Léon X pour l'Italie et François I<sup>er</sup> pour la France : la protectrice généreuse de tous les talents. Malines, résidence de la gouvernante, voyait de somptueux cortèges se dérouler dans ses rues ; la cour brillante de la souveraine était le rendez-vous des esprits les plus distingués de cette époque : le poète *Molinet*, secrétaire et biographe de la princesse ; le philosophe *Érasme*, le plus grand penseur de ce temps ; *Granvelle* et le peintre *Bernard Van Orley*. Marguerite qui aimait passionnément les lettres et la musique, avait ses joueurs de luth et de rebec ; elle-même

cultivait la poésie et composait des romances et des rondeaux. — Esprit aussi subtil que délicat, elle connaissait tous les détours de la diplomatie : elle fut choisie, à diverses reprises, comme arbitre, dans les querelles de seigneurs ; elle prépara, par d'habiles négociations, l'élection de son neveu à l'empire, et, outre plusieurs traités d'alliance favorables à la maison d'Autriche, elle conclut en 1529, avec la reine-mère Louise de Savoie, la *paix des Dames*, qui réconcilia momentanément Charles-Quint et François I<sup>er</sup>. Elle mourut l'année suivante, emportant dans la tombe les regrets de tous les Belges : la ville de Malines a érigé un monument à la mémoire de cette femme d'élite.

**Marie de Hongrie : révolte des Gantois (1539-1540).** — *Marie de Hongrie*, sœur de Charles-Quint, succéda à Marguerite d'Autriche, mais elle ne sut point gouverner avec la même habileté. Les guerres entreprises au loin par l'empereur avaient nécessité des subsides considérables ; or, les Gantois se basant sur les anciens privilèges qu'ils avaient recouverts à l'avènement de Marie de Bourgogne, refusèrent de payer l'aide réclamée. Ils portèrent leur cause devant le Grand Conseil de Malines, qui les condamna. Tandis que la bourgeoisie se préparait à se conformer à cette sentence, il se constitua à Gand un parti populaire, composé en grande partie de tisserands, et qu'on appela les *creesers* ou *braillards*. Ils fomentèrent l'agitation par toute la ville, arrêtèrent les magistrats les plus modérés, envoyèrent l'un d'eux, *Liévin Pyn*, à l'échafaud, et voulurent même placer leur ville sous l'autorité de la France. A la nouvelle de ces événements, Charles-Quint, qui se trouvait en Espagne, traversa la France sur l'invitation de François I<sup>er</sup> : il entra dans sa ville natale en juge et en maître, accompagné de la gouvernante Marie et suivi d'une escorte imposante. Les *braillards*, pris d'une terreur subite, implorèrent sa clémence ; mais Charles ordonna de fermer les portes de la ville et d'en garder toutes les avenues. Il fit alors comparaître devant lui les magistrats, six hommes de chaque métier et cinquante des principaux mutins, ceux-ci en chemise et la corde au cou ; vingt-six d'entre eux furent livrés au bourreau ; les Gantois durent payer immédiatement 150.000 carolus d'or, et chaque année une rente perpétuelle de 6.000 carolus. — Une charte nouvelle, appelée la *Concession Caroline*, vint modifier profondément l'organisation de la plus libre des grandes communes flamandes : la ville perdit tous ses privilèges ; le nombre des

métiers, réduits au rôle de simples groupements industriels, fut ramené de 53 à 24, et la nomination des échevins fut attribuée au souverain (1540). Enfin, pour maintenir les Gantois dans l'obéissance, on bâtit, aux frais de la ville, une citadelle sur l'emplacement de l'ancien quartier de Saint-Bavon. — Ce terrible châtiment marque le dernier terme de la puissance et des libertés communales, qui avaient pourtant jeté dans notre pays de si profondes racines.

**Guerres contre François I<sup>er</sup>.** — Les quatre guerres de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup> se terminèrent toutes à l'avantage de l'empereur. — Dans la première, Charles s'empara de Tournai, en 1521; son adversaire, vaincu et fait prisonnier à *Pavie*, sur le Tessin, en Italie, dut signer, après un an de captivité, l'humiliant *traité de Madrid* (1526) : entre autres conditions, François I<sup>er</sup> cédait le Tournaisis et renonçait à l'ancienne suzeraineté des rois de France sur la Flandre et l'Artois. Ainsi disparurent pour toujours les liens de féodalité qui rattachaient la Flandre à la France depuis le ix<sup>e</sup> siècle. — La deuxième guerre fut marquée par le sac de Rome et se termina par la *paix des Dames* ou de *Cambrai* (1529) qui confirma le traité précédent. — La *trêve de Nice* suspendit les hostilités de la troisième lutte. — Dans la quatrième guerre, François I<sup>er</sup> fut d'abord victorieux à *Cérisoles*, en Piémont; mais comme les troupes de Charles-Quint et de son allié le roi d'Angleterre Henri VIII envahissaient la France, il se hâta de demander la paix qui fut signée à *Crépy*, près de Laon, en 1544 : ratifiant la paix des Dames, le traité laissait la Bourgogne à la France et le Milanais à l'empire.

**Acquisitions territoriales : les XVII provinces des Pays-Bas.** — Aux domaines paternels aux Pays-Bas, Charles ajouta successivement : en 1521, Tournai et le Tournaisis, enlevés au roi de France; en 1528, les seigneuries d'Utrecht et de l'Over-IJssel, acquises par cession; en 1536, la Drenthe et la seigneurie de Groningue, qui se donnèrent à lui; en 1543, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, dont le Téméraire s'était autrefois rendu maître et que l'empereur parvint à recouvrer par traité.

Ainsi furent réunies, sous la domination de Charles-Quint, les *XVII provinces des Pays-Bas*. Elles comprenaient les quatre duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; les six comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Zutphen; les deux

marquisats de Namur et d'Anvers; les cinq seigneuries de Malines, d'Utrecht, d'Over-IJssel, de Frise et de Groningue.

**Transaction d'Augsbourg, 1548; Pragmatique Sanction de 1549.** — Charles-Quint, peut-être sous l'influence des traditions bourguignonnes, avait conçu le dessein d'ériger les Pays-Bas en royaume indépendant de l'empire; il voulait donner comme souverains à ce nouvel État, sa fille Marie et le duc Charles d'Orléans, le fils cadet de François I<sup>er</sup>, dont l'union projetée fut une des conditions du traité de Crépy. Mais la mort prématurée du jeune duc d'Orléans fit échouer ce projet. — En 1548, par la *Transaction d'Augsbourg*, les Pays-Bas furent rattachés à l'empire sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. L'année suivante, la *Pragmatique Sanction* stipula que les XVII provinces formeraient une masse *indivisible et impartageable* transmissible par voie de primogéniture masculine. Elles restèrent néanmoins autant de *petits États distincts*, ayant un même souverain, mais conservant leur constitution particulière.

**Gouvernement.** — L'empereur donna à nos provinces une organisation politique qui subsista, presque sans modifications, jusqu'à la Révolution française. — Le souverain, résidant d'ordinaire à l'étranger, était représenté dans notre pays par un *gouverneur général* — ou une gouvernante générale, — assisté de *trois conseils collatéraux* : *conseils d'État*, pour les affaires de politique générale et la nomination aux principaux emplois; *conseil privé*, pour la direction et la surveillance de la justice et la préparation des projets de loi; *conseil des finances*, pour l'administration générale des finances et la gestion des deniers publics. — Les *États provinciaux* veillaient dans chaque province à la bonne administration du pays; leurs députés à l'assemblée plénière de toutes les provinces constituaient les *États généraux*. — En matière judiciaire, le *Grand Conseil de Malines* prononçait en appel sur les causes jugées par les *Conseils de justice* de chaque province : seuls les conseils de justice de Brabant, de Hainaut et de Gueldre, étaient dits *souverains* et jugeaient sans appel.

**La Réforme.** — Dès les premières années du règne de l'empereur, la Réforme apparut aux Pays-Bas. Pour la combattre, Charles publia des édits ou *placards* qu'il renouvela et aggrava sans interruption : les hérétiques, considérés à cette époque comme des ennemis de l'État, furent condamnés

à la peine capitale. — En même temps, d'accord avec le pape, il nomma des inquisiteurs dont les fonctions consistaient à rechercher les hérétiques, à les examiner au point de vue théologique, et, dans le cas d'hérésie patente et persistante, à les livrer aux tribunaux séculiers qui appliquaient les peines édictées par les placards.

**Prosperité d'Anvers.** — Malgré les guerres ruineuses que Charles-Quint avait entreprises au dehors, la Belgique fut très prospère sous son règne, grâce à la protection qu'il accorda à l'industrie, à l'agriculture et au commerce. Depuis la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le centre du trafic dans notre pays s'était déplacé de Bruges à Anvers : le port de Damme s'était en partie comblé, par suite des ensablements continuels, et les négociants avaient fui les troubles qui éclatèrent si souvent à Bruges sous la domination bourguignonne. La plupart d'entre eux étaient venus se fixer à Anvers, port situé à la fois au cœur du pays et sur un fleuve large et profond, qui assurait une communication facile avec la mer. Aussi cette ville devint en peu de temps la première place marchande du monde, et elle compta bientôt, parmi ses habitants, de nombreux négociants millionnaires. On raconte que l'un d'eux, nommé Jean Daens, avait invité à sa table Charles-Quint, à qui il avait prêté une somme considérable. Vers la fin du repas, il fit allumer un feu de bois précieux, et y jeta le billet que l'empereur lui avait souscrit, en disant : « Je suis assez payé, Sire, par l'honneur que m'a fait Votre Majesté en dînant aujourd'hui avec moi ».

**Abdication et mort de Charles-Quint.** — Découragé à la vue des progrès incessants du protestantisme, fatigué du pouvoir et des longues luttes qu'il avait soutenues, accablé d'ailleurs par les infirmités, Charles résolut de passer dans le repos les dernières années de sa vie. Le 25 octobre 1555, il quitta la petite maison qu'il habitait sur l'emplacement actuel du palais de la Nation à Bruxelles, pour aller prononcer son abdication en présence des États assemblés. Appuyé sur l'épaule du prince d'Orange, qui devait jouer plus tard un si grand rôle dans l'histoire, il avait auprès de lui son fils *Philippe* : il lui abandonna les Pays-Bas, et l'année suivante, l'Espagne et ses colonies, tandis qu'il laissait la couronne impériale à son frère, Ferdinand I<sup>er</sup>. — Il s'embarqua ensuite à Flessingue pour l'Espagne, et se retira au monastère de *Yuste*, situé dans une délicieuse vallée de l'Estramadure. Il y vécut deux années, et y mourut le 21 septembre 1558.

## IX. — PÉRIODE ESPAGNOLE.

(1555-1714.)

### CHAPITRE I.

#### PHILIPPE II (1555-1598) ET LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS.

**Ses causes.** — Charles-Quint, enfant aimé de la Belgique, souverain puissant et populaire, avait laissé les Pays-Bas à son fils Philippe II, qui devint pour notre pays un étranger. Né et élevé en Espagne, toujours entouré d'Espagnols, il était antipathique à ses sujets du Nord, dont il ignorait même la langue. Son caractère était sombre, ses manières froides et réservées, ses paroles rares, brèves et dures : en un mot, tout en lui éloignait les Belges d'un prince hostile à tout ce qu'ils aimaient. — Les Pays-Bas, comme les contrées voisines, eurent à subir des troubles religieux qui suivirent l'établissement du protestantisme et Philippe II se montra, plus que Charles-Quint, sévère dans leur répression. — Enfin, le séjour des troupes espagnoles dans le pays et la nomination d'un étranger impopulaire, *Granvelle*, comme président du Conseil d'État, mirent le comble au mécontentement. — Nombre de mesures prises par le roi, même les plus sages, furent d'ailleurs mal interprétées et exploitées contre lui.

#### I. — Marguerite de Parme (1559-1567).

**Départ de Philippe II.** — Au moment de quitter les Pays-Bas pour retourner en Espagne, en 1559, Philippe II convoqua à Gand une assemblée des États généraux ; il leur annonça qu'il confiait le gouvernement de nos provinces à sa sœur *Marguerite de Parme*. Les États profitèrent de cette occasion pour demander au roi le départ de 3.000 soldats espagnols qui se trouvaient encore en Belgique : cette requête éveilla la défiance de Philippe, qui crut y découvrir l'œuvre du prince d'Orange. On rapporte, à tort peut-être, qu'en s'embarquant à Flessingue, il éclata en reproches contre lui, et

comme le prince rejetait sur les États la responsabilité de cette pétition, le roi lui répondit durement : « Ce ne sont pas les États, mais vous, vous seul ! »

**Le Conseil d'État.** — Avant de quitter nos provinces, où il ne revint plus jamais, ni lui, ni ses successeurs jusqu'à Joseph II, Philippe II avait voulu les doter d'une administration forte et stable. A cette fin, il avait apporté tous ses soins à la composition du Conseil d'État, chargé d'aider Marguerite dans la direction des affaires. Ce conseil était formé de six membres, choisis, pour la plupart, parmi les serviteurs les plus dévoués de la monarchie. C'étaient : *Granvelle*, évêque d'Arras ; *Viglius*, savant jurisconsulte et président du Conseil privé ; le comte de *Berlaimont*, habile administrateur des finances ; les comtes *d'Egmont et de Hornes*, les futures victimes du duc d'Albe ; enfin, le prince d'Orange, *Guillaume le Taciturne*. — Philippe II obtint aussi du pape la création de quatorze nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Dans nos provinces, Gand, Bruges, Ypres, Anvers et Namur eurent un évêque, et Malines devint le siège d'un archevêché, qui fut donné à Granvelle, avec le chapeau de cardinal. — Puis le roi ordonna d'exécuter dans toute leur rigueur les édits de Charles-Quint contre les protestants.

**Compromis des nobles : les Gueux (1566).** — Plusieurs membres de la noblesse, parmi lesquels se trouvaient *Henri de Bréderode et Philippe de Marnix*, seigneur de Sainte-Aldegonde, se concertèrent alors dans le but d'obtenir la suspension des placards, et signèrent un pacte d'union resté célèbre sous le nom de *Compromis des nobles*. Le 5 avril 1566, au nombre de plus de deux cents, ils se rendirent au palais de Marguerite de Parme, pour lui présenter une requête ; comme la gouvernante paraissait s'inquiéter de cette démarche, le comte de Berlaimont lui aurait dit : « Ne craignez rien, madame, ce ne sont que des Gueux ! » — Le propos fut entendu et le soir même, les confédérés, réunis en un banquet à l'hôtel de Culembourg, adoptèrent le nom de *Gueux*. Ils prirent pour emblèmes une petite écuelle, fixée à la coiffure, et une médaille en or, suspendue au cou : elle portait, d'un côté, l'image du roi et, de l'autre, deux mains enlacées tenant un bissac de mendiant ; on lisait cette devise : « En tout fidèles au roi jusques à porter la besace. » — Le pétition des seigneurs réclamait la suspension des placards publiés contre les protestants ; après en avoir donné lecture, Henri de Bréderode la remit dans les mains de la gouvernante qui promit de faire le possible pour obtenir de son frère des mesures de clémence.

**Les Iconoclastes.** — Mais, sur ces entrefaites, de graves désordres éclatèrent dans les Pays-Bas. Aux environs d'Ypres, des protestants, en se rendant au prêche, avaient brisé à coups de hache des statues, des croix et d'autres emblèmes religieux qui se trouvaient sur leur passage. Ces actes de vandalisme se répétèrent sur divers points du pays et, dans les campagnes comme dans les villes, on vit des protestants fanatiques exciter le peuple au pillage des églises : des bandes de misérables aventuriers s'unirent à une vile populace pour aller saccager les églises, les chapelles et les monastères. On les appela *Iconoclastes*, c'est-à-dire briseurs d'images : ils mirent en pièces les ornements des autels et lacérèrent des tableaux ; des hosties consacrées furent répandues au milieu des débris accumulés par leur rage de destruction. En quelques semaines, ils semèrent dans le pays la ruine et l'effroi. — A la nouvelle de leurs excès, Philippe s'écria : « Par l'âme de mon père, ces crimes leur coûteront cher ! » Et, dans sa colère, il envoya aux Pays-Bas le duc *d'Albe*, à la tête de 20.000 soldats espagnols. A son approche, plus de 100.000 personnes abandonnèrent nos provinces. Le prince d'Orange se démit de tous ses emplois et se retira en Allemagne, dans son duché de Nassau.

## II. — Le duc d'Albe (1567-1573).

**Exécution des comtes d'Egmont et de Hornes (1568).** — Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, était un des généraux les plus fameux des vieilles armées de Charles-Quint ; mais il se distinguait surtout par son caractère

---

**La Révolution au XVI<sup>e</sup> siècle.** — *Le Magistrat d'Anvers présente les clefs de la cité à Marguerite de Parme* (fig. 6). — Ce tableau est du peintre anversois Henri Leys (1815-1869). Il appartient au Musée royal de Bruxelles et servit de modèle pour l'une des quatre fresques qui décorent la salle de réception de l'hôtel de ville d'Anvers et qui symbolisent les privilèges dont nos cités, et notamment Anvers, jouissaient au XVI<sup>e</sup> siècle. — Le tableau de Leys, désigné parfois d'un seul mot, « l'Autonomie », représente le Magistrat offrant les clefs de la ville à la princesse, lors de son arrivée à Anvers après les troubles de 1567. Marguerite de Parme les rend immédiatement au bourgmestre, chef de la police.

*Portrait du duc d'Albe* (fig. 7). — Ce tableau est d'Antoine van Moor, dit Antonio Moro, peintre hollandais (1512-1578). Il se trouve au Musée royal de Bruxelles. — Le duc d'Albe est représenté debout, à mi-corps, tête nue, revêtu d'une armure d'acier damasquiné ; le gorgerin laisse passer la collerette tuyautée de la chemise. Il porte au cou l'insigne de la Toison d'or, une écharpe rouge en sautoir et tient à la main le bâton de commandement. Le visage est maigre et osseux, la barbe rare, le nez droit, long et mince. L'ensemble de la physionomie laisse une impression de volonté réfléchie et d'impitoyable dureté.





Fig. 6. — Le Magistrat présente les clefs de la cité à Marguerite de Parme.



Fig 7. — Le duc d'Albe.

Ph. Alinari.

hautain, implacable et dur. Il fit son entrée à Bruxelles le 22 août 1567, et comme le roi l'avait revêtu d'une autorité presque souveraine, Marguerite de Parme demanda bientôt à quitter les Pays-Bas. — Le 20 septembre, le duc d'Albe, au mépris des libertés constitutionnelles, institua à Bruxelles un tribunal appelé le *Conseil des troubles*; il avait pour mission de juger et de condamner non seulement ceux qui avaient pris part aux précédents désordres, mais aussi ceux qui ne les avaient pas empêchés. Une foule d'artisans, d'abord, et de nobles, ensuite, furent traduits devant ce tribunal : à cause de ses nombreuses condamnations capitales, il mérita bientôt le nom de *Conseil de sang*. Les comtes d'Egmont et de Hornes en furent les plus illustres victimes : arrêtés à la sortie d'une séance du Conseil d'État, ils furent transférés au château de Gand. Leur procès s'instruisit dans cette ville ; après plusieurs mois de captivité, ils furent traduits devant le Conseil des troubles, qui les condamna à mort pour crime de lèse-majesté. Cette inique sentence reçut son exécution le 5 juin 1568; ce jour-là, les deux comtes sortirent de la *Maison du Roi*, à Bruxelles, où ils avaient passé leurs derniers jours de captivité; ils montèrent courageusement à l'échafaud, dressé sur la Grand'Place, vis-à-vis de l'hôtel de ville, au milieu d'une foule immense, mal contenue par une triple haie de soldats espagnols.

**Révolte générale.** — La dureté du duc d'Albe provoqua, dans les Pays-Bas, un grand mécontentement. L'agitation s'accrut encore quand le gouverneur, manquant d'argent, voulut établir deux impôts exorbitants : le *vingtième* sur la vente des immeubles, et le *dixième* sur celle des marchandises. A ces exigences, le pays répondit par la révolte ouverte. Des émeutes éclatèrent dans plusieurs villes, et bientôt l'on vit s'organiser, sous le nom de *gueux de mer* et de *gueux des bois*, des troupes de réformés qui firent aux Espagnols une guerre de partisans. — Ils acquirent facilement l'appui de leurs coreligionnaires des pays voisins. Attaqué sur tous les points à la fois : au nord, par les Gueux qui s'étaient emparés de La Brielle; à l'est, par Guillaume d'Orange qui s'avancait à la tête de 20.000 hommes de troupes mercenaires; au sud, par Louis de Nassau, frère du Taciturne, qui était entré à Mons par surprise, le duc d'Albe courait les plus grands dangers; il fut sauvé par le massacre des protestants français, connu sous le nom de la *Saint-Barthélemy* (24 août 1572). Mons fut repris; des villes révoltées, Zutphen, Naarden, Haarlem, durent capituler ou furent emportées d'assaut

et horriblement châtiées; mais Alkmaar fut attaqué en vain et les rebelles défirent la flotte royaliste dans le Zuiderzée. — En 1573, le duc d'Albe retourna en Espagne, escorté des malédictions du peuple qu'il avait tyrannisé : pendant les six années de son gouvernement, le bourreau avait tranché plusieurs milliers de têtes.

**III. — Requesens (1573-1576); Don Juan d'Autriche (1576-1578); Alexandre Farnèse (1578-1592).**

**Requesens.** — Le duc d'Albe eut pour successeur *don Louis de Requesens*. D'un caractère doux et pacifique, celui-ci chercha à ramener le calme dans le pays par des mesures de clémence; il proclama une amnistie presque générale, supprima le Conseil des troubles et abolit les impôts onéreux établis par le duc d'Albe. Toutefois il dut continuer la guerre en Hollande, où il alla reprendre le siège de Leyde : la ville fut vaillamment défendue par ses habitants, qui eurent à supporter une horrible famine. *Louis Boisot*, gentilhomme bruxellois, qui avait été nommé amiral de Zelande par les insurgés, après avoir vainement tenté d'éloigner les assiégeants, fit rompre les digues : les eaux inondèrent les campagnes et Boisot, avec sa flotte, obligea les Espagnols à se retirer de poste en poste (1574). En récompense de son héroïque défense, la ville de Leyde fut dotée d'une université, qui devint bientôt célèbre. — L'année suivante, Requesens voulut s'emparer, sans vaisseaux, de l'île de Schouwen, dans la Zélande. A la marée basse, ses troupes tentèrent de franchir à gué le bras de mer qui sépare Schouwen du continent : seul, le gros de l'armée y réussit et se rendit maître de Zierikzæ, la place principale de l'île; quant aux 500 hommes de l'arrière-garde, ils furent engloutis sous les eaux. Boisot était mort en essayant de secourir Zierikzæ. — Requesens lui-même succomba peu après (1576).

**Pacification de Gand (1576).** — Cependant, les troupes espagnoles, qui réclamaient vingt-deux mois de solde, voulurent se payer en mettant nos provinces au pillage. Anvers, la métropole du commerce dans les Pays-Bas, fut ruiné par sa propre garnison : on y compta plus de 7.000 personnes massacrées et plus de 500 maisons brûlées; on vit, dans le local de la Hanse, des soldats, gorgés de vin, de sang et d'or, jouer aux dés, sur des tambours, les sommes qu'ils avaient extorquées aux Anversois. Ces massacres et ces dévastations ont conservé dans l'histoire le nom de *Furie espagnole*. —

Afin de mettre un terme à ces horreurs, les États généraux s'entendirent pour signer, en 1576, la *Pacification de Gand*. Cet acte célèbre proclamait une amnistie complète pour les troubles passés, l'union des dix-sept provinces pour expulser les soldats espagnols, suspendait l'exécution des placards contre l'hérésie jusqu'à décision ultérieure des États généraux, et maintenait provisoirement l'interdiction du culte catholique en Zélande et en Hollande.

**Don Juan d'Autriche.** — Cette alliance était à peine conclue que l'on apprit l'arrivée, dans le Luxembourg, d'un nouveau gouverneur général, *don Juan d'Autriche*. De Marche-en-Famenne, il publia l'*Édit perpétuel*, par lequel il s'engageait à renvoyer les troupes espagnoles; mais comme, d'autre part, il ne pouvait accorder aux réformés la liberté de conscience, l'édit ne satisfit point les provinces de Hollande et de Zélande, qui étaient protestantes. La lutte continua. Don Juan battit l'armée des États à Gembloux, subit un échec à Rymenan, près de Malines, et se retira dans son camp de Bouges-lez-Namur, où il mourut peu après (1570). Trois mois avant sa mort, les États généraux avaient arrêté une série de mesures, appelées *Paix de Religion*, et relatives à la liberté de conscience et au libre exercice du culte. La plupart des États provinciaux rejetèrent ces mesures, et nulle part elles ne furent observées.

**Alexandre Farnèse.** — Le successeur de don Juan fut *Alexandre Farnèse*, fils de Marguerite de Parme. A son arrivée dans nos provinces, il trouva les Pays-Bas livrés à l'anarchie la plus complète. Tandis que les députés des États d'Artois et de Hainaut, réunis à ceux de Douai, signaient l'*Union d'Arras* en déclarant qu'ils entendaient maintenir la seule religion catholique et vouloir vivre en paix avec leur souverain légitime, les provinces de Hollande et de Zélande, auxquelles s'adjoignirent, immédiatement ou plus tard, la Gueldre, Utrecht, l'Over-IJssel, la Frise et Groningue, formèrent l'*Union d'Utrecht*, en 1579, qui jeta les premiers fondements de la république des *Provinces-Unies*. Par cet acte, qui eut pour conséquence de soustraire à l'autorité de Philippe II les provinces septentrionales; elles se promirent une assistance mutuelle contre l'étranger et proclamèrent la liberté de conscience pour les protestants dans toute l'étendue de la confédération. Le prince d'Orange, qui avait été l'âme de cette révolution, fut revêtu de la magistrature suprême, avec le titre de *stadhouder*. — Farnèse,

général habile, soutenu par les Belges catholiques, parvint à reconquérir toutes les villes des provinces méridionales qui étaient encore au pouvoir des réformés. Cependant à Tournai, il éprouva une vive résistance. *Christine de Lalaing*, princesse d'Épinoy, en l'absence de son mari, gouverneur de la place, demeura vaillamment à la tête des assiégés et ne capitula qu'à la dernière extrémité. En mémoire de cette belle défense, la ville de Tournai a érigé une statue à la princesse d'Épinoy. — En 1584, Farnèse alla faire le siège d'Anvers, que défendait Philippe de Marnix : afin d'empêcher les Hollandais de venir par l'Escaut au secours de la ville, il fit jeter en travers du fleuve un pont de bateaux, de Caloo, sur la rive gauche, à Oordam, sur la rive droite. Les assiégés tentèrent en vain de le détruire au moyen de grands brûlots et de machines infernales. A la fin, manquant de vivres et désespérant d'en recevoir, ils durent rendre la place le 17 août 1585 ; et ainsi Philippe de Marnix, qui avait signé, dans le Compromis des nobles, le premier manifeste de la Révolution du xvi<sup>e</sup> siècle, en signa aussi l'acte final, la capitulation d'Anvers. La prise de cette ville, dernier boulevard de la Réforme en Belgique, acheva de rétablir l'autorité de Philippe II sur les provinces méridionales des Pays-Bas. — Le prince d'Orange, dont la tête avait été mise à prix parce qu'il avait fait décréter la déchéance de Philippe II, était mort à Delft, le 10 juillet 1584, assassiné par Balthasar Gérard.

**Résultats de la Révolution du XVI<sup>e</sup> siècle.** — La révolution était finie. Mais, si elle avait procuré aux Provinces-Unies la liberté et la puissance, elle eut pour la Belgique les plus tristes effets : la population ouvrière avait fui pour longtemps les troubles, les massacres et les horreurs de la guerre ; l'agriculture et l'industrie, manquant de bras et de sécurité, étaient tombées en décadence ; des ronces et des broussailles avaient envahi beaucoup de champs cultivés ; des bandes de loups affamés se montraient jusqu'aux portes des villes ; des mendiants assiégeaient le seuil des monastères, et d'audacieux malfaiteurs infestaient le pays. — Le commerce et la prospérité d'Anvers furent ruinés pour deux siècles au profit d'Amsterdam et de Rotterdam.

Restée espagnole, la Belgique connut cependant des jours tranquilles et meilleurs sous le gouvernement des archiducs *Albert et Isabelle*.

## CHAPITRE II.

### ALBERT ET ISABELLE.

(1598-1621.)

**Les archiducs souverains de la Belgique.** — Le successeur d'Alexandre Farnèse fut l'archiduc *Ernest d'Autriche*, qui mourut au bout de trois années et fut remplacé par son frère, l'archiduc *Albert*. Philippe II, qui destinait à celui-ci la main de sa fille *Isabelle*, donna à son futur gendre une somme de quatre millions de ducats en lingots d'or, et une armée de 3.000 soldats d'élite. Avec ces ressources, Albert enleva aux Hollandais la ville de Hulst et aux Français celle de Calais. — Il se rendit alors en Espagne pour y épouser l'infante Isabelle. Philippe II venait de mourir; mais, au bord de la tombe, reprenant une idée longtemps caressée par son père, il avait cédé les Pays-Bas aux archiducs *en toute souveraineté*. Les Belges, dont le pays était traité depuis si longtemps comme une annexe de la monarchie espagnole, accueillirent cette nouvelle avec des transports de joie. Malheureusement, Philippe avait subordonné cette mesure à des conditions qui eurent pour résultat d'en détruire tous les bienfaits : nos provinces notamment devaient retourner à l'Espagne si les archiducs mouraient sans postérité.

**Siège d'Ostende (1601-1604).** — Revenu en Belgique, l'archiduc Albert inaugura son règne en attaquant, dans les dunes voisines de Nieupoort, une armée hollandaise débarquée sous les ordres de *Maurice de Nassau*, fils du Taciturne. Mais il y fut battu, et il dut rentrer à Bruxelles, blessé et sans armée. — L'année suivante, accompagné de son épouse, il revint à la charge et mit le siège devant *Ostende*, occupé par les Hollandais. La ville, qui recevait des renforts par mer, résista pendant trois ans à tous les assauts, et l'on dit que plus de 50.000 hommes trouvèrent la mort dans ce siège meurtrier. Enfin, la place se rendit, mais ce n'était plus qu'un monceau de ruines. Malgré tous les efforts des archiducs pour la repeupler, elle resta longtemps encore à l'état de bourgade abandonnée.

**Trêve de douze ans (1609-1621).** — Ce siège mémorable n'arrêta point la guerre avec les Provinces Unies, et les hostilités continuèrent jusqu'en 1609.

Après bien des négociations, les Hollandais consentirent à conclure une trêve de douze ans, par laquelle le roi d'Espagne reconnaissait leur indépendance nationale. — Quant aux provinces belges, elles jouirent enfin, après tant de luttes acharnées, du calme et de la sécurité si nécessaires à l'industrie et au commerce. Sous la bienfaisante influence de la paix, on vit renaître le travail, l'ordre et la richesse; les villes, les églises et les fermes se relevèrent de leurs ruines; de nouvelles digues protégèrent les côtes flamandes contre les inondations, et les campagnes repeuplées se couvrirent de moissons.

**Mort des archiducs; avènement de Philippe IV (1621-1665).** — La trêve de douze ans n'était pas encore expirée que la mort d'Albert vint attrister les Belges, à qui il s'était rendu cher (1621). Comme il ne laissait pas d'enfant, notre pays fut ramené sous le régime espagnol. Isabelle perdit son rang de souveraine pour devenir simplement gouvernante des Pays-Bas au nom de son neveu, le roi d'Espagne *Philippe IV*. Celui-ci venait de succéder à son père Philippe III qui avait gouverné la monarchie espagnole pendant que les archiducs régnaient sur notre pays. Pour comble de malheur, la guerre recommença avec les Provinces-Unies. Isabelle ne put empêcher les Hollandais de s'emparer des villes de Bois-le-Duc, Venloo, Ruremonde et Maestricht. Elle mourut en 1633, laissant le pays appauvri et sans défense, malgré les efforts de son administration.

---

**Albert et Isabelle.** — *Portrait de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas* (fig. 8). — Ce tableau est de Rubens, peintre flamand (1577-1640), et se trouve au Musée royal de Bruxelles. — L'archiduc est représenté à mi-corps, debout derrière une balustrade. Il est vêtu de noir et porte la fraise (collerette) et les manchettes à tuyaux; il tient son feutre à la main droite; la main gauche est appuyée sur la garde de son épée; au cou, le collier de l'ordre de la Toison d'or.

*Portrait de l'archiduchesse Isabelle, souveraine des Pays-Bas* (fig. 9). — Ce tableau est de Rubens, peintre flamand (1577-1640), et se trouve au Musée royal de Bruxelles. — L'archiduchesse est habillée de noir; elle a la grande collerette et les manchettes à tuyaux; elle porte un diadème enrichi de pierres, et un collier de perles; elle tient un éventail à la main. — Ce portrait est le pendant du précédent. Tous deux furent peints par Rubens, en 1635, lors de l'entrée, à Anvers, du cardinal infant Ferdinand, frère de Philippe IV et gouverneur général des Pays-Bas : ils ont été découpés de l'arc de triomphe élevé place de Meir à cette occasion, et dont la décoration avait été confiée à Rubens et à Jordaens.



Fig. 8. — Portrait de l'Archiduc Albert, souverain des Pays-Bas.



Fig. 9. — Portrait de l'Archiduchesse Isabelle, souveraine des Pays-Bas.



**Bataille de Rocroi (1643).** — Trois ans avant que la Belgique ne retombât ainsi sous le gouvernement espagnol, se déclara en Allemagne, entre les protestants et l'empereur Ferdinand II une guerre qui dura de 1618 à 1648, d'où lui vint le nom de *guerre de trente ans*. Richelieu dirigeait alors la politique de France; il s'unit aux réformés d'Allemagne et des Provinces-Unies dans le but d'affaiblir la maison d'Autriche, qui régnait à la fois à Vienne et à Madrid. Les troupes espagnoles des Pays-Bas vinrent mettre le siège devant *Rocroi*; mais le jeune duc d'Enghien, — plus tard prince de Condé — leur livra bataille sous les murs de cette ville en 1643. Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, y fut complètement battu.

**Traité de Münster (1648).** — Les hostilités se terminèrent, en 1648, par la célèbre *paix de Westphalie*. Elle consacrait, par de sérieux avantages, les succès remportés par les protestants et leurs alliés : en Allemagne, la liberté de conscience fut de nouveau garantie aux réformés, et le morcellement de ce pays en 350 États indépendants abaissa, pour longtemps, la puissance de la maison d'Autriche. — Par le traité particulier de *Münster*, les Hollandais gardèrent toutes leurs conquêtes, c'est-à-dire la plus grande partie du Brabant septentrional; l'existence des Provinces-Unies fut solennellement reconnue par l'Europe; en haine de la maison d'Autriche-Hongrie, les puissances maintinrent, en faveur de la Hollande, la *fermeture de l'Escaut*, qui existait déjà en fait depuis la prise d'Anvers par Alexandre Farnèse. Cette mesure porta un coup mortel au commerce anversoïis, et par là, à la prospérité de nos provinces. Déjà, les négociants avaient fui les troubles dont notre pays était sans cesse le théâtre, pour se réfugier dans les villes de la Hollande; les navires désertèrent le port d'Anvers pour Rotterdam, et surtout pour Amsterdam, qui devint, en peu de temps, la première place marchande du monde. Actifs, industrieux et libres, possesseurs d'une marine puissante et de riches colonies, les habitants des Provinces-Unies recueillirent tout le fruit des luttes qui nous avaient coûté tant d'efforts et de sang. Quant aux Pays-Bas espagnols privés de leur principal débouché maritime, ils furent pour longtemps rejetés en dehors du mouvement commercial, et, plus que jamais, ils gémissaient dans l'indigence et l'abandon. — Et pourtant, là ne devaient point se borner leurs malheurs, car de nouvelles luttes allaient ensanglanter, puis morceler leur territoire, au cours de la longue période du règne du roi de France *Louis XIV*.

**Éclat des lettres, des sciences et des arts au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. —**

Vers cette époque, vécurent un grand nombre d'hommes célèbres, qui répandirent au loin, avec les productions de leur génie, la renommée et la gloire de notre pays. Dans les arts, s'illustra, au premier rang, *Pierre-Paul Rubens* (1577-1640), le chef de l'école flamande. Chargé par Isabelle de diverses missions diplomatiques auprès des cours étrangères, il enrichit de ses magnifiques tableaux les plus belles galeries de l'Europe : la *Descente de Croix*, qui se trouve dans la cathédrale d'Anvers, est regardée comme son chef-d'œuvre. Élève d'Otto Venius, il eut pour disciples des artistes qui devinrent eux-mêmes des maîtres distingués : *Van Dyck* (1599-1641), renommé surtout comme peintre de portraits; *Jordaens* (1593-1678), connu pour la vigueur de son pinceau; et les deux *Teniers*, qui excellaient dans la représentation des scènes de la vie flamande : leurs kermesses et leurs intérieurs de cabarets sont inimitables. Le sculpteur *François Duquesnoy* (1594-1642) était habile à reproduire, dans ses œuvres, les grâces naïves de l'enfance. Le musicien montois *Roland de Lassus* (1520-1594) avait enrichi son art de compositions remarquables. — Dans le domaine des lettres, nous citerons le savant *Juste-Lipse* (1547-1606), professeur à l'Université de Louvain; *Philippe de Marnix* (1538-1598), né à Bruxelles, à la fois poète et prosateur, et le jésuite *Jean Bolland*, qui commença, en 1653, la publication d'une célèbre collection, les *Acta sanctorum*, continuée après lui par les Bollandistes. — Parmi les savants, se distinguèrent : le géographe *Mercator* (1512-1594), né à Rupelmonde, qui publia, en 1569, la première carte dressée d'après la projection à laquelle il a laissé son nom; son ami *Ortelius* (1527-1598), d'Anvers, qui composa le premier atlas connu; le botaniste *Dodonée*, (1517-1585), de Malines, et le naturaliste *Van Helmont* (1577-1644), de Bruxelles; le mathématicien *Simon Stévin* (1548-1620), de Bruges, qui répandit l'usage des fractions décimales; et, entre tous, l'illustre *André Vésale* (1513-1564), le père de l'anatomie. Né à Bruxelles, il fut longtemps le médecin de Charles-Quint; bravant les préjugés de l'époque il osa, l'un des premiers, disséquer les cadavres humains, pour leur arracher le secret de notre organisme et de nos maladies, ce qui suscita contre lui des attaques nombreuses et passionnées. Au retour d'un pèlerinage, qu'il avait accompli en Palestine, il fut jeté par une tempête sur les côtes de l'île de Zante, où il mourut d'inanition.

## CHAPITRE III.

### GUERRES DE LOUIS XIV EN BELGIQUE.

**Traité des Pyrénées (1659).** — La paix de Munster n'avait point arrêté les hostilités entre l'Espagne et la France, dont les armées se livrèrent plusieurs combats à nos frontières. Le gouverneur des Pays-Bas, don Juan d'Autriche, fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV, perdit contre Turenne, en 1658, la bataille des *Dunes*. L'année suivante, les plénipotentiaires français et espagnols réunis dans l'île des Faisans, à l'embouchure de la Bidassoa, conclurent la *paix des Pyrénées*. Elle stipulait le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne, et la cession de l'Artois à la France comme dot de cette princesse. Ainsi fut définitivement perdu pour la Belgique ce pays d'Arras qui, cédé une première fois à Philippe-Auguste par Philippe d'Alsace, était revenu par héritage à Marguerite de Maele, femme de Philippe le Hardi.

**Guerre du droit de dévolution; traité d'Aix-la-Chapelle (1668).** — C'était un premier démembrement de nos provinces au profit de la France. Louis XIV, poussé par l'ambition et désireux de couvrir ses frontières du côté du nord, revint, dès lors, souvent à la charge contre la Belgique, dont la position servait bien ses projets : il réussit à en arracher, lambeau par lambeau, d'importants territoires. En 1665, mourut le roi d'Espagne Philippe IV. Il eut pour successeur son fils *Charles II*, qui régna de 1665 à 1700. Charles était né d'un second mariage de Philippe IV lequel, d'un premier mariage, avait eu Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. Invoquant une coutume du Brabant, dite *droit de dévolution*, en vertu de laquelle les enfants d'un premier lit étaient seuls héritiers de leurs parents, à l'exclusion des enfants nés d'un second mariage, Louis XIV réclama, du chef de sa femme, la plus grande partie des Pays-Bas. Pour appuyer ses prétentions, il lança sur la Flandre une armée française, qui s'empara du pays en une seule campagne. Mais les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Suède, effrayées de ses rapides progrès, formèrent la triple alliance et obligèrent Louis XIV à signer le *traité d'Aix-la-Chapelle*, en 1668 : le monarque français

conservait presque toutes ses conquêtes en Belgique, c'est-à-dire Charleroi, Binche, Ath, Tournai, Audenarde, Courtrai, Lille, Douai, Armentières et Bergues, ces quatre dernières pour toujours.

**Guerre de Hollande; traité de Nimègue (1678).** — Louis XIV voulut alors se venger des Pays-Bas, et agrandir en même temps son royaume en annexant cette riche contrée à ses États. Accompagné de Turenne et de Condé, il traversa le Rhin près de Nimègue et envahit la Hollande. Mais les Hollandais rompirent les digues qui leur avaient coûté tant de travail : les eaux recouvrirent le sol, et les campagnes n'offrirent bientôt plus aux regards qu'une vaste mer sans profondeur. Les Français obligés à la retraite, portèrent la guerre en Belgique, où ils gagnèrent la bataille de *Seneffe*. Les hostilités se terminèrent en 1678 par le *traité de Nimègue*, qui restituait à notre pays Charleroi, Binche, Ath, Audenarde et Courtrai, en échange de Valenciennes, Maubeuge et de plusieurs autres villes du Hainaut données à la France.

**Guerre de la ligue d'Augsbourg; traité de Rijswijck (1697).** — Louis XIV, non content de ces acquisitions successives, réclama bientôt à main armée Strasbourg, Luxembourg et plusieurs autres villes ayant *jadis* appartenu aux territoires qu'il avait déjà annexés ou qu'il revendiquait encore. Mais il vit se lever contre lui presque toute l'Europe coalisée : néanmoins, il parvint à soutenir victorieusement la lutte à toutes ses frontières. En Belgique, malgré l'échec qu'ils essayèrent à *Walcourt* en 1689, les Français s'emparèrent de Mons et de Namur, puis ils vainquirent les alliés à *Fleurus*, à *Steenkerque* et à *Neerwinden*. Sous les ordres du maréchal de Villeroi, ils allèrent ensuite assiéger Bruxelles : la ville fut livrée à un bombardement terrible, qui détruisit plus de quatre mille maisons (1695). Cette guerre, plus désastreuse encore que les précédentes, ne se termina qu'en 1697, par le *traité de Rijswijck* : Louis XIV restituait à l'Espagne toutes les villes qu'il lui avait prises depuis le traité de Nimègue, mais l'Artois, la Flandre française et le Hainaut français furent à jamais perdus pour la Belgique.

**Guerre de la succession d'Espagne; traités d'Utrecht (1713), de Rastatt (1714) et de la Barrière (1715).** — Peu de temps après, en 1700, le roi d'Espagne Charles II descendit dans la tombe, après avoir institué pour son héritier

un petit-fils de Louis XIV, qui prit le nom de *Philippe V*. Les Pays-Bas espagnols reconnurent le jeune souverain ; mais aussitôt, les grandes puissances de l'Europe se dressèrent de nouveau contre le potentat français. Cette fois encore, la Belgique fut le principal théâtre de la guerre, qui se fit de toutes parts avec fureur. Le duc de Marlborough, commandant en chef des alliés, remporta en 1706 la grande victoire de *Ramillies*, sur les troupes françaises qui avaient à leur tête le maréchal de Villeroi. Aidé du prince Eugène, chef de l'armée impériale, il infligea aux Français deux nouvelles et sanglantes défaites, à *Audenarde* en 1708, et à *Malplaquet* en 1709. Louis XIV, vaincu partout, demanda la paix, et le succès remporté par ses troupes à *Denain* décida les alliés à la conclure. — En 1713, on signa le traité d'*Utrecht*, qui mit fin aux hostilités et fut complété par les traités de *Rastatt*, 1714, et de la *Barrière*, en 1715. En vertu de ces conventions, qui partagèrent la monarchie espagnole entre le Bourbon Philippe V et son compétiteur le Habsbourg Charles VI, les Pays-Bas espagnols passèrent sous la souveraineté de l'Autriche et de l'empereur Charles VI ; la fermeture de l'Escaut fut maintenue au profit des Hollandais ; ceux-ci eurent, en outre, le droit de tenir garnison dans les places frontières de notre pays : Namur, Tournai, Menin, Warneton, Ypres et Furnes, afin d'opposer une *barrière* à de nouvelles entreprises de la France contre le Nord ; enfin, une contribution annuelle de 1.250.000 florins fut décrétée à charge de nos provinces, pour l'entretien de ces garnisons étrangères. — Nous ne faisons, en somme, que changer de maîtres : les Pays-Bas espagnols devenaient les *Pays-Bas autrichiens*.

## X. — PÉRIODE AUTRICHIENNE.

(1714-1794.)

### I. — Charles VI (1714-1740).

**Le marquis de Prié.** — L'empereur Charles VI, en récompense des services que le prince Eugène lui avait rendus dans les précédentes campagnes, confia à ce général le gouvernement des provinces qui venaient de lui échoir, et qui prirent le nom de *Pays-Bas autrichiens*. Mais le prince

**La Grand'Place de Bruxelles** (fig. 10). — De toutes les places similaires, la Grand'Place de Bruxelles a le mieux conservé le caractère communal du Moyen Age et de la Renaissance. L'Hôtel de Ville, la Maison du Roi et les anciennes maisons de corporations qui l'entourent entièrement forment un ensemble imposant de constructions auxquelles la richesse de l'ornementation, les pignons pittoresques, les façades rehaussées de dorures donnent l'aspect le plus original et le plus varié. — La photographie ci-jointe reproduit partiellement deux des côtés de la Grand'Place. L'élégant édifice qui se voit à gauche, à l'avant-plan, est la *Maison du Roi* ou *Broodhuis* (halle au pain); il fut construit sous Charles-Quint sur l'emplacement d'un autre bâtiment qui avait servi de halle au pain : de là son nom de Brodhuis. Il devint le siège de plusieurs tribunaux chargés de veiller aux intérêts du domaine : d'où lui est venue la dénomination abusive de *Maison du Roi*. Complètement démoli, puis réédifié sur le même plan et d'après le style primitif, il a été achevé en 1835. — Plus loin, et toujours à gauche, s'observe une série de constructions à pignons : ce sont d'anciennes maisons de corporations, notamment la *Maison des tailleurs*; comme la plupart des édifices de la Grand'Place, elles furent considérablement endommagées lors du bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroy en 1695, et leur reconstruction date en général de 1697. — Il en est de même du grand bâtiment qui occupe à lui seul à peu près toute une aile de la place, celle du fond dans la présente photographie; c'est la *Maison des ducs de Brabant*, ayant appartenu à plusieurs corporations et dont le nom provient d'une vingtaine de statues de ducs de Brabant qui ornent les pilastres de la façade. — La Grand'Place de Bruxelles a été témoin de manifestations et d'événements célèbres de notre histoire. Elle a connu des tournois somptueux et des fêtes magnifiques; elle a vu se dérouler cortèges et processions (*omnegangen*). C'est là que, le 5 juin 1568, les comtes d'Egmont et de Hornes périrent sous la hache du bourreau; la aussi que, le 19 septembre 1719, Anneessens monta sur l'échafaud. (Voir page 134 : *Épisode des journées de septembre*.)

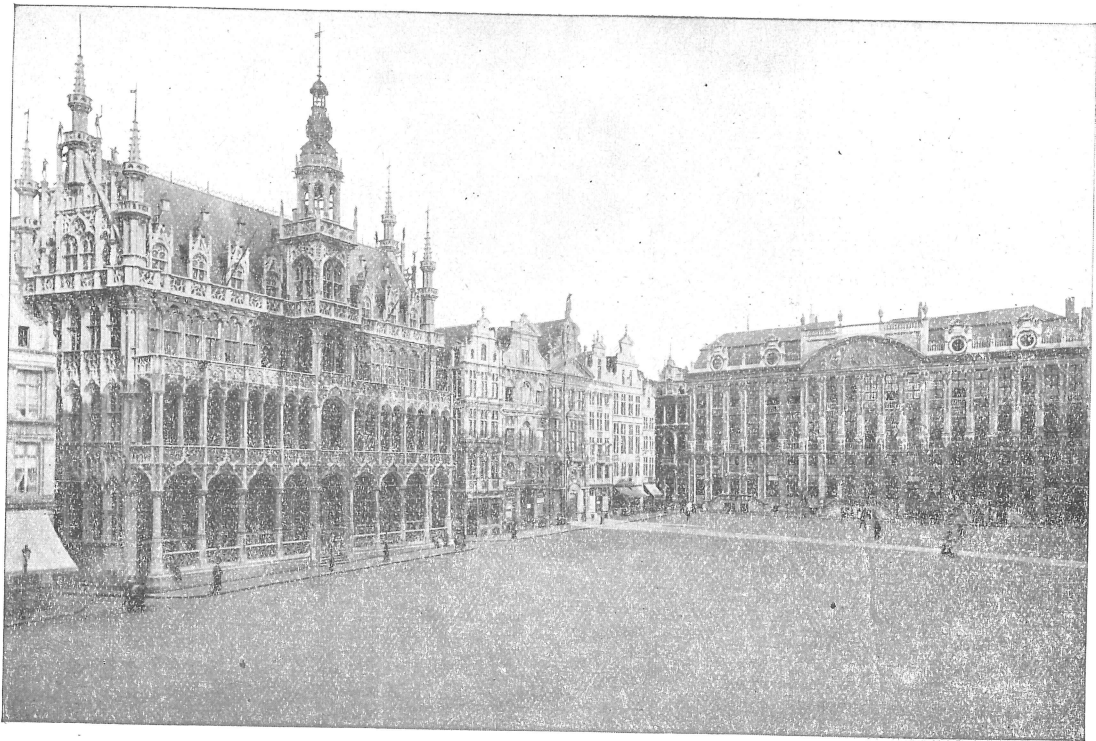


Fig. 10. — La Grand'Place de Bruxelles.

Eugène, occupé alors à combattre les Turcs, se fit remplacer dans notre pays par le marquis de Prié : c'était un gentilhomme piémontais, au caractère impérieux et absolu. Habitué au despotisme des cours étrangères, il ne sut pas comprendre les aspirations des Belges, qui n'avaient pas oublié leurs anciennes franchises, et il se fit bientôt détester par un acte aussi odieux qu'impolitique : le supplice d'*Anneessens*.

**Anneessens.** — *François Anneessens*, l'une des plus nobles victimes de la tyrannie étrangère, était un simple artisan de Bruxelles. Mais il avait acquis, par son intelligence et par de nombreuses lectures, une instruction bien rare chez un homme de son temps et de sa condition. Il s'attachait surtout aux souvenirs du passé, aux gloires de la patrie, et, la journée achevée, il aimait à entretenir ses compagnons, hommes du peuple comme lui, des libertés et de la puissance des anciennes communes. Ses connaissances étendues, ses manières affables et son éloquence vraiment populaire le rendirent cher aux gens de métier, qui l'éluèrent syndic de la nation de Saint-Nicolas, l'un des neuf groupes de métiers de la ville de Bruxelles.

**Son arrestation.** — Bien que dépouillées depuis longtemps de leurs antiques privilèges, les nations avaient conservé le droit de voter l'impôt communal. Quand le marquis de Prié, poussé par le besoin d'argent, voulut établir de nouvelles taxes, les métiers s'y opposèrent, parce qu'ils en trouvaient la répartition injuste. Les syndics des nations refusèrent même de prêter le nouveau serment qu'on leur demandait et, des désordres ayant éclaté à ce propos, le marquis de Prié saisit ce prétexte pour introduire dans la ville plusieurs régiments autrichiens. Cinq des principaux syndics furent arrêtés ; parmi eux se trouvait Anneessens, qui fut la victime d'une perfidie : appelé chez un colonel autrichien pour une fourniture concernant son métier, il s'y rendit en toute confiance. Mais à peine y était-il entré qu'on se saisit de sa personne ; puis on le conduisit, entre deux haies de soldats étrangers, à la prison de la Steenpoorte, où il fut enfermé dans un étroit cachot.

**Son procès et sa condamnation.** — Son procès, aussi injuste et odieux que son arrestation, commença aussitôt. Anneessens était accusé d'avoir excité le peuple au pillage et à la rébellion : on lui refusa non seulement un défenseur, mais encore une plume et de l'encre pour écrire sa justi-



fication. Il fut tenu au secret le plus rigoureux, et l'on fit même venir un maçon pour murer les étroites lucarnes de sa misérable cellule. — Malgré la soumission des métiers, qui espéraient par là obtenir la clémence des juges et sauver la vie d'Anneessens, celui-ci fut condamné à mort. En vain, les membres les plus influents de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie allèrent implorer sa grâce auprès du gouverneur; le marquis de Prié fut inflexible, et il ordonna l'exécution immédiate de celui qu'il appelait le chef de la rébellion.

**Son exécution (1719).** — Elle eut lieu le 19 septembre 1719. Jeté, pieds et poings liés, dans la charrette des condamnés, comme le plus vil des malfaiteurs, Anneessens fut conduit devant ses juges pour entendre la lecture de son arrêt de mort. S'adressant au tribunal: « Vous m'avez offert, dit-il, 8,000 florins pour prêter le nouveau serment; j'ai refusé, et voilà pourquoi je suis ici. » Le chancelier de Brabant ayant achevé de lire la sentence, on demanda, selon l'usage, à Anneessens de la signer et d'implorer le pardon de la justice: « Jamais! » s'écria-t-il. — Ce fut son dernier mot. Remonté sur la charrette fatale, il fut conduit sur la Grand'Place, devant cet hôtel de ville où il avait siégé tant de fois dans les conseils de la commune, et à l'endroit même où étaient morts, un siècle et demi auparavant, les comtes d'Egmont et de Hornes, comme lui nobles victimes de l'oppression étrangère. Arrivé sur l'échafaud, il voulut parler au peuple, mais un roulement de tambours couvrit sa voix: alors il se plaça sur le billot, et aussitôt la hache du bourreau fit rouler à terre sa tête vénérable. — Le peuple, qui aimait d'instinct le courageux défenseur de sa cause, le pleura comme un martyr de la liberté. Le lendemain de son supplice, un service funèbre fut célébré dans toutes les églises de Bruxelles, au milieu d'une foule immense et recueillie. A l'issue de l'office, un grand nombre de personnes se rendirent sur le lieu de l'exécution: elles y recueillirent pieusement les grains de sable encore teints du sang du héros populaire.

**Compagnie des Indes.** — Depuis que le traité de Münster avait décrété la fermeture de l'Escaut, les navires marchands avaient déserté la rade d'Anvers. Ils auraient pu cependant aborder encore sur nos côtes, car le port d'Ostende leur restait ouvert: en 1720, un vaisseau, le *Prince Eugène*, venant des Indes, y débarqua une cargaison qui fut vendue

500.000 couronnes d'or et rapporta aux armateurs cent pour cent de bénéfice. Cette tentative heureuse devait en provoquer d'autres et, en 1723, l'empereur Charles VI autorisa la création de la *Compagnie des Indes*, dont le siège fut fixé à Ostende : elle avait pour but le commerce maritime de notre pays avec le Bengale et les contrées les plus riches de l'Extrême-Orient. Plusieurs navires furent aussitôt équipés par la société ; mais les premiers succès de cette entreprise naissante excitèrent la jalousie des Provinces-Unies et de l'Angleterre, qui y voyaient déjà la ruine de leur commerce. Elles réclamèrent l'abolition de la Compagnie d'Ostende auprès de Charles VI, et l'empereur, afin d'obtenir l'adhésion de ces deux puissances à la *Pragmatique Sanction*, prononça la suspension de la société, en 1727, puis sa dissolution, en 1731 : ainsi nos intérêts les plus chers furent de nouveau sacrifiés aux nécessités de la politique étrangère. — Malgré cet abandon, nos pères revirent cependant d'heureux jours sous le règne réparateur de *Marie-Thérèse*.

## II. — Marie-Thérèse (1740-1780).

**Guerre de la succession d'Autriche; traité d'Aix-la-Chapelle (1748).** — L'empereur Charles VI, n'ayant point de fils, voulut assurer sa succession à sa fille aînée *Marie-Thérèse*, au moyen de la *Pragmatique Sanction*. Mais à peine eut-il fermé les yeux, en 1740, que Marie-Thérèse fut assaillie de tous côtés : les Français, notamment, se jetèrent sur les Pays-Bas autrichiens. Sous les ordres du maréchal de Saxe, ils s'emparèrent de Tournai et remportèrent près de cette ville, en 1745, la grande victoire de *Fontenoy* sur les Anglais et les Hollandais, alliés de Marie-Thérèse. Ce succès leur permit de marcher sur Bruxelles, dont ils se rendirent maîtres : le roi Louis XV, en personne, fit son entrée triomphale dans la ville et déclara les Pays-Bas autrichiens incorporés au territoire français. En 1746, ses troupes furent encore victorieuses à *Rocour*, près de Liège; puis, en 1747, à *Laeffeld*, à l'ouest de Maestricht. Pendant trois ans, nos provinces, traitées en pays conquis et livrées à la rapacité du vainqueur, furent soumises à toutes sortes d'impôts, de taxes et d'exactions. Enfin, le traité d'*Aix-la-Chapelle*, conclu en 1748, mit fin aux luttes sanglantes qui déchiraient l'Europe depuis huit ans, et fit rentrer la Belgique sous la domination de l'Autriche.

**Progrès matériels.** — L'impératrice ne pouvant quitter sa capitale, avait confié, en 1744, le gouvernement de nos provinces à son beau-frère, *Charles de Lorraine*. Elle n'aurait pu faire un meilleur choix, car Charles était un prince sage et éclairé, doué d'un cœur noble et généreux. Il s'occupa de cicatriser les plaies que les guerres précédentes avaient faites au pays : et, grâce à lui, Marie-Thérèse eut un règne plus bienfaisant encore que celui d'Albert et d'Isabelle après la désastreuse révolution du xvi<sup>e</sup> siècle. — Le nouveau gouverneur favorisa les relations commerciales par la construction de grandes chaussées et la création de nombreux canaux, comme celui de Louvain au Rupel, qui fut achevé en 1753. La Durne et la Dendre furent aussi canalisées, et l'on améliora le canal de Gand à Ostende, qui s'était ensablé par endroits. Charles ranima l'industrie nationale en important de Vienne dans notre pays le travail de la carrosserie et en encourageant la fabrication des tapis, des draps et des dentelles. — Bruxelles surtout dut à Charles de Lorraine de nombreux embellissements; par ses ordres, le Parc fut converti en promenade publique et bordé de rues monumentales, appelées aujourd'hui rue *Royale* et rue de la *Loi*. Dans cette dernière, on éleva, sur l'emplacement de l'ancienne maison de Charles-Quint, l'hôtel du Conseil de Brabant, devenu plus tard notre Palais de la Nation. Toutes ces améliorations assurèrent du travail à la classe ouvrière, et la Belgique jouit d'une prospérité matérielle inconnue depuis longtemps.

**Progrès intellectuels.** — L'impératrice et son beau-frère n'attachaient pas moins d'importance au développement intellectuel et moral de la nation. Marie-Thérèse institua, pour organiser l'enseignement à tous les degrés, la *commission royale des études*. Elle protégea efficacement l'université de Louvain et créa à Anvers une école militaire; en remplacement des collèges de jésuites disparus avec la suppression de la Compagnie de Jésus, elle fit établir, dans les principales villes, des écoles appelées *collèges thérésiens*, où la jeunesse vint se préparer aux études supérieures. — Les sciences, les lettres et les arts, honorés par les souverains, prirent un nouvel essor; nous pouvons citer avec orgueil, parmi les savants et les artistes de cette époque : nos compatriotes les sculpteurs *Delvaux*, de Gand, et *Godecharle*, de Bruxelles; l'architecte *Laurent Dewez*, qui restaura de nombreuses églises d'abbayes et, du pays de Liège, le grand musicien *Grétry*. Afin de favoriser encore le développement intellectuel

de la nation, Marie-Thérèse fonda à Bruxelles, en 1772, une *Académie impériale*, devenue aujourd'hui l'*Académie royale de Belgique*. — En même temps, l'impératrice, de concert avec le gouverneur, travaillait à réparer les abus par de sages règlements, faisant régner partout, avec l'abondance, la paix et la justice.

**Mort de Charles de Lorraine et de Marie-Thérèse (1780).** — Les Belges qui n'avaient jamais connu tant de bonheur, avaient voué une affection sans bornes aux princes qui leur assuraient tous ces bienfaits. Du vivant même de leur gouverneur, ils lui avaient élevé une statue à Bruxelles, et bien que Marie-Thérèse ne fût jamais venue en Belgique, elle y jouissait d'une popularité immense : nos ancêtres la vénéraient comme la *mère de la patrie*. Aussi le deuil public fut-il sincère et profond, quand on apprit la mort de Charles de Lorraine, suivie bientôt de celle de l'impératrice (1780). — Avec ces princes vénérés, disparaissait, pour les Belges, une ère de paix et de prospérité, qu'ils ne devaient retrouver que cinquante ans plus tard.

### III. — Joseph II (1780-1790).

§ 1. — Son règne jusqu'à la Révolution brabançonne.

**Premiers actes de son règne.** — A peine monté sur le trône, *Joseph II* se hâta de faire évacuer, puis démanteler les places fortes que les Hollandais occupaient encore en Belgique, en vertu du traité de la Barrière. Ensuite, il réclama la libre navigation sur l'Escaut et la réouverture de cette grande artère maritime, si nécessaire à la prospérité de nos provinces. Mais, dépourvu de flotte, il ne pouvait lutter avec avantage contre les Provinces-Unies et l'Angleterre, qui redoutaient, pour leur commerce, la concurrence du port d'Anvers; les négociations entamées ne purent aboutir, et Joseph II se contenta, par le traité de *Fontainebleau* (1785), d'une indemnité de dix millions de florins dont il fut seul à profiter : l'Escaut resta fermé.

**Son caractère.** — Ami des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle et partisan convaincu de leurs doctrines, Joseph II était, avant tout, un réformateur, un adversaire déclaré des coutumes nationales et des anciens usages. Souverain d'un vaste empire, il affectait sur le trône une simplicité outrée et un suprême dédain de l'étiquette : ainsi, quand il vint se faire inaugurer en Belgique, il traversa nos provinces en cabriolet et fit son entrée dans ses

bonnes villes en fort modeste équipage ; il fit contremander les illuminations et les fêtes que les Belges avaient projetées en son honneur. A Bruxelles, il se plaisait à se promener dans les rues, à pied et sans escorte, et à aller s'asseoir sans cérémonie à la table de quelque bon bourgeois ; enfin, quand il se rendait à Sainte-Gudule, il dédaignait généralement d'occuper son trône impérial pour se placer sur une simple chaise, comme le premier venu.

**Ses réformes.** — Animé du désir d'innovations qui distingue son époque, Joseph II entreprit de réformer complètement la société d'alors. C'était une œuvre gigantesque et une tâche bien au-dessus de ses forces, car il voulait *l'accomplir du jour au lendemain*, par de simples décrets, et sans tenir compte des mœurs, des habitudes et des institutions séculaires de nos populations. Il convient toutefois de remarquer que la plupart des réformes tentées par Joseph II ont été réalisées après lui et figurent depuis longtemps dans notre législation. Telles sont : la liberté de conscience, que l'empereur proclama par l'*Édit de tolérance* de 1781, déclarant les protestants admissibles aux emplois publics, comme les catholiques ; la division du pays en neuf provinces ou cercles uniformément administrés ; la réorganisation de la justice et la création de tribunaux de première instance, d'appel et de revision ou cassation ; la remise aux magistrats des registres de l'état-civil, tenus jusqu'alors par le clergé ; l'institution du mariage civil ; l'abolition des anciennes corporations des communes, et l'interdiction d'enterrer dans les églises et d'établir les cimetières à l'intérieur des villes. — D'un autre côté, l'empereur supprima tous les séminaires diocésains et, pour en tenir lieu, il fonda un séminaire *filial* à Luxembourg et un séminaire *général* à Louvain. Il abolit ceux des ordres religieux qu'il qualifiait « d'inutiles, » mais il laissa subsister ceux qui avaient pour but l'enseignement de la jeunesse et le soin des malades. Il interdit les processions, les cavalcades populaires et les vieilles kermesses flamandes : il voulut même fixer la date et les divertissements des fêtes locales, et réglementer les cérémonies du culte, les chants des églises, le costume des religieuses et jusqu'au nombre de cierges à allumer sur les autels : ce qui amena le roi de Prusse à l'appeler, par ironie, *le roi-sacristain*.

**Mécontentement des Belges.** — Ces réformes bouleversaient de fond en comble l'organisation politique et religieuse de notre pays, ainsi que les

coutumes et les traditions populaires. En outre, plusieurs d'entre elles étaient *illégal*es, puisqu'elles violaient la constitution des divers États et que l'empereur les avait décrétées *de sa propre autorité*. Aussi, en Belgique, elles mécontentèrent tout le monde, le peuple et la bourgeoisie, comme le clergé et la noblesse. L'opposition alla grandissant de jour en jour; en 1787, les États du Brabant et, l'année suivante, ceux du Hainaut refusèrent de voter les subsides : l'empereur les cassa. Nombre de Belges se retirèrent en pays voisins, où ils organisèrent la *Révolution brabançonne*.

§ 2. — La Révolution brabançonne (1789-1790).

**Combat de Turnhout (1789).** — Nous venons de voir la cause de cette révolution qui, après d'heureux débuts, échoua par suite de la division des Belges. Réunis les uns à *Bréda*, les autres à *Hasselt*, les émigrés avaient organisé une petite armée, dont ils confièrent le commandement à un brave officier de Menin, le colonel *Vander Mersch*. A la tête d'environ 3.000 hommes, celui-ci pénétra dans la Campine et s'avança jusqu'aux portes de Turnhout. — Il apprit alors qu'une armée autrichienne marchait à sa rencontre et se trouvait déjà aux abords de la place. Avec sa troupe mal armée, mal équipée, il ne pouvait songer à attaquer l'ennemi en rase campagne; il se décida donc à se fortifier dans la ville : des barricades furent élevées au moyen de chariots, de meubles, de tonneaux amoncelés; des postes de soldats furent placés chez les habitants, tous dévoués aux patriotes. Les Autrichiens, avec quelques pièces de canon, réussirent à franchir les barricades et à pénétrer dans la ville. Ce fut leur perte : leur cavalerie et leur artillerie ne pouvaient manœuvrer dans les rues étroites; les volontaires s'emparèrent même de leurs canons, qu'ils tournèrent contre eux. Puis une vive fusillade, partant des fenêtres, des soupiraux des caves, du cimetière et du clocher de l'église, vint les cribler de balles : ils se trouvaient entourés d'ennemis, au milieu d'un cercle de feu. A la fin, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils battirent en retraite.

A la nouvelle de cette victoire, la Flandre et le Brabant se soulevèrent : en quelques semaines, les Autrichiens furent chassés de Bruges, Gand, Bruxelles, Louvain et Mons, et toute la contrée située au Nord de la Meuse fut délivrée du joug de l'étranger. Joseph II, constatant que ses réformes avaient produit un soulèvement qu'il ne pouvait plus réprimer, se montra

disposé à les abolir et fit savoir qu'il abrogerait les décrets illégaux qu'il avait pris ; mais il était trop tard : le mouvement révolutionnaire ne pouvait plus être enrayé. Les députés des provinces, réunis à Bruxelles, proclamèrent l'indépendance des *États-Belgiques-Unis* (11 janvier 1790).

**Vander Noot et Vonck.** — Mais quand il fut question d'organiser le nouvel État, les Belges ne purent se mettre d'accord : deux partis se formèrent ayant pour chefs deux avocats de Bruxelles, *Vander Noot* et *Vonck*, qui avaient pris une part active à la révolution brabançonne. *Vander Noot* voulait le retour aux anciennes coutumes et le rétablissement des vieilles institutions du pays : il réclamait, notamment, le maintien des trois ordres et de la foi catholique comme religion d'État. — Les *Vonckistes*, qui formaient le parti le moins nombreux, demandaient, au contraire, l'abolition des privilèges, c'est-à-dire l'égalité civile et le développement des libertés publiques, particulièrement la liberté de conscience. — Tandis que cette rivalité engendrait des désordres à Bruxelles, les Autrichiens, qui n'avaient point quitté le Luxembourg, en profitèrent pour reprendre l'offensive et reconquérir toutes nos provinces. Quant aux insurgés, les uns firent leur soumission, les autres quittèrent le pays, et peu à peu s'effacèrent les dernières traces de la stérile Révolution brabançonne.

Joseph II était mort dans l'entretemps, le 20 février 1790, après un règne agité de dix ans, miné par le chagrin. « Gand pris a été mon agonie ; Bruxelles abandonné, ma mort, » dit-il en mourant. Il aurait voulu pour son tombeau l'épithaphe suivante, qui résume bien sa vie : « Ci-gît un prince qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. » Il eut pour successeur son frère *Léopold II*, qui ne lui survécut que deux ans et qui fut remplacé lui-même par l'empereur *François II*.

#### IV. — La principauté de Liège.

**La neutralité liégeoise.** — Après leurs luttes désastreuses contre la maison de Bourgogne, les Liégeois résolurent de ne plus se mêler aux querelles de leurs voisins. En 1477, à la mort de Charles le Téméraire, le dernier prince bourguignon dont ils avaient eu tant à souffrir, ils convinrent de rester étrangers à tous les conflits extérieurs : ainsi fut proclamée la *neutralité liégeoise*, qui fut admise et reconnue par les puissances voisines en 1492.

Elle fut souvent enfreinte par les belligérants et parfois inobservée par les Liégeois eux-mêmes. Mais elle ne fut dénoncée qu'une seule fois : en 1518, le prince-évêque Érard de la Marck décida le peuple à renoncer à la neutralité pour faire alliance avec Charles-Quint. Mais soixante ans à peine étaient écoulés, que les Liégeois se mirent à regretter leur ancienne neutralité et, dès 1577, ils en proclamèrent le renouvellement.

Elle dura ensuite autant que la principauté elle-même, c'est-à-dire jusqu'en 1794. Elle ne préserva pas toujours les Liégeois des horreurs de la guerre ; malgré la neutralité, le pays fut fréquemment envahi, occupé et pillé. On s'y livra des batailles. Mais, la guerre finie, la principauté invoquait sa neutralité pour se débarrasser de l'étranger, se ressaisir et retrouver sa liberté. Si mal observée qu'elle ait été, la neutralité valut aux Liégeois un avantage inappréciable : celui de sauvegarder l'intégrité du territoire et de maintenir l'indépendance de la patrie.

**Les princes-évêques de Bavière ; Chiroux et Grignoux.** — Avant le xvii<sup>e</sup> siècle, s'ouvrit la période des princes-évêques de la maison de Bavière : *Ernest, Ferdinand et Maximilien de Bavière* occupèrent successivement le siège épiscopal. Ces souverains furent à la fois évêques de Liège et de plusieurs autres principautés allemandes. Ce fut un malheur pour le pays : presque toujours absents, d'esprit dominateur, ils méconnurent les aspirations des Liégeois et ne tardèrent pas à se brouiller avec eux. La lutte de la Cité, avide d'indépendance, contre ces princes étrangers, ensanglanta la principauté comme aux pires époques du conflit entre les grands et les petits. En moins d'un demi-siècle, un bourgmestre fut assassiné et cinq montèrent sur l'échafaud. Le premier et le plus populaire fut *Sébastien La Ruelle* : il fut traîtreusement occis, dans un banquet, par le comte de Warfusée, réfugié espagnol qui avait cru se concilier par cet attentat la faveur du prince-évêque (1637).

La mort de La Ruelle ne fit que rendre plus vive l'hostilité entre les *Chiroux* et les *Grignoux* : ainsi se désignaient les partisans du prince-évêque d'une part, et leurs adversaires, d'autre part. Grâce surtout à l'appui des forces allemandes que le prince-évêque tirait de ses principautés rhénanes, la lutte aboutit à l'écrasement des Grignoux et à la ruine des prétentions populaires. Par son *Règlement de 1684*, Maximilien de Bavière mit fin aux troubles en instaurant, pour les élections communales,



un régime qui annihilait le principe de la souveraineté nationale reconnue par la paix de Fexhe. Liège cessa d'être une commune indépendante et toute activité politique s'éteignit pour longtemps.

**La Révolution liégeoise (1789-1791).** — Cette période de calme dura tout un siècle, au cours duquel Liège connut le règne éclairé du prince-évêque *Velbruck*, qui protégea les arts et les lettres. Mais l'agitation politique recommença sous l'avant-dernier souverain, *Hoensbroeck*. La principauté subissait alors le contre-coup des événements qui se déroulaient en France. En 1789, des troubles éclatèrent à l'occasion de la fermeture, à Spa, d'une nouvelle maison de jeu ouverte sans l'autorisation du prince. Les mécontents réclamèrent l'abolition du Règlement de 1684 et la restauration du régime de la Paix de Fexhe.

C'est par la journée du 18 août 1789 que commença la Révolution liégeoise. *Bassenge* et d'autres « patriotes » entraînèrent la foule à l'hôtel de ville, exigèrent la démission des magistrats en fonctions et acclamèrent comme bourgmestres *Fabry* et *de Chestret*. Une députation se rendit ensuite à Seraing, résidence de campagne des princes-évêques : Hoensbroeck fut ramené à Liège et contraint de ratifier la nomination des nouveaux bourgmestres. — Mais peu après, le prince se réfugia en Allemagne. En son absence, l'assemblée des États nomma un mambour et elabora une constitution qui rétablissait les institutions antérieures au Règlement de 1684. Hoensbroeck refusa de la reconnaître. Sur ces entrefaites, l'Empire intervint. Le 12 janvier 1791, les soldats autrichiens pénétrèrent sans résistance dans la ville, et les principaux « patriotes » en sortirent pour se réfugier en France.

**Fin de la principauté : 1794.** — Les événements se précipitèrent. Bientôt après, les troupes républicaines s'emparèrent de tout notre pays : en 1794, la principauté de Liège fut incorporée à la France et son dernier prince-évêque, *Méan*, qui avait succédé à Hoensbroeck, prit à son tour le chemin de l'exil.

---

## XI. — LA BELGIQUE

SOUS LE RÉGIMÉ FRANÇAIS.

(1794-1814.)

**Conquête de la Belgique : bataille de Jemappes (1792).** — Pendant que la Révolution brabançonne et la Révolution liégeoise agitaient notre pays, une autre, bien plus importante par ses résultats, s'accomplissait en France : la royauté était abolie et remplacée par la république (1792). Mais l'Autriche et la Prusse avaient pris fait et cause pour le roi Louis XVI; la guerre éclata, et, tout naturellement, elle eut encore pour théâtre la Belgique, que l'on a si justement appelé le *champ de bataille de l'Europe*. Plusieurs armées françaises attaquèrent notre pays : le général Dumouriez remporta, en 1792, la célèbre victoire de *Jemappes* sur les Autrichiens et fit son entrée à Liège : ces succès valurent à la France la possession des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège.

**La Terreur en Belgique (1793).** — Mais les républicains se firent bientôt détester dans notre pays par leurs violences et leurs excès. L'odieux régime de la *Terreur*, qui portait le deuil et l'effroi sur tous les points de la France, fit son apparition en Belgique. A la suite des armées, une foule de misérables, formant la lie de la population parisienne, s'étaient jetés sur notre pays, comme sur une proie assurée, La Belgique entière fut mise au pillage par ces bandes de forcenés : gens rapaces et cruels, ils rançonnèrent les villes et les campagnes, incendièrent les fermes, les abbayes et les châteaux, et firent planer la terreur sur toute la contrée. En même temps, les nobles suspects furent pourchassés par les conventionnels, qui confisquèrent leurs biens; les prêtres réfractaires furent poursuivis avec toute la rigueur des lois républicaines. Puis les cérémonies du culte furent interdites : on abattit les croix des églises, et l'on fondit les cloches pour en faire des canons et des pièces de monnaie. — Plus tard, les commissaires de la République française achevèrent de ruiner la Belgique par leurs réquisitions

en argent et en fournitures de toute espèce : ils enlevèrent à nos provinces plus de quatre-vingts millions, qui furent en grande partie transportés à Paris sur des chariots. — De plus, on introduisit en Belgique le cours forcé des *assignats*, qui n'eurent bientôt plus que le centième de leur valeur. Il en résulta des pertes incalculables, et l'on vit les magistrats de Bruxelles protester en ces termes auprès des autorités françaises : « Quand vous nous aurez enlevé tous nos cuirs, nos toiles et nos draps, sera-ce avec des assignats que nous ferons des souliers, des habits et des chemises? Mangerons-nous des assignats quand nous n'aurons plus de pain? Bientôt même nos ouvriers n'auront plus d'outils pour travailler, et il ne nous restera que les yeux pour pleurer, en attendant que la mort les éteigne? »

**Bataille de Neerwinden (1793) et de Fleurus (1794).** — En présence de ces exactions continuelles, les Autrichiens, qui venaient de rentrer en Belgique, y furent accueillis en libérateurs par les populations. Le feld-maréchal de Cobourg, oncle de notre premier roi, remporta sur les Français, en 1793, dans la plaine de *Neerwinden*, près de Landen, une victoire qui replaça momentanément nos provinces sous l'autorité de l'Autriche. — Mais à la suite de la bataille de *Fleurus*, gagnée en 1794 par le général Jourdan, la Belgique fut ramenée de nouveau et définitivement sous la domination française. Le 1<sup>er</sup> octobre 1795, la Convention prononça l'annexion des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège à la République française; deux ans plus tard, cette situation fut sanctionnée par le traité de *Campo-Formio* (1797), conclu entre le général Bonaparte et l'empereur François II.

**Organisation de la Belgique.** — Nos nouveaux maîtres s'occupèrent sans retard d'organiser la Belgique, dont le sort se trouva désormais lié à celui de la France. Notre sol fut divisé, comme le territoire français, en départements, tirant leur nom de quelque particularité physique. Ils étaient au nombre de neuf, et correspondaient à peu près à nos provinces actuelles : celui de la *Dyle* avait pour chef-lieu Bruxelles; celui de *Jemappes*, Mons; de la *Lys*, Bruges; de l'*Escaut*, Gand; des *Deux-Nèthes*, Anvers; de la *Meuse inférieure*, Maestricht; de l'*Ourthe*, Liège; de *Sambre-et-Meuse*, Namur; et des *Forêts*, Luxembourg. — Les départements des Deux-Nèthes et de l'Escaut s'avançaient jusqu'aux bouches de ce dernier fleuve, et la Convention, ayant décrété la *liberté de l'Escaut*, rendit par là une vie nouvelle au commerce d'Anvers. — La *conscription*, déjà établie en France,

fut introduite dans notre pays, et nos pères allèrent servir la république, comme plus tard l'empire, sur tous les points de l'Europe. — Les rigueurs de la conscription, autant que la proscription du culte catholique, amenèrent, en 1798, un soulèvement des populations villageoises en Flandre, en Campine et dans la partie allemande du Luxembourg : ce fut la *Guerre des Paysans*, à laquelle mirent fin, non sans combats sanglants, les colonnes républicaines envoyées dans les régions en révolte. — En 1801, le premier consul Bonaparte conclut avec le pape Pie VII le *Concordat*, qui rétablit le culte catholique et rendit les églises à leur destination. Cette convention attribuait au gouvernement la nomination des évêques, au pape leur institution canonique, et assurait au clergé un traitement annuel en compensation des biens dont il avait été spolié.

**Napoléon I<sup>er</sup> et la Belgique.** — Sous l'empire, les Belges prirent une part glorieuse aux campagnes de Napoléon I<sup>er</sup> : aussi le souvenir de ce grand capitaine, l'idole de ses soldats, est-il resté longtemps vivace dans notre pays, parmi ses anciens et fidèles compagnons d'armes. Malheureusement, si le sang belge coula dans les champs d'Austerlitz, sous les murs de Saragosse, et en vingt autres lieux, ce fut sans profit pour la patrie : la Belgique eut alors à déplorer la perte de milliers de ses enfants. — Mais, d'un autre côté, le règne de Napoléon fut marqué par d'utiles réformes, consignées pour la plupart dans le *Code civil*, que l'on mit en vigueur dans tout l'empire. La Belgique dut aussi à l'empereur l'exécution de grands travaux d'utilité publique. Napoléon visita à diverses reprises notre pays, qui devait être, dans sa pensée, le boulevard de sa lutte contre l'Angleterre, son éternelle ennemie. Anvers surtout lui fut redevable d'importantes améliorations : il y fit creuser deux grands bassins, et bâtir un arsenal et des chantiers de construction. A cause de la situation de cette ville vis-à-vis de Londres, il l'appelait « un pistolet braqué sur le cœur de l'Angleterre, » et il voulait en faire le premier port militaire de son vaste empire. — Napoléon n'avait pas moins à cœur de combattre l'Angleterre sur le terrain économique : c'est dans ce but qu'il avait décrété le blocus continental et qu'il se fit le protecteur zélé de nos industries nationales. Dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les Anglais avaient inventé la machine à filer ou *Mull Jenny*, et ils avaient décrété des peines sévères contre quiconque ferait connaître à l'étranger cette nouvelle mécanique. Cependant, en 1800,

*Liévin Bauwens* en rapporta le modèle à Gand : aussitôt Napoléon aida à fonder dans les Flandres de nombreuses filatures, et l'industrie cotonnière y devint, en peu de temps, très florissante.

**Congrès de Vienne (1815).** — Mais la chute de Napoléon, amenée par la désastreuse campagne de Russie, vint changer de nouveau les destinées de la Belgique. A la suite de sanglants revers, l'empereur dut abdiquer et il se retira à l'île d'Elbe, en 1814. L'année suivante, les délégués des grandes puissances, réunis en congrès à Vienne, rétablirent la situation politique des divers États sur les bases de l'équilibre européen. La France rentra dans ces anciennes frontières, et les pays limitrophes furent renforcés, afin de lui servir de barrière contre de futures tentatives : c'est ainsi que la Belgique fut réunie à la Hollande, pour constituer le *royaume des Pays-Bas*, sous l'autorité de *Guillaume I<sup>er</sup>*.

**Bataille de Waterloo (1815).** — Cependant Napoléon, voulant recouvrer sa puissance, avait quitté l'île d'Elbe et venait de débarquer en France, au milieu des acclamations du peuple. En moins de deux mois, il rassembla une armée formidable, qu'il lança sur la Belgique ; les forces réunies de l'Angleterre, de la Prusse et des Pays-Bas l'attaquèrent à *Waterloo*, le 18 juin 1815. Une terrible bataille s'engagea : malgré des prodiges de valeur, l'armée française fut vaincue, et Napoléon dut reprendre le chemin de l'exil, pour aller mourir à l'île Sainte-Hélène, en 1821. — Les Belges, unis aux alliés, prirent une part glorieuse à cette mémorable journée. Au fort de la mêlée, le prince d'Orange, qui les commandait, fut enveloppé par un détachement ennemi ; aussitôt ils volèrent à son secours et parvinrent à le dégager. Le prince, saisissant alors la croix qui décorait sa poitrine, la jeta au milieu d'eux, en s'écriant : « Mes enfants, vous l'avez tous méritée ! »

## XII. — LA BELGIQUE

PENDANT SA RÉUNION A LA HOLLANDE.

(1814-1830.)

**Richesses des Pays-Bas.** — Tel qu'il venait d'être constitué, le royaume des Pays-Bas pouvait devenir un État très florissant. La Belgique apportait à l'œuvre commune les terres fertiles des Flandres, ses richesses minérales et les mille produits de son industrie. De son côté, la Hollande possédait un sol d'une fécondité proverbiale, des ports nombreux, une marine puissante et d'importantes colonies dans toutes les parties du monde. La Belgique produisait; la Hollande exportait : l'une suppléait ce qui manquait à l'autre. Par dessus tout, les deux pays avaient une population intelligente, morale et laborieuse, capable, en un mot, de faire fructifier leurs immenses ressources. Unies et sagement gouvernées, la Belgique et la Hollande auraient assurément formé *l'une des plus belles monarchies de l'Europe.*

**Travaux publics.** — Au début de son règne, le roi Guillaume sut profiter de ces précieux avantages : il favorisa la prospérité matérielle du pays. L'Escaut demeura libre, puisqu'il traversait les provinces d'un même pays, et Anvers vit se multiplier ses relations commerciales. Bruges fut relié à l'Écluse, Gand mis directement en communication avec la mer par le canal de Terneuzen. On creusa le canal de Pommerœul à Antoing, afin de permettre aux marchandises expédiées de Mons par bateau d'arriver à l'Escaut sans devoir traverser le territoire français. Le canal de Bruxelles à Charleroi unit les bassins de nos deux fleuves, et l'on put ainsi débarquer jusqu'au cœur du pays les riches cargaisons des Indes.

**Industries.** — Guillaume 1<sup>er</sup> se montra aussi le zélé protecteur de nos industries nationales : les filatures de Gand prirent une nouvelle extension, ainsi que les fabriques de drap de Verviers et de Dison, et les charbonnages du Hainaut et du pays de Liège. En 1817, un Anglais, nommé *John Cockerill*, vint fonder à Seraing une usine qui est aujourd'hui l'un des premiers

établissements métallurgiques du monde entier. Dans la région élevée et forestière du pays, notamment à Couvin et dans le Luxembourg, s'établirent des hauts fourneaux qui utilisèrent, l'une par l'autre, deux riches productions jusqu'alors peu exploitées : le minerai de fer et le charbon de bois.

**Instruction.** — D'un autre côté, l'instruction, beaucoup plus avancée en Hollande qu'en Belgique, fit, en notre pays, de sensibles progrès. Des universités furent établies, pour les provinces méridionales, à Liège, à Gand et à Louvain; des écoles de navigation furent créées à Anvers et à Ostende; enfin, le gouvernement réforma les écoles rurales et y fit donner l'enseignement par des maîtres capables. Cependant, le roi Guillaume perdit tout le fruit de ces sages mesures par son injustice envers les Belges.

**Mécontentement des Belges.** — Malgré leurs différences de mœurs, de langue et de religion, malgré les rancunes issues de la fermeture de l'Escaut, de la ruine du commerce belge et des autres stipulations onéreuses du traité de la Barrière, les Belges et les Hollandais auraient pu former à la longue une nationalité unie et forte. Mais une rupture devint inévitable dès que les habitants des provinces méridionales se virent traités plutôt en peuple conquis qu'en citoyens d'un pays libre. Ainsi, la Belgique, peuplée de trois millions d'habitants, et la Hollande, qui n'en avait pas encore deux millions, envoyaient le même nombre de députés aux États généraux, qui siégeaient à La Haye. — Les emplois civils, comme les grades dans l'armée, étaient conférés de préférence aux Hollandais, et l'on ne comptait guère qu'un officier belge sur sept. — Afin de payer leur part de la dette hollandaise, qui s'élevait à deux milliards, les Belges eurent à subir des charges particulièrement onéreuses pour eux : telles les taxes sur la *mouture* et l'*abatage*, qui frappaient le pain et la viande. — La langue néerlandaise devint la langue officielle, en ce sens qu'elle fut rendue obligatoire pour les fonctionnaires. En même temps, le roi viola ouvertement la loi fondamentale ou constitution du royaume : *de sa propre autorité*, il décréta l'abolition du jury et de la publicité des débats judiciaires; il remplaça les séminaires épiscopaux par le collège philosophique de Louvain, et il suspendit la liberté de la presse : on vit des écrivains condamnés à l'exil pour avoir réclamé les droits garantis par la Constitution.

### XIII. — LA BELGIQUE INDÉPENDANTE.

#### CHAPITRE I.

##### LA RÉVOLUTION DE 1830.

**Débuts de la révolution.** — Les actes arbitraires du gouvernement hollandais provoquèrent en Belgique un mécontentement général. On vit bientôt s'y former l'*Union de 1828*, composée de citoyens de tous les partis : elle avait pour but de porter au roi les plaintes des Belges et de lui demander la retraite de son ministre Van Maanen, auteur de ces injustices. Mais l'opiniâtre monarque refusa tout : il traita les pétitionnaires de *factieux*, et il ordonna de redoubler de rigueur envers les écrivains qui réclamaient justice. — L'opposition alla croissant. La Révolution de juillet 1830, qui venait de renverser du trône de France le roi Charles X, redoubla encore l'agitation des esprits. Le 25 août, on représentait au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, la *Muette de Portici*. La salle entière accueillit par de frénétiques applaudissements le duo célèbre :

Amour sacré de la patrie,  
Rends-nous l'audace et la fierté!

L'enthousiasme se communiqua au dehors et les Bruxellois se portèrent en masse vers la demeure de Van Maanen et des principaux fonctionnaires orangistes, dont les hôtels furent dévastés. L'émotion, loin de se calmer, ne fit que s'accroître pendant les jours suivants : le 12 septembre, la première exécution de la *Brabançonne* acheva de mettre le feu aux poudres. La révolution, faite dans les esprits, allait s'achever dans la rue.

**Les journées de septembre 1830.** — En apprenant les événements qui se passaient à Bruxelles, le roi Guillaume avait fait avancer en Belgique une armée commandée par ses fils, le prince Frédéric et le prince d'Orange. Celui-ci, accompagné seulement de quatre officiers hollandais, entra dans la



ville, à travers les rues dévastées et les barricades élevées par le peuple : il n'y reçut, contre son attente, qu'un accueil glacial de la foule silencieuse qui encombrait les rues. — Il partit aussitôt pour La Haye, afin de rendre compte à son père des difficultés de la situation. Le roi voulait châtier les *mutins*, comme il appelait les Belges ; il finit cependant par consentir à se séparer de Van Maanen, mais il était trop tard. Le prince Frédéric venait d'entrer à Bruxelles à la tête de ses troupes : il réussit à installer ses soldats dans le Parc et aux environs ; mais bientôt trois cents Liégeois, commandés par *Charles Rogier*, arrivèrent à Bruxelles pour combattre à côté de leurs frères brabançons. Une lutte sanglante s'engagea le 23 septembre et dura quatre jours ; le 27 au matin, on trouva le parc désert : les Hollandais avaient évacué la ville pendant la nuit.

**Délivrance du pays.** — Cette victoire fut le signal d'un soulèvement général en Belgique : partout s'organisèrent des corps de volontaires et de patriotes. En quelques jours, les garnisons étrangères furent chassées de toutes les villes belges ; au commencement d'octobre, Maestricht et Anvers restaient seuls aux Hollandais. — Les Belges marchèrent sur cette dernière ville, franchirent le Rupel après avoir emporté d'assaut le pont de Waelhem ; puis ils entrèrent à Anvers par le faubourg de Berchem, où périt glorieusement, au poste d'honneur, le comte *Frédéric de Mérode*. — La garnison

---

**La Révolution de 1830.** — *Épisode des journées de septembre* (fig. 41). — Photographie du tableau du peintre anversois Wappers (1803-1874). Ce tableau se trouve au Musée royal de Bruxelles. — La scène se passe au cœur de la cité insurgée, sur la Grand-Place de Bruxelles. — A gauche, dans la pénombre, se profile la façade de l'hôtel de ville ; au fond, la masse indécise des anciennes maisons de corporations. Au haut d'une barricade élevée sur la place, et porté par un « patriote, » flotte le drapeau brabançon, et tout autour, confondus dans une même fièvre patriotique, se pressent nobles et bourgeois, hommes du peuple, vieillards, femmes et enfants. A gauche du drapeau, un personnage, la tête nue et penchée en avant, parle à la foule et lui indique du doigt le texte d'une *proclamation*. Au premier plan, un jeune tambour bat le ralliement ; auprès de lui, deux combattants se portent en avant, à la tête de la colonne : l'un, en habit de bourgeois, tire son épée d'un air décidé ; l'autre en uniforme de « volontaire, » longue blouse bleue et bonnet de toile, montre résolument le chemin qu'on va suivre. Au centre même de la composition, un émouvant épisode : un homme se meurt, dans les bras des siens : sa mère, son vieux père, une sœur ou une épouse peut-être. A droite de ce groupe, un ouvrier, la poitrine nue, son tablier de cuir serré autour des reins, le bras droit étendu vers la barricade, repousse d'un geste brutal sa femme, qui veut le retenir et serre dans ses bras un jeune enfant.



Fig. 11. — Episode des Journées de Septembre.

hollandaise fut refoulée dans la citadelle : le général Chassé, qui la commandait, bombardait la ville pendant sept heures ; il alluma ainsi un immense incendie, qui dévora des richesses incalculables.

Mais la patrie était libre ! La Belgique venait de naître. Maîtresse de ses destinées, elle allait désormais vivre en nation indépendante, sous l'égide de la constitution la plus large et du souverain le plus sage de l'Europe.

**Le Gouvernement provisoire.** — Dès les derniers jours de septembre, un *Gouvernement provisoire* s'était constitué à l'hôtel de ville de Bruxelles, dans le but d'assurer le succès de la révolution. Les membres qui le composaient se nommaient : *baron d'Hooghvorst, Charles Rogier, comte Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Jolly, De Potter, Van der Linden*, trésorier, *de Coppin* et *Nicolaï*, secrétaires. — La Belgique gardera une éternelle reconnaissance à ces hommes énergiques, dont le dévouement et les efforts patriotiques sauvèrent le pays, en des jours difficiles, de la domination étrangère et de l'anarchie populaire. Au début de la Révolution, ces courageux citoyens restaient assemblés jour et nuit, autour d'une chétive table de bois blanc, dans une salle basse de l'hôtel de ville de Bruxelles : deux mois après, ils remettaient, au pouvoir qui leur succéda, le pays délivré de l'oppression et de la tyrannie. Ils avaient assuré le triomphe de la Révolution, décrété l'indépendance de la Belgique et proclamé nos libertés fondamentales. Ils couronnèrent cette grande œuvre par la Convocation du *Congrès national*.

**Le Congrès national.** — Cette illustre assemblée, composée de deux cents membres, tint sa première séance à Bruxelles, le 10 novembre 1830. Après d'admirables débats, elle vota la *Constitution belge*, qui fut sanctionnée le 7 février 1831. Par les droits précieux qu'elle garantit aux citoyens, cette charte, la plus glorieuse de toute notre histoire, a fait de la Belgique l'un des pays les plus libres du monde. Il restait à donner un souverain au pays. La couronne fut offerte au *duc de Nemours*, second fils de Louis-Philippe, roi des Français ; mais celui-ci refusa d'autoriser son fils à l'accepter, craignant de susciter la jalousie des puissances. En attendant l'élection définitive du chef de l'État, le Congrès institua une régence du royaume, qui fut confiée au baron *Surtet de Chokier*. Enfin, l'assemblée procéda à l'élection du souverain de la Belgique : le 4 juin 1831, le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut élu roi des Belges sous le nom de *Léopold I<sup>er</sup>*.

## CHAPITRE II.

### RÈGNE DE LÉOPOLD I<sup>er</sup>.

(1831-1865.)

#### I. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg.

**Sa jeunesse.** — La ville de *Cobourg*, dans l'ancien duché de Saxe-Cobourg, fut le berceau de notre dynastie nationale : là naquit, le 16 décembre 1790, le prince *Léopold*, futur roi des Belges. Il était le sixième enfant du duc François de Saxe-Cobourg, et il entra dans l'armée russe, où il obtint bientôt le grade de général de cavalerie. — Après la mémorable campagne de Russie, il prit une part glorieuse à la bataille de *Leipzig*, qui força Napoléon à reprendre le chemin de la France et, dans les combats meurtriers qui suivirent, le général Léopold de Saxe-Cobourg se distingua par son habileté et sa bravoure : le 31 mars 1814, il entra à Paris à la tête de ses vaillants cuirassiers. Peu après, il quitta la capitale de la France pour accompagner, en qualité d'aide de camp, le tsar, qui se rendait en Angleterre.

**Son mariage (1816).** — Ce voyage décida de son sort. Reçu à Carlton-House, résidence de la famille royale, il y fut distingué par la princesse *Charlotte*, fille unique du régent d'Angleterre et héritière de l'empire britannique : elle le choisit pour son époux entre tous les hauts prétendants qui aspiraient à sa main. Le mariage fut célébré le 2 mai 1816 et les jeunes époux allèrent s'installer au château de Claremont. Mais leur félicité devait être de courte durée : le 6 novembre 1817, la mort de Charlotte et de son premier-né frappait Léopold dans ses affections les plus chères.

**Il refuse la couronne de Grèce (1830).** — La mort dans l'âme, le prince vécut de longs mois à Claremont dans une retraite absolue. Sa sœur Victoria venait d'épouser le duc de Kent, frère du régent; de ce mariage naquit en 1819, la princesse *Victoria*, qui devint reine d'Angleterre. — Le prince Léopold semblait fixé pour toujours dans sa patrie adoptive quand, en 1830,

on vint lui offrir la couronne de Grèce. Il accepta d'abord la souveraineté de ce pays, qui, après une lutte héroïque, venait de s'affranchir du joug des Turcs; mais, quand il vit qu'il serait plutôt un souverain *imposé* aux Grecs par les grandes puissances qu'un roi *librement choisi par eux*, il abdiqua.

## II. — Léopold I<sup>er</sup>, roi des Belges.

**Les délégués belges à Londres (1831).** — La Belgique, déchirant la première les traités de 1815, venait de se séparer violemment de la Hollande et de proclamer son indépendance : aussi, les déliances de l'Europe envers le nouvel État imposaient au Congrès national le devoir de donner sans retard un souverain définitif à la Belgique. De nombreuses adhésions s'étant portées sur le nom du prince Léopold de Saxe-Cobourg, une députation fut envoyée à Londres pour pressentir ses dispositions. Léopold écouta les délégués avec beaucoup de bienveillance. « Toute mon ambition, leur dit-il, est de faire le bonheur de mes semblables. Je n'ai jamais désiré le pouvoir que pour faire le bien, et un bien qui reste. »

**Les bases de la séparation.** — Il ne leur dissimula pas toutefois qu'il ne pourrait accepter *immédiatement et sans conditions* la royauté qu'on lui offrait. Un obstacle s'y opposait surtout : la Conférence de Londres venait d'arrêter les *bases de la séparation* : la Belgique devait céder à la Hollande la partie orientale du Limbourg et du Luxembourg, et payer les 16/31 de la dette publique des Pays-Bas. Ces dispositions répugnaient fortement aux Belges, et Léopold ne voulait pas être pour eux une cause de désunion dès qu'il mettrait le pied sur le sol belge : « Pour que mon élection soit possible et utile à votre cause, dit-il aux délégués, il faut qu'elle entraîne la solution de vos difficultés territoriales et financières, il faut que la Belgique et son roi puissent être reconnus par l'Europe. » — Ces paroles ayant été rapportées à Bruxelles, le Congrès procéda, le 4 juin 1831, à l'élection du roi; le prince Léopold obtint 152 suffrages sur 196 votants.

**Les dix-huit articles.** — Il n'attendait plus, pour se rendre en Belgique, que l'adoption, par le Congrès, des propositions de la Conférence de Londres. Modifiées par l'influence de Léopold, elles étaient beaucoup plus favorables à la Belgique que les premières bases de séparation. Aussi furent-elles adoptées, le 9 juillet, sous le nom de *traité des dix-huit articles*. —

Ce résultat fut porté à la connaissance du roi, et celui-ci partit immédiatement pour la Belgique. Le 16 juillet, il faisait ses adieux à l'Angleterre et s'embarquait à Douvres pour Calais.

**Arrivée de Léopold en Belgique.** — Débarqué à Calais, le roi Léopold se dirigea vers sa nouvelle patrie. Arrivé à la frontière belge, il fut reçu, au bord de la mer, par la députation que le Congrès avait envoyée à sa rencontre; puis, de là à Bruxelles, par Furnes, Ostende, Bruges, Gand et Alost, son voyage ne fut qu'une longue et populaire ovation.

**Inauguration de Léopold 1<sup>er</sup> (21 juillet 1831).** — Au milieu de l'allégresse, le roi fit son entrée le 21 juillet 1831 à Bruxelles. Il se rendit à cheval sur la place Royale, où l'on avait dressé une estrade monumentale : il y prit place entre de Gerlache, président du Congrès, et Surlin de Chokier, régent de la Belgique. Celui-ci, déposant au pied du trône les pouvoirs dont le Congrès l'avait investi, s'écria : « J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon pays, j'ai assez vécu. » — Puis on donna lecture de la Constitution, et le roi prononça d'une voix ferme et convaincue ce serment, qui a été si bien tenu : *Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire.* De Gerlache, se tournant alors vers le roi, lui dit : « Sire, montez au trône ! » — Là, debout sur les marches du siège royal, Léopold prononça un discours qui fit une profonde impression : « Belge par votre adoption, dit-il, je me ferai une loi de l'être toujours aussi par ma politique. Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

**Campagne de dix jours (août 1831).** — Cependant, de graves événements devaient bientôt troubler cette joie patriotique et ramener brusquement l'inquiétude dans les esprits. Guillaume 1<sup>er</sup>, qui ne pouvait se résigner à la perte des provinces belges, refusait d'adhérer au traité des *dix-huit articles* : le 2 août, une armée hollandaise, franchissant la frontière, s'emparait de Turnhout et de Diest, et marchait sur Bruxelles. — Le roi Léopold se trouvait alors à Liège, au milieu des fêtes données en son honneur; sans perdre un instant, il fait connaître cette agression subite et déloyale aux grandes puissances, et court se mettre à la tête des soldats belges : « Toute attaque contre la Belgique, avait dit le roi Louis-Philippe, équivaldra à une déclaration de guerre contre la France. » — Mais les troupes hollandaises étaient

fortes de 50.000 hommes bien armés, bien disciplinés, et Léopold n'avait à leur opposer que deux faibles corps d'armée, celui de la Meuse et celui de l'Escaut : en tout 25.000 hommes mal équipés, peu aguerris et imparfaitement exercés. Le roi avait établi son quartier général à Malines, dans le dessein de barrer le passage aux Hollandais; mais l'armée de la Meuse fut mise en déroute près de Hasselt et dut se retirer vers Liège, ce qui détermina Léopold à se replier sur Louvain pour couvrir la capitale. Sur ces entrefaites, une armée française, commandée par le maréchal Gérard, entra en Belgique : à cette nouvelle, les Hollandais se retirèrent, et le 20 août, ils avaient entièrement évacué le pays à l'exception d'Anvers. Pendant cette campagne, le roi s'était montré à la hauteur du péril qui menaçait la Belgique; son courage, son sang-froid, son patriotisme avaient fait l'admiration de tous.

**Second mariage de Léopold (1832).** — L'année suivante vit s'accomplir pour la Belgique un heureux événement : le 9 août 1832, le roi Léopold épousa, au château de Compiègne, la princesse *Louise-Marie*, fille du roi Louis-Philippe. Cette union nous assurait l'amitié de la France et répondait aux vœux de la nation entière. — De ce mariage naquirent : 1° un jeune prince qui, né le 24 juillet 1833, fut enlevé au bout de huit mois à l'affection de ses augustes parents; — 2° le prince *Léopold* né à Bruxelles, le 9 avril 1835, duc de Brabant, devenu roi des Belges sous le nom de LÉOPOLD II; — 3° le prince *Philippe*, comte de Flandre, né à Laeken, le 24 mars 1838, mort le 17 novembre 1905; — 4° la princesse *Charlotte*, née à Laeken, le 7 juin 1840, et plus tard impératrice du Mexique.

**Les vingt-quatre articles.** — De nouvelles complications devaient pourtant bientôt mettre encore à l'épreuve le patriotisme de la nation. Le roi Guillaume se refusant à accepter le traité des dix-huit articles, la Conférence lui en substitua un autre, connu sous le nom de *traité des vingt-quatre articles* : elle en déclara les dispositions *finales et irrévocables*. Cette nouvelle convention fut adoptée par les Chambres belges. Mais le roi des Pays-Bas, ne désespérant pas encore de recouvrer la Belgique, fit traîner les choses en longueur. Il refusa notamment d'évacuer, aux termes du traité, la citadelle d'Anvers; mais les grandes puissances résolurent de l'y contraindre : une escadre anglaise parut sur les côtes de la Hollande, et une armée française, commandée par le maréchal Gérard, vint mettre le siège

devant la citadelle d'Anvers, à la fin de novembre 1832 ; la garnison hollandaise fit pleuvoir une grêle de bombes et d'obus sur la ville, qui vit ainsi se renouveler les horreurs du bombardement de 1830. Le roi Léopold avait établi son quartier général à Lierre ; il visitait souvent les avant-postes, et c'est là qu'il décora de sa propre main un brave sapeur français, dont la jambe venait d'être emportée par un boulet de canon. — Retenu par la maladie au fond d'une casemate, le général Chassé, commandant la citadelle, résistait avec acharnement ; mais enfin, il fallut céder : après trois semaines de siège, la garnison capitula, et l'armée belge prit possession de la citadelle d'Anvers.

**Organisation de la Belgique (1831-1839).** — Tout en défendant la Belgique sur les champs de bataille, le roi s'appliquait à organiser le pays et à faire le bonheur de ses sujets. Il fit améliorer l'armement des troupes, remonter la cavalerie, approvisionner les magasins et compléter les cadres de l'armée. Le gouvernement créa une monnaie nationale, institua l'*ordre de Léopold*, pour récompenser le mérite, et la *croix de Fer*, destinée aux combattants de 1830. — Le 1<sup>er</sup> mai 1834, le roi sanctionna la loi qui décrétait l'établissement d'un chemin de fer reliant Anvers à l'Allemagne par Malines, Louvain, Liège et Verviers. Le 5 mai 1835, circula entre Bruxelles et Malines l'un des premiers trains de chemin de fer qui aient roulé sur le continent. — En 1835, parut la loi qui créait deux universités de l'État, à Gand et à Liège ; déjà l'année précédente, deux universités libres avaient été établies, l'une à Bruxelles et l'autre à Malines : cette dernière fut transférée peu après à Louvain. — La loi provinciale et la loi communale (1836), la fondation de l'école militaire et l'organisation du jury vinrent encore s'ajouter à cet ensemble de réformes heureuses, sages et progressives, qui devaient contribuer à la prospérité de la Belgique.

**Exécution des vingt-quatre articles (1839).** — La reddition de la citadelle d'Anvers n'avait pas empêché les Hollandais de maintenir leurs garnisons dans les forts de l'Escaut : en revanche, le Limbourg et le Luxembourg tout entiers continuaient à faire partie de la Belgique et à envoyer leurs députés aux Chambres de Bruxelles. Une convention particulière, approuvée par les grandes puissances, laissait provisoirement les choses en cet état. Les Belges, satisfaits de la convention provisoire, se berçaient de l'espoir qu'une situation datant de six années serait maintenue : le réveil ne devait



être que plus cruel. En 1838, Guillaume I<sup>er</sup> réclama tout à coup l'exécution des vingt-quatre articles, c'est-à-dire l'évacuation par les Belges des parties cédées, et le payement de 1  $\frac{1}{2}$  florin par tonne pour tout navire en destination d'Anvers. Les décisions des grandes puissances de l'Europe, présentées aux Chambres par le comte de Theux, furent adoptées par la législature, malgré les efforts d'une violente opposition, et le vote resté célèbre de Gendebien : « Non, avait-il dit, 380.000 fois non, pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur ! » — La signature du traité définitif à Londres, le 18 avril 1839, consumma le sacrifice bien nécessaire puisqu'il sauvait de la ruine notre jeune nationalité, et consacrait définitivement l'indépendance et la sécurité de la patrie.

**Événements de 1848.** — Les années qui suivirent ne furent pas toujours heureuses. En 1846, les récoltes manquèrent, et la maladie des pommes de terre occasionna de grands ravages : le roi et la reine contribuèrent à soulager les misères causées par la disette, et ils méritèrent ainsi la reconnaissance du peuple. — Deux ans plus tard, Louis-Philippe fut renversé du trône de France, et la république fut proclamée à Paris. La tourmente révolutionnaire fit le tour de l'Europe; presque seule, la Belgique échappa à la tempête : quelques centaines de républicains français voulurent pénétrer en Belgique; mais ils furent repoussés à *Risquons-Tout*, près de Mouscron. — Et, pour mieux affirmer encore le patriotisme commun, les fêtes nationales de septembre furent célébrées, cette année-là, avec un éclat inaccoutumé : on organisa un splendide cortège, dans lequel les neuf provinces rivalisèrent de magnificence; puis le roi, entouré de la reine et de ses enfants, distribua solennellement les drapeaux aux légions de la garde civique du royaume.

**Réformes de 1850.** — Après avoir traversé, saine et sauve, la crise violente qui venait de bouleverser l'Europe, la Belgique ne s'arrêta pas dans la voie du progrès. La Banque nationale fut fondée, et l'on établit les premiers télégraphes électriques. — Le 1<sup>er</sup> juin 1850, Léopold signa la loi sur l'enseignement moyen, qui créait dix athénées royales et cinquante écoles moyennes de l'État. Elle a été complétée depuis par celle du 15 juin 1881, qui a augmenté considérablement le nombre de ces écoles et décrété l'enseignement moyen des filles. — Enfin, aux fêtes de septembre, le roi posa la première pierre de la colonne du Congrès, monument élevé par la

reconnaissance publique à l'illustre assemblée qui avait jeté les bases de notre nationalité.

**Mort de la reine (11 octobre 1850).** — Une chose cependant manquait à cette belle fête : la présence de la reine, retenue à Ostende par une cruelle maladie. Le 11 octobre 1850, la reine s'éteignit doucement, entourée des siens, à l'âge de 38 ans. D'universels regrets se manifestèrent par toute la Belgique : chacun se rappelait les nobles sentiments, l'angélique douceur, l'inépuisable charité qui remplissait le cœur de la reine : « Sa mort, disait le roi, avait été sainte comme sa vie. » Selon le vœu de l'auguste défunte, son corps fut ramené à Laeken, et inhumé depuis dans le temple monumental élevé à la mémoire de Louise-Marie par l'affection du roi et la reconnaissance de la nation belge.

**Vingt-cinquième anniversaire (1856).** — Le 21 juillet 1856, la nation célébra avec magnificence le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de son roi. Le soleil se leva radieux, comme en 1831 ; comme alors aussi, Léopold partit du château de Laeken et se rendit sur la place Royale. Il y trouva les membres survivants du Congrès : ne pouvant retenir son émotion à la vue de cette noble phalange de patriotes, il se découvrit, et, les larmes aux yeux, montra à ses fils les illustres citoyens qui l'avaient appelé au trône. Puis, à la même place et comme à pareil jour, vingt-cinq ans auparavant, il fut harangué encore par de Gerlache : « Sire, dit l'ancien président du Congrès, la nation vient attester avec moi que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de ses concitoyens. » — Les réjouissances se prolongèrent dans la capitale pendant trois jours, à la suite desquels le roi, visitant les chefs-lieux des provinces, recueillit partout sur son passage les marques les plus touchantes de l'affection de tous les Belges.

**Période de 1856 à 1865.** — Peu après, de nouveaux événements rendirent plus chère encore à la Belgique la royauté sous laquelle elle ne cessait de fleurir. En 1859, Léopold inaugura solennellement le chemin de fer du Grand-Luxembourg, créé au prix de mille difficultés à travers la province la plus montagneuse du royaume. — L'année suivante, les *octrois* furent abolis ; enfin, en 1863, le *rachat du péage de l'Escaut* fit tomber la

dernière barrière qui entravait la libre navigation sur ce beau fleuve : moyennant paiement d'une somme globale de 36 millions de francs par les États intéressés, les Pays-Bas renoncèrent au droit qu'ils avaient perçu jusque-là; cette heureuse mesure, préconisée par le baron Lambertont et réalisée par Charles Rogier, rendit une vie nouvelle au mouvement commercial d'Anvers, et, partant, à la richesse et à la grandeur de la Belgique.

**Mort du roi (10 décembre 1865).** — Mais un cruel événement allait bientôt plonger dans le deuil ce peuple si attaché à son souverain. En 1862, à la suite d'un voyage en Angleterre, le roi était tombé gravement malade; il se rendit de nouveau, au printemps de 1865, auprès de sa nièce, la reine Victoria; mais l'air brumeux des bords de la Tamise lui fit beaucoup de mal. Une excursion qu'il fit en novembre à son château d'Ardenne lui fut fatale : ramené à Laeken, il sentit son état s'empirer de jour en jour. Le dimanche 10 décembre 1865, Léopold I<sup>er</sup> expirait, entouré de la Famille royale, des ministres et des présidents des Chambres législatives. — Le 12 décembre, on transporta le corps du roi au palais de Bruxelles, où le peuple put revoir une dernière fois son souverain bien-aimé. Enfin, le 16, ses funérailles solennelles furent célébrées au milieu d'un immense concours de monde. Le cercueil du roi fut déposé dans l'église de Laeken, à côté de celui de la reine.

Par ses éminentes qualités, par sa sagesse, par les services qu'il rendit à la Belgique, Léopold I<sup>er</sup> mérita le titre glorieux de *Père de la Patrie*. — Il eut un successeur digne de lui dans son fils aîné, qui fut proclamé roi des Belges, le 17 décembre 1865, sous le nom de *Léopold II*.

---

## CHAPITRE III.

### RÈGNE DE LÉOPOLD II.

(1865-1909).

**Léopold II : sa jeunesse et son mariage.** — Léopold II naquit à Bruxelles, le 9 avril 1835. Héritier présomptif du trône, il reçut le titre de *duc de Brabant*. En 1853, il entra alors au Sénat et prit une part active à ses

---

**La Belgique indépendante** — *La Belgique couronnant ses enfants illustres* (fig. 42). — Photographie du tableau du peintre bruxellois De Caisne (1799-1852). Ce tableau se trouve au Musée royal de Bruxelles. Assise sur un trône, les pieds reposant sur le lion, une femme amplement drapée symbolise la Belgique, les mains chargées de couronnes. Tout en haut du portique, à gauche, saint Hubert; à droite, Geneviève de Brabant. Dans la niche de gauche, Charlemagne; dans celle de droite, Charles Martel. Sur les marches du trône, à gauche : Philippe le Bon et Charles le Téméraire, et derrière eux, Jean 1<sup>er</sup> de Brabant et Charles de Lannoy; à droite : Charles-Quint, Baudouin de Constantinople, Godefroid de Bouillon et Philippe d'Alsace. — Dans la tribune de gauche, un groupe de prélats et d'hommes d'église, notamment, sur le devant, le jésuite Bolland et le prince-évêque Érard de la Marck; dans la tribune de droite, Albert et Isabelle, et Christine de Lalaing. — Sous la tribune de gauche, au bord du tableau et à l'avant-plan, des hommes de guerre : Tilly, Mansfeld, Jean de Weert, le prince de Ligne, Vander Mersch; puis trois princesses : en dessous, Jacqueline de Bavière; assise plus haut, avec le hennin sur la tête, Marie de Bourgogne et, à ses côtés, Jeanne de Constantinople. A leurs pieds, tenant un livre large ouvert, le poète Van Maerlant. Au-dessus du groupe des princesses, en descendant de gauche à droite, les imprimeurs Plantin et Moretus; deux juristes, dont Stockmans; derrière eux, un groupe de communiens et notamment les deux Van Artevelde; plus bas, des historiens, Froissart et Commynes; des musiciens, Roland de Lassus, Grétry, Josselin et Desprez, qui tient l'orgue. — Du côté droit du tableau, à l'avant-plan, Van Eyck, assis et tourné vers Van Dyck qui s'appuie sur son épaule; debout, le feutre sur la tête, Rubens; derrière lui, trois têtes : le graveur Varin, Jordaens et Teniers; à sa gauche, en perruque, le graveur Edelinck et au-dessus de ce dernier, sur un même rang, Memlinc, Matsys et Lucas Vosterman. Au-dessus de Van Eyck et perdus dans ce groupe d'artistes, les comtes d'Egmont et de Hornes. A côté de Rubens, Juste-Lipse, assis et appuyant un livre sur son genou, se tourne vers un groupe de savants. Parmi eux, André Vésale, debout, tenant un livre sous le bras; au bord du tableau, à droite, le botaniste Dodonée; entre Juste-Lipse et Vésale, le sculpteur Duquesnoy, l'humaniste Heinsius, le peintre Quellin, le chanoine astronome Mathieu Laensberg. Au rang supérieur, de droite à gauche, le naturaliste Van Helmont, Ortelius, Mercator, Jean de Bologne, d'autres encore.



Fig. 12. — La Belgique couronne ses enfants illustres.

travaux. — La même année, il épousa, à Bruxelles, l'archiduchesse d'Autriche, *Marie-Henriette*. Cette gracieuse princesse, descendante de l'impératrice Marie-Thérèse, fut accueillie en Belgique par les témoignages de la plus touchante affection. — De cette union sont issus : 1<sup>o</sup> la princesse *Louise*, née à Bruxelles le 18 février 1858, mariée le 4 février 1875 au prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, divorcée le 15 janvier 1906; — 2<sup>o</sup> le prince royal *Léopold*, comte de Hainaut, né à Laeken, le 12 juin 1859, enlevé à l'affection de ses augustes parents et de la Belgique entière, le 22 janvier 1869; — 3<sup>o</sup> la princesse *Stéphanie*, née à Laeken le 21 mai 1864, mariée le 10 mai 1881 à l'archiduc Rodolphe, alors héritier présomptif de l'empire d'Autriche-Hongrie; remariée, après la mort de ce dernier, au comte Lonyay, le 22 mars 1900; — 4<sup>o</sup> la princesse *Clémentine*, née à Laeken le 30 juillet 1872, mariée le 14 novembre 1910 au prince Napoléon.

**Ses voyages.** — Peu après leur mariage, le duc et la duchesse de Brabant entreprirent un voyage en Orient. Ce voyage, et plusieurs autres que le prince accomplit dans la suite, le persuadèrent que la Belgique devait chercher au dehors des débouchés pour les produits de son industrie. Dans ses discours au Sénat, il attira, à diverses reprises, l'attention du pays sur les avantages qu'il y aurait, pour les fabricants belges, à établir des relations commerciales avec les ports du Levant, avec l'Inde, la Chine et le Japon.

**Inauguration de Léopold II (17 décembre 1865).** — Le lendemain des funérailles de Léopold I<sup>er</sup>, le duc de Brabant fut inauguré roi des Belges sous le nom de *Léopold II*. Accompagné de la famille royale en grand deuil, il fut reçu et acclamé au sein des Chambres réunies; puis, d'une voix émue, mais ferme et assurée, il prêta le serment constitutionnel. S'adressant ensuite aux représentants de la nation, il leur promit de marcher toujours sur les traces du souverain que le pays venait de perdre. — « Si je ne promets à la Belgique, dit-il, ni un grand règne comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi comme celui que nous pleurons, je lui promets du moins un roi, belge de cœur et d'âme, dont la vie entière lui appartient .... » L'année suivante, le roi et la reine accomplirent leur voyage d'inauguration dans les provinces; partout ils furent reçus avec les démonstrations de la joie la plus vive.

**Guerre franco-allemande (1870-1871).** — En 1870, la guerre éclata entre nos deux puissants voisins, la France et la Prusse. Dans ces circonstances, le roi réunit les Chambres à Bruxelles; il leur annonça que les grandes puissances, à l'instigation de l'Angleterre, venaient de reconnaître de nouveau et expressément la neutralité de la Belgique; et, comme le pays devait être en état de défendre cette neutralité, l'armée fut mise sur pied de guerre. Mais les deux armées belligérantes respectèrent notre territoire. — Pendant toute la durée de cette lutte sanglante, une foule de soldats blessés des deux nations trouvèrent asile en Belgique, où on les entoura des soins les plus touchants et les plus dévoués.

**Centenaire de l'Académie (1872).** — Pendant les années pacifiques qui suivirent ces agitations, le roi Léopold s'attacha à développer de plus en plus chez le peuple belge l'amour des travaux intellectuels. — En 1872, il prit part à la solennité du centenaire de l'Académie royale de Belgique, fondée un siècle auparavant par Marie-Thérèse. Après avoir rappelé les services rendus par le premier corps savant du pays, il ajouta : « Poursuivez votre mission; tracez les voies, donnez des exemples sûrs à toute cette jeunesse honnête, laborieuse, intelligente et patriotique qui ne demande qu'à travailler au bien et à la grandeur de la Belgique. » Deux ans plus tard, il institua, pour toute la durée de son règne, un prix royal annuel de 25.000 francs, destiné à encourager les œuvres de l'intelligence : ce prix est la récompense d'un concours sur un sujet fixé par le gouvernement.

**L'œuvre de la civilisation africaine (1876).** — **Fondation de l'État indépendant du Congo (1885).** — **Le Congo belge (1908).** — Reportant ensuite ses vues au dehors, Léopold II entreprit une autre œuvre civilisatrice, qui suffirait à illustrer la vie d'un homme. L'intérieur de l'Afrique, si longtemps inconnu, venait d'être parcouru par d'intrépides explorateurs, et notamment par l'Anglais *Livingstone* : on apprit ainsi que ces vastes contrées étaient extrêmement fertiles, mais peuplées de tribus encore non civilisées. C'est alors que le roi conçut le projet d'ouvrir à la civilisation et au commerce européens, ces immenses régions, si bien favorisées par la nature. Toutes les nations applaudirent à cette noble entreprise : en septembre 1876, Léopold réunit en conférence au palais de Bruxelles des notabilités de divers pays, appartenant surtout au monde des explorateurs, des géographes et des savants. Avec eux, il fonda l'*Association internationale pour la*

*civilisation de l'Afrique centrale* : elle avait pour but d'explorer cette contrée, d'y abolir la traite des noirs et d'y créer des stations commerciales. Une première expédition fut aussitôt résolue et organisée : elle était commandée par le capitaine *Crespel* et composée de quelques hommes seulement ; mais cette entreprise, toute pacifique, ne valait-elle pas mieux que la marche triomphale des grands conquérants ? D'autres la suivirent sur les ordres de Cambier, Stanley et de nombreux officiers belges : bientôt d'importantes stations s'élevèrent au bord des lacs et des cours d'eau de l'Afrique centrale, comme autant de foyers de civilisation. — En 1878, le but du roi des Belges se précisa par la création du *Comité d'Études du Haut-Congo*, qui prit plus tard le titre d'*Association internationale du Congo*. — Mais le roi Léopold voulait plus encore : il tenait à régler la situation de ces vastes territoires vis-à-vis de l'Europe, et à faire profiter le commerce et l'industrie de la Belgique des richesses de ces contrées. Par l'Acte général de Berlin du 25 février 1885, l'*État indépendant du Congo* fut reconnu et déclaré neutre par les représentants de quatorze puissances, avec le roi Léopold comme souverain. — Depuis, d'immenses progrès ont été réalisés : au chemin de fer de Matadi au Stanley-Pool, qui fut le premier construit, sont venues s'ajouter d'autres lignes destinées à suppléer à la non navigabilité du Congo en quelques-unes de ses parties. Des routes nombreuses sont aujourd'hui achevées, et l'on a reconnu que le fleuve et ses affluents couvrent le pays d'un réseau naturel de voies navigables de plus de 15.000 kilomètres de développement. — En 1890, l'État belge avança à l'État du Congo, à titre de prêt et sans intérêt, une somme de 25 millions : en retour, six mois après le versement de la dernière annuité, le Belgique avait le droit de s'annexer l'État du Congo, avec tous les biens, droits et avantages attachés à la souveraineté de cet État. — Ce droit, la Belgique ne l'a pas exercé à l'expiration du terme de dix années, en 1900. Ce n'est qu'en 1908 qu'un vote des Chambres législatives, sanctionné par le roi, a décidé l'annexion du Congo, qui est depuis lors *colonie belge*. — Le commerce entre la Belgique et le Congo a pris de jour en jour plus d'extension et s'est chiffré en 1921 par un total de 175 millions de francs, dont 103 représentent le montant des produits importés du Congo et 72 la valeur des marchandises diverses expédiées de notre pays.



**Grands travaux publics.** — Tout en s'occupant de ses idées humanitaires, le roi Léopold veillait à la prospérité matérielle du pays. Pour l'augmenter encore, il favorisa de tout son pouvoir l'agriculture et l'industrie : les travaux importants exécutés sous son règne ont contribué à assainir et à embellir nos cités, et ont procuré à une foule d'artisans de l'ouvrage et du pain. Citons entre autres : le *barrage de la Gileppe*, destiné à fournir l'eau à la ville et aux fabriques de Verviers ; — les installations maritimes d'*Anvers*, de *Bruges* et de *Bruxelles*, la création du *canal de Bruges à Zeebrugge* et l'élargissement du *canal de Gand à Terneuzen*, qui favorisèrent le commerce de la Belgique ; — le canal du *Centre* et ses *ascenseurs*, reliant les bassins de Charleroi et du Borinage, — les gares monumentales de Bruxelles, Charleroi, Tournai, Bruges, Anvers, etc. ; — le *monument de Léopold I<sup>er</sup>*, à Laeken ; — enfin, à Bruxelles, le *voûtement de la Senne* et la création de splendides boulevards au centre de la ville ; la *Bourse de Commerce*, le *Palais des Beaux-Arts* et le *Palais de Justice*.

**50<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale : 1880.** — Deux ans après avoir fêté les noces d'argent du roi et de la reine, la Belgique célébra le cinquantième anniversaire de son indépendance. Depuis un demi-siècle, notre pays jouissait d'une paix profonde, après avoir si longtemps souffert des horreurs de la guerre ; il était libre, après tant de siècles passés sous la domination étrangère. Ces biens si rares et si précieux, *la paix et la liberté*, la Belgique les possédait enfin, et ils avaient rendu notre patrie heureuse et respectée. Jamais les Belges n'avaient connu de période florissante aussi longue que celle de 1830 à 1880. Et tous ces bienfaits, la nation les devait à sa *Constitution* et à sa *dynastie* : aussi voulut-elle honorer dignement l'une et l'autre. — On peut dire que, pendant tout l'été de 1880, la Belgique fut en fête : partout on organisa des réjouissances. — Le roi passa en revue la garde civique et l'armée, et un brillant *cortège historique* parcourut les rues de Bruxelles. — Une grande *Exposition nationale*, la première que la Belgique ait vue, fut ouverte à Bruxelles. — Au milieu même de ces merveilles, on célébra, le 16 août, une grande fête nationale et patriotique. Le corps diplomatique, les ministres, les Chambres, la magistrature, l'armée, les délégués des provinces et des communes, et une foule de sociétés vinrent prendre place sur les estrades élevées entre les deux ailes du palais de l'exposition. Tous furent acclamés au passage par la foule immense qui

couvrait la plaine; les membres survivants du Congrès et les combattants de 1830, avec leur vieux drapeau troué par les balles, reçurent, entre tous, une ovation chaleureuse. A l'arrivée du roi et de la Famille royale, l'enthousiasme devint indescriptible : de frénétiques applaudissements retentirent, et cent mille voix entonnèrent la *Brabançonne*. Les grands corps de l'État vinrent les uns après les autres déposer leurs hommages au pied du trône; puis des milliers de drapeaux et de bannières allèrent s'incliner devant la Famille royale. Aux félicitations du pays, le roi répondit par un admirable discours, qui se terminait par ces nobles paroles : « Je joindrai mes efforts aux vôtres pour travailler à la tâche commune. Mon unique ambition est de servir ma patrie, comme je l'aime : de tout mon cœur et de toute mon âme ! »

**Revision de la Constitution (1893).** — En 1883, les Chambres votèrent une loi électorale, adjoignant les capacités au cens pour les élections provinciales et communales; en 1893, plusieurs articles de la Constitution furent révisés, et le droit de suffrage pour les Chambres fut accordé à tous les citoyens âgés de 25 ans : le régime du suffrage universel fut toutefois mitigé par le système du vote plural. Enfin, en 1899, la représentation proportionnelle des partis fut inscrite dans la loi électorale pour les Chambres législatives. — Des lois importantes ont été votées depuis en faveur des classes ouvrières, favorisant l'épargne, les mutualités, les unions professionnelles, etc. Des règlements d'ateliers protègent la vie, la liberté et les intérêts des travailleurs : les assurances contre les accidents se sont multipliées; les conditions de la vie matérielle se sont partout améliorées, et il n'est guère de pays où les ouvriers des villes et des campagnes jouissent d'autant d'avantages que dans notre patrie.

**Dernières années.** — Plusieurs deuils ont coup sur coup frappé la Famille royale : le 23 janvier 1891, le pays apprit avec une douloureuse stupeur la mort du prince Baudouin, fils aîné du comte de Flandre et qui, comme tel, pouvait un jour être appelé à régner. Le 19 septembre 1902, la reine Marie-Henriette s'éteignit à Spa, et son corps fut ramené à Laeken, à côté de celui de la première reine des Belges. Trois ans après, le 17 novembre 1905, le comte de Flandre, frère de Léopold II, descendit à son tour dans la tombe. Mais si la nation eut en ces dernières années des heures de tristesse, elle connut aussi des jours de joie et de réjouissances publiques. En 1905,

la Belgique célébra glorieusement, par des fêtes splendides, le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance et l'*Exposition universelle de Liège*, ouverte cette année-là fut une manifestation nouvelle de son activité et de ses richesses. — L'annexion du Congo, en 1908, fit de notre petite Belgique une des grandes puissances coloniales du globe. Enfin, le 16 décembre 1909, le *Moniteur* publia une nouvelle loi militaire, établissant le service personnel par l'abolition du remplacement et le régime de l'appel sous les drapeaux d'un fils par famille.

**Mort du roi (17 décembre 1909).** — La santé du roi, alors dans sa soixante-quinzième année, inspirait de vives inquiétudes. Une grave opération fut jugée nécessaire. Ses médecins ne désespéraient pas de le sauver lorsque survint une complication : le vendredi 17 décembre, à Laeken, Léopold II fut brusquement emporté par une affection cardiaque dont il souffrait depuis longtemps. — Ses funérailles furent réglées d'après le protocole suivi à la mort de notre premier roi : le corps fut transporté le jour suivant au palais de Bruxelles, et inhumé le 22 décembre dans l'église de Laeken.

Le lendemain, dans son discours d'inauguration, notre roi actuel rendit ainsi hommage au Souverain disparu : « Le Souverain que nous pleurons aujourd'hui prenait, en montant sur le trône, l'engagement de faire la Belgique plus belle et plus grande. Noble ambition qu'il eut la gloire de réaliser. Il y a trente ans à peine, on se montrait sur le continent africain un territoire immense resté impénétrable, où l'esclavage entretenait la désolation. C'était une tache sur la carte du monde. Maintenant la paix règne dans ce pays largement ouvert à la civilisation. Qui a réalisé ce prodige ? Le roi Léopold II, par sa prévoyance, sa ténacité largement secondées par le dévouement de tant de nos compatriotes. Le souvenir en restera gravé dans l'histoire des peuples. »

---

## CHAPITRE IV.

### RÈGNE DU ROI ALBERT I<sup>er</sup>.

**Albert : sa jeunesse et son mariage.** — Albert est né à Bruxelles le 8 avril 1875. Il a succédé à son oncle Léopold II, et a été inauguré le 23 décembre 1909. — Il est le quatrième enfant du comte de Flandre Philippe, frère de Léopold II, mort en 1905, et de la princesse Marie de Hohenzollern, décédée en 1912; la mort de son frère aîné le prince Baudouin fit de lui, en 1891, le futur héritier de la couronne de Belgique. Le 2 octobre 1900, il épousa la princesse *Élisabeth-Valérie* de Bavière; de cette union sont issus trois enfants : le prince *Léopold*, né à Bruxelles le 3 novembre 1901; — le prince *Charles*, né à Bruxelles le 10 octobre 1903; — la princesse *Marie-José*, née à Ostende le 4 août 1906.

**Ses études et ses voyages.** — Le roi Albert s'est préparé laborieusement, avec une conscience qui lui valut de profondes sympathies, à la haute mission qu'il est appelé à remplir. Il a complété à l'École militaire de fortes études commencées très jeune. Il s'est particulièrement préoccupé des questions sociales et des problèmes économiques, si importants aujourd'hui. Comme son oncle et prédécesseur, il a fortifié sa connaissance des hommes et des choses par des voyages en pays étrangers, tant en Europe qu'en Amérique; il n'a étonné personne le jour où, quelques mois avant son avènement, il exprima la volonté et réalisa le projet d'aller étudier sur place le domaine colonial africain que nous devons au génie de Léopold II. L'ovation qui l'accueillit à son retour lui montra que ses compatriotes appréciaient sa belle vaillance aussi bien qu'ils avaient compris sa pensée.

**Inauguration d'Albert I<sup>er</sup>** (23 décembre 1909). — Le lendemain des funérailles de Léopold II, le prince Albert fut inauguré roi des Belges sous le nom d'*Albert I*. — Il prêta le serment constitutionnel et prononça un discours inaugural qui fit sensation. Rappelant qu'au cours d'une existence de trois quarts de siècle, la Belgique s'était fait heureuse et riche, il ajouta :

« Mais la richesse crée des devoirs aux peuples comme aux individus :

*Seules les forces intellectuelles et morales d'une Nation fécondent sa prospérité.* » — Évoquant ensuite la tâche que le peuple belge a acceptée en assumant la souveraineté des territoires du Congo, il formula en ces termes sa conception de la politique coloniale : « C'est une politique d'humanité et de progrès. Pour un peuple épris de justice, *une mission colonisatrice ne peut être qu'une mission de haute civilisation.* » — Au milieu d'enthousiastes acclamations, il termina ainsi son admirable harangue : « J'ai la vision très nette de ma tâche. Le devoir des princes est dicté à leur conscience par l'âme des peuples, car si le trône a ses prérogatives, il a surtout ses responsabilités. Il faut que le souverain se lie avec une entière loyauté au-dessus des partis. Il faut qu'il veille au maintien des forces vives de la nation; il faut que, sans cesse attentif à la voix du pays et penché avec sollicitude sur le sort des humbles, le souverain soit le serviteur du droit et le soutien de la paix sociale.

« Que Dieu m'aide à remplir cette mission ! Quant à moi, je serai toujours prêt à seconder les efforts de ceux qui travaillent à la grandeur de la patrie et qui, pénétrés de l'esprit de concorde et d'avancement social, élèvent le niveau intellectuel et moral de la nation, développent l'éducation et l'instruction, assurent à la masse un plus grand bien-être.

» J'aime mon pays !

» La Reine partage ces sentiments d'inaltérable fidélité à la Belgique. Nous en pénétrons nos enfants et nous éveillons chez eux à la fois l'amour du sol natal, l'amour de la famille, l'amour du travail, l'amour du bien ! Ce sont ces vertus qui rendent les nations fortes. »

**Les premières années du règne d'Albert I.** — Les cinq premières années du règne du roi Albert forment une période de développement économique, social et scientifique : la Belgique continuait à devenir plus riche, son industrie prenait un essor énorme et son commerce lui donnait, dans l'ensemble des nations civilisées, une place toute spéciale.

**La grande guerre (1914-1918).** — Les Allemands qui voulaient dominer le monde et avaient poussé les Autrichiens à déclarer la guerre à la Serbie, la déclarèrent eux-mêmes le 1<sup>er</sup> août à la Russie et le lendemain à la France. Le 2 août, au soir, ils envoyèrent au gouvernement belge un ultimatum par lequel ils exigeaient le libre passage de leurs armées à travers la

Belgique. Le Roi et le Gouvernement firent la seule réponse possible à cette sommation contraire à tout droit, d'autant plus que la Prusse était garante de la neutralité belge et de l'inviolabilité du territoire belge : ils refusèrent noblement, courageusement et avec une fière indignation.

Dès le 4 août, les armées germaniques envahirent le pays et commirent, surtout là où elles trouvaient quelque résistance, des excès nombreux. La Belgique supporta seule le premier choc et ne demanda secours aux puissances garantes de sa neutralité que lorsque son sol eut été violé par l'ennemi. Les Allemands vinrent assiéger Liège pendant que des troupes nombreuses essayaient de pénétrer en Hesbaye par Visé, et en Ardenne par divers points de la frontière et par le Grand-Duché.

Liège, dont la défense avait été confiée par le Roi au général Leman, retint plus de huit jours les armées allemandes ; mais celles-ci étaient trop fortes et nos bataillons, quoique courageux et intrépides, ne purent que retarder la marche en avant des ennemis : c'était d'ailleurs la chose principale : retenir les Allemands pour permettre aux Français de s'organiser et aux Anglais de débarquer. Les forts de Liège pris et la ville occupée, Namur fut ensuite assiégé ; des troupes françaises et anglaises vinrent au secours de notre pays, mais les Allemands entrèrent profondément dans le Hainaut, s'avancant jusque près de Condé (20 août 1914). A cette date, les Belges tenaient une ligne allant de Hasselt à Tournai par le sud de Malines et l'ouest de Bruxelles ; les Anglais s'échelonnaient de Condé à Mons et à Charleroi ; les Français défendaient les bords de la Sambre jusque Namur, et ceux de la Meuse de Namur à Givet ; tandis qu'une armée belge résistait à Namur, plus au sud-est, des troupes françaises s'avançaient en Ardenne.

Sur la ligne Condé-Mons-Charleroi-Namur-Dinant-Gedinne-Paliseul-Neufchâteau-Virton se livrèrent de grands combats : bataille de Mons et de Charleroi (20-23 août) ; défense de la Sambre ; défense de Namur (prise de la ville le 25 août) ; bataille des bords de la Meuse (20-23 août, combat de Bioul) ; bataille des Ardennes (22 août, combat de Maissin, d'Étalle et d'Éthe). Mais les Allemands beaucoup plus nombreux, l'emportèrent : l'armée belge de Namur se retira par l'Entre-Sambre-et-Meuse ; les Français et les Anglais battirent en retraite vers le sud-ouest et vers l'ouest.

Les armées allemandes occupèrent alors toute la Belgique au sud de la

ligne Hasselt-Courtrai. L'armée teutonne se caractérisa par une sauvagerie sans pareille, une barbarie extraordinaire, des meurtres, des incendies, des fusillades, des emprisonnements, des déportations, des destructions, le plus souvent sans motifs plausibles.

La grande victoire de la Marne (6-12 septembre 1914) arrêta la marche en avant des Germains : ils durent reculer de la Marne sur l'Aisne et rester là sur la défensive. Les troupes belges, surtout celles réunies dans le camp retranché d'Anvers, coopérèrent sérieusement au succès de Joffre, en harcelant l'ennemi sur sa droite et en faisant des incursions jusque dans le Brabant pour y détruire des voies de communication importantes. Aussi les Allemands décidèrent-ils de détruire ce camp retranché : ils massèrent des troupes nombreuses et, grâce à leurs gros mortiers de siège, ils finirent par abattre les fortifications et réduire les forts au silence : ils s'emparèrent alors (10 octobre) de la ville d'Anvers. Mais notre vaillante armée, qui avait tant souffert, fit une retraite magnifique à travers le pays de Waes et la Flandre ; elle s'arrêta sur l'Yser. C'est là qu'eurent lieu les plus rudes combats : nos soldats, nos officiers, notre Roi y firent des prodiges de valeur et d'endurance : malgré toutes leurs forces, les Allemands durent renoncer à chasser le Roi de son royaume. Le territoire entre l'Yser et la frontière française ne tomba pas sous la domination des Allemands ; une Belgique libre et indépendante, mais combien petite, subsista ; la garde de l'Yser coûta des quantités de vies ardentes et généreuses (bataille de l'Yser : 16 octobre-10 novembre 1914).

En Afrique, nos troupes coloniales attaquées par les Allemands, restèrent d'abord sur la défensive, puis réorganisées, s'élancèrent à la conquête de l'Est africain allemand, s'emparèrent de Tabora et aidèrent les Anglais à battre les troupes coloniales germaniques.

Maîtres de la plus grande partie de la Belgique, les Allemands y organisèrent un gouvernement qui eut à tâche de faire souffrir les Belges de mille manières : arrestations arbitraires, condamnations à mort et aux travaux forcés, internements par mesure administrative, contributions de guerre et amendes collectives, enlèvement forcé des ouvriers pour travailler, déportations vers la Germanie, tentatives de division du peuple belge, séparation administrative en Flandre et en Wallonie, etc., etc. Par contre, des puissances amies, surtout les États-Unis, se préoccupèrent du ravitail-

lement de la population et des secours aux pauvres et aux ouvriers sans travail, ce qui permit aux habitants du territoire occupé de supporter quatre années d'isolement.

L'année 1918, enfin, apporta la libération de la patrie : les Allemands essayèrent, au printemps, une grande offensive qui ne réussit guère et qui fut suivie d'une formidable contre-offensive à laquelle nos ennemis ne surent résister : les Alliés, devenus plus nombreux, plus forts, mieux fournis en munitions, en artillerie et en matériel, ayant enfin réalisé le commandement unique, attaquèrent sur toute la ligne : tout le front allemand de l'Ouest se mit à vaciller sous la poussée des Alliés (Belges, Britanniques, Français et Américains) : notre armée, dans l'offensive des Flandres, qui commença le 28 septembre 1918, s'illustra par de belles victoires, notamment à la fin de septembre et vers la mi-octobre (batailles de Thielt); au moment où les Allemands acceptaient les conditions leur imposées par l'armistice du 11 novembre 1918, nos troupes, en liaison avec des armées françaises et britanniques, se trouvaient sur une ligne presque droite allant de Gand à Mons (Belges : de la frontière hollandaise jusqu'au sud de Gand; Français : du sud de Gand jusqu'à l'est d'Audenaerde; Britanniques : de l'est d'Audenaerde jusqu'à l'ouest de Chimay; Français : des environs de Chimay jusqu'au sud de Sedan. Voir la carte que nous avons publiée dans de notre *Atlas-Manuel d'histoire de la Belgique* pour l'enseignement primaire, degré supérieur).

Cet armistice eut pour conséquence immédiate la libération du sol belge et de la population soumise au joug teuton : les troupes allemandes refluèrent vers la Germanie. En décembre 1918, la Belgique entière était redevenue libre.

Le retour victorieux de notre Roi, de nos officiers, de nos soldats et de notre gouvernement, lequel s'était établi au Havre pendant l'occupation, donna lieu à des réceptions enthousiastes dans toutes les villes du pays.

Un gouvernement de reconstitution nationale fut formé; il eut devant lui un travail herculéen : par la bonne volonté de tous, par l'union patriotique de tous les bons citoyens, la Belgique victorieuse est sortie de cette épreuve plus belle et plus riche.

Mais que de ruines, que de dommages, que de deuils, que de misères pendant ces quatre années et quatre mois de luttes héroïques et d'occupation allemande ! « Ce n'est pas se flatter que de le penser et de le dire : la résistance



spontanée de la Belgique à l'attentat criminel de l'Allemagne; sa volonté unanime de mourir plutôt que de vivre dans la honte; la guerre avec ses perspectives d'horreurs et de ruines, acceptée par tout un peuple, voulue, passionnément aimée par lui, pour ce quelque chose d'impalpable que l'on appelle le respect du devoir, l'honneur, furent le levier qui souleva la chevalerie du xx<sup>e</sup> siècle contre le militarisme prussien et constituent une forme d'héroïsme collectif inconnue dans l'histoire » (Cardinal MERCIER).

**Les années 1919-1922; résultats de la guerre.** — Les pays alliés et associés, par leurs représentants officiels à Paris, ont discuté les conditions de paix à imposer à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Hongrie, à la Bulgarie et à la Turquie. En juin, ces conditions ont été communiquées à l'Allemagne qui se décida à les accepter et signa, le 28 juin 1919, le *traité de Versailles*. L'Autriche a signé le 10 septembre 1919 le *traité de Saint-Germain*; la Bulgarie, le 27 novembre 1919, le *traité de Neuilly*; la Turquie, le 10 avril 1920, le *traité de Sèvres*.

La Belgique obtient, par le traité de Versailles, une première indemnité de 2  $\frac{1}{2}$  milliards de francs, la promesse d'être indemnisée pour tout ce qu'elle a souffert et le droit de récupérer en Allemagne tout ce que les Allemands lui ont enlevé; le territoire de Moresnet neutre devient belge; les cercles d'Eupen et de Malmedy passent sous l'administration belge et sont devenus territoire belge, leurs habitants n'ayant pas exprimé le désir de redevenir Allemands; l'armée belge est chargée d'occuper une partie de la rive gauche du Rhin pendant cinq ans.

Un accord avec l'Angleterre nous confie l'administration du Ruanda et de l'Urundi, deux des contrées les plus riches de l'Est africain allemand, voisines de la frontière orientale de notre Congo.

Des pourparlers avec la Hollande sont entamés en vue d'assurer le plein et libre développement d'Anvers, notre métropole commerciale.

Une Constituante élue au suffrage universel pur et simple, a révisé la constitution belge.

La Belgique ayant renoncé à sa neutralité, un accord a été signé (1920) avec la France pour assurer la coopération des armées françaises et belges en cas de nouvelle attaque par l'Allemagne. Enfin, un accord économique a été signé avec le Grand-Duché de Luxembourg (1922).

Bien que la situation économique dans tous les pays d'Europe soit plutôt

difficile, notre pays a vu se reconstituer ses industries, se reconstruire ses villes et villages détruits, se développer son agriculture et son commerce. Dans les nombreuses conférences politiques réunies pour restaurer l'Europe, les délégués belges ont joué un rôle très important. Et l'on peut entrevoir une ère de prospérité si la Belgique obtient de l'Allemagne le paiement de ce que celle-ci lui doit, paiement nécessaire pour le rétablissement de nos finances publiques, fortement obérées par les faits de la guerre et de la restauration.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
I. — Temps préhistoriques (jusque III <sup>e</sup> siècle avant J.-C.) . . . . .	3-5
Le pays, p. 3. — Ses habitants, p. 4.	
II. — Période belgo-celte (III <sup>e</sup> siècle à 57 avant J.-C.). . . . .	6-10
Le pays, p. 6. — Ses habitants, p. 6.	
III. — Période belgo-romaine (57 avant J.-C.-431). . . . .	11-18
Conquête de la Belgique par Jules César, p. 11. — La Belgique sous la domination romaine, p. 14.	
IV. — Période belgo-franque (431-x <sup>e</sup> siècle) . . . . .	19-30
1. Les Mérovingiens . . . . .	19-23
Les rois mérovingiens, p. 19. — La Belgique sous les Mérovingiens, p. 21. — Le Christianisme en Belgique, p. 22.	
2. Les Carolingiens. . . . .	21-30
Les maires du palais, p. 24. — Charlemagne, p. 26. — Démembrement de l'empire carolingien, p. 28. — Les Normans en Belgique, p. 29.	
V. — Période féodale. . . . .	31-47
1. Le régime féodal en Belgique. . . . .	31-37
2. Les fiefs de la Belgique. . . . .	37-42
3. Les Belges aux Croisades. . . . .	43-47
VI. — Période communale . . . . .	48-73
1. Les communes belges. . . . .	48-55
2. Développement du régime communal . . . . .	55-59
3. Rivalité entre l'aristocratie des villes et les métiers au XIV <sup>e</sup> siècle. . . . .	60-64
Dans la principauté de Liège, p. 60. — Dans le Brabant, p. 63.	
4. Lutte des communes flamandes contre le roi de France . . . . .	65-73
Breidel et De Coninc; Zannekin, p. 65. — Jacques van Artevelde, p. 68. — Philippe van Artevelde, p. 72.	

VII. — Période bourguignonne (1384-1482). . . . .	74-89
Philippe le Bon, p. 75. — Réunion des provinces belges sous la domination bourguignonne, p. 76. — Lutte des communes contre Philippe le Bon, p. 78 — Charles le Téméraire, p. 80. Ses luttes contre les communes, p. 80. — Projet d'un royaume de Bourgogne, p. 82. — Marie de Bourgogne, p. 84. — Etat politique, intellectuel et social de la Belgique sous la maison de Bourgogne, p. 86	
VIII. — La Belgique sous la maison d'Autriche-Bourgogne (1482-1555) . . . . .	90-95
Charles-Quint, p. 90. — Marguerite d'Autriche, p. 91 — Marie de Hongrie, p. 92. — Les XVII provinces des Pays-Bas, p. 93. — Le gouvernement de Charles-Quint, p. 94.	
IX. — Période espagnole (1555-1714) . . . . .	96-109
1 Philippe II et la révolution des Pays-Bas . . . . .	96-102
Marguerite de Parme, p. 96. — Le duc d'Albe, p. 98. — Requesens, Don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, p. 100	
2 Albert et Isabelle . . . . .	103-106
3. Guerres de Louis XIV en Belgique. . . . .	107-109
X. — Période autrichienne (1714-1794) . . . . .	110-120
Charles VI, p. 110. — Marie-Thérèse, p. 113. — Joseph II, p. 115. — La révolution brabançonne, p. 117. — La principauté de Liège, p. 118.	
XI. — La Belgique sous la domination française (1794-1814). . . . .	121-124
XII. — La Belgique pendant sa réunion à la Hollande (1814-1830). . . . .	125-126
XIII. — La Belgique indépendante (depuis 1830). . . . .	127-150
1. La révolution de 1830 . . . . .	127-129
2. Règne de Léopold I . . . . .	130-137
3. Règne de Léopold II . . . . .	138-144
4. Règne du roi Albert . . . . .	145-150

